



 DITION 2026

---

# S'engager dans la gestion  cologique

R F RENTIEL DE CRIT RES DU LABEL ECOJARDIN

## Rédaction

Aurore Micand et Sarah Rochar, Plante & Cité

## Coordination éditoriale

Gaëlle Rigollet, Plante & Cité

## Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier particulièrement les personnes suivantes pour leur contribution à l'élaboration des grilles d'évaluation, du référentiel et des critères essentiels du label. Leur regard, leur implication pour les tests de terrain ou leur relecture ont participé à la richesse et à la pertinence des contenus.

### Par ordre alphabétique :

Maryline Barré, ville de Dijon ; Cathy Biass-Morin, ville de Versailles ; Eric Boglaenko, ville de Lyon ; François Boléat, Terideal ; Elsa Bombrun, ville de Lyon ; Emma Bonat, Oréade-Brèche ; Jac Boutaud, Les Arbusticulteurs ; Christophe Boutavant, Jardins de Gally ; Robin Burgi, ville de Marseille ; Florence Cadeau, Plante & Cité ; Rémi Chabert, Arthropologia ; Mathieu Cornut, Plante & Cité ; Robin Dagois, Plante & Cité ; François Darchis, ville de Versailles ; Christophe Davalo, Paris Habitat ; Maxime Dépinoy, Plante & Cité ; Marie Derozier, ville de Gennevilliers ; Matthieu Dumoulin, Marcel Villette ; Marie-France Dussion, DGER ; Jonathan Flandin, ARB IDF ; Fabien Fougeroux, ADEME ; Pauline Frileux, Les Arbusticulteurs ; Maxime Guérin, Plante & Cité ; Laurent Guillaume, ville de Montpellier ; Irène Guillet, Les Arbusticulteurs ; Mélissa Haouzi, Plante & Cité ; Pierre Héry, Les Arbusticulteurs ; Martin Jeanmougin, Muséum national d'Histoire naturelle ; Aurélien Judic, Muséum national d'Histoire naturelle ; Pauline Laille, Plante & Cité ; Pauline Lambrey, ville de Montpellier ; Sandrine Larramendy, Plante & Cité ; Cloé Laurent, ville de Lyon ; Agathe Leleux, Plante & Cité ; Hélène Lermy, Urban & Sens ; Côme Lévesque, ville de Paris ; Quentin Mettray, Unep ; Alice Meyer-Grandbastien, Plante & Cité ; Mélanie Moussours, Office français de la biodiversité ; Jasmine Naudet-Diridollou ; Pauline Plewa, CIBI ; Damien Provendier ; Camille Savage, Hedera ; Cyril Talpin, Grand Lyon Habitat ; Patrice Taraud, université Gustave Eiffel ; Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité ; Sarah Torrecillas, Brassica.

Plante & Cité remercie également l'ensemble des membres du comité de labellisation du label EcoJardin, qui accompagne la dynamique des labellisations depuis 15 ans, ainsi que les participants du comité de suivi des projets sur la gestion écologique de 2023 à 2025.

## Financement

La création de cet ouvrage a bénéficié du soutien financier du ministère en charge de la Transition écologique dans le cadre du plan Ecophyto, dont les fonds sont gérés par l'Office français de la biodiversité.

Financé dans le cadre  
de la stratégie **écophyto**



## Graphisme et illustration

**Maquette et mise en page :** La Fabrique Rouge

**Première de couverture :** montage de couverture réalisé à partir de photographies de sites labellisés EcoJardin, prises par les auditeurs.

## Mentions légales

**ISBN :** 978-2-38339-051-0

**Éditeur :** Plante & Cité, 26 rue Jean Dixméras, 49000 Angers

**Date de parution :** avril 2026 (4<sup>e</sup> édition)

**Éditions antérieures :** 2011, 2014, 2020

**Pour citer cette publication :** Micand A., Rochar S., 2026. *S'engager dans la gestion écologique. Référentiel de critères du label EcoJardin*, 4<sup>e</sup> édition. Plante & Cité, 84 p.

# Sommaire

<b>La démarche EcoJardin</b>	<b>5</b>
Enjeux et principes de la gestion écologique	6
Construire une stratégie durable	6
Préserver des sols vivants	7
Économiser la ressource en eau	7
Diversifier pour plus de résilience de la faune et de la flore	7
Réduire les impacts des matériaux, mobiliers, matériels et engins	7
Accompagner la montée en compétences des équipes	7
Impliquer les usagers	8
Organisation du référentiel	8
Fonctionnement du label	9
Gouvernance	9
Espaces concernés	9
Évaluation	9
Procédure de labellisation	11
Le réseau	11
<b>Les sept domaines de la gestion écologique</b>	<b>12</b>
<b>Pilotage</b>	<b>13</b>
Définir la stratégie de gestion du site	14
Élaborer un plan de gestion écologique	14
Intégrer le site dans son territoire	14
Organiser les interventions sur le terrain	15
Piloter la programmation des actions et son amélioration continue	15
Préserver les fonctionnalités écologiques lors de travaux	15
Références documentaires	16
Infos label	17
<b>Sols</b>	<b>19</b>
Connaitre et protéger les sols	20
Évaluer l'état des sols et les risques de dégradation	20
Maintenir la diversité des sols et leurs habitats	21
Favoriser la couverture végétale	21
Nourrir les sols	21
Favoriser le cycle naturel de la matière organique sur place	21
Réguler les apports de matière organique ou minérale et limiter les impacts environnementaux	22
Renaturer les surfaces minérales	22
Favoriser la circulation de la faune des sols	22
Végétaliser les surfaces minérales autant que possible	22
Désimperméabiliser et renaturer les surfaces imperméables	23
Références documentaires	23
Infos label	25
<b>Eaux</b>	<b>27</b>
Connaitre l'état hydrologique du site en lien avec le territoire	28
Éviter d'arroser en favorisant le cycle de l'eau verte	28
Adapter la végétation	28
Réutiliser les eaux pluviales des surfaces minérales	29
Retenir et infiltrer l'eau dans les aménagements	29
Réduire les consommations d'eau potable	29
Optimiser les consommations d'eau potable pour l'arrosage	29
Réduire les autres usages en eau potable	30
Diversifier les sources d'eau	30
Mieux arroser	30
Questionner les besoins des plantes en eau	30
Justifier et maîtriser les modes d'arrosage	30
Limiter l'impact des fontaines et bassins non végétalisés	32
Références documentaires	32
Infos label	34
<b>Faune et Flore</b>	<b>37</b>
Connaitre et favoriser la biodiversité du site	38
Inventorier et suivre la biodiversité	38

Diversifier la structure végétale du site	38
Éviter les pièges à faune	38
Choisir des plantes et semences d'intérêt écologique	40
Favoriser la régénération spontanée ou assistée	40
Sélectionner des plantes ou semences adaptées aux conditions du milieu	40
Limiter l'impact environnemental des achats de plantes et semences	40
Intervenir aussi peu que possible et en respectant les cycles de vie des espèces	42
Gérer la strate herbacée	42
Gérer la strate arbustive	43
Gérer la strate arborée	44
Gérer les zones humides et les milieux aquatiques	44
Réduire le volume des résidus végétaux	44
Identifier et gérer la faune et la flore non désirables	44
Références documentaires	45
Infos label	47
<b>Mobiliers et matériaux / Matériels et engins</b>	<b>51</b>
Miser sur la frugalité pour les mobiliers et matériaux	52
Connaitre et faire durer l'existant	52
Réduire les pollutions	52
Limiter l'impact environnemental du renouvellement	54
Utiliser les matériels et engins avec sobriété	54
Connaitre et réduire les consommations d'énergie	54
Éviter les nuisances pour la faune, la flore et les jardiniers	54
Limiter l'impact environnemental du renouvellement	54
Préserver l'environnement nocturne	55
Éviter et réduire l'impact environnemental des déplacements	56
Références documentaires	56
Infos label	57
<b>Formations</b>	<b>60</b>
Mettre en œuvre un plan de formation pour l'équipe de gestion	61
Concevoir et suivre un plan de formation	61
Sensibiliser et former l'équipe de gestion	61
Accompagner la montée en compétences des jardiniers sur le terrain	61
Partager des retours d'expérience	61
Développer le compagnonnage et le mentorat	61
Favoriser l'implication et l'engagement de l'équipe de jardiniers	62
Références documentaires	63
Infos label	64
<b>Publics</b>	<b>66</b>
Connaitre les usages du site	67
Évaluer l'expérience de nature des publics et l'accompagner	67
Connaitre la fréquentation du site et qualifier les impacts sur la biodiversité	67
Favoriser les expériences de nature en respectant la biodiversité	67
Agir par la gestion	67
Agir par la communication, la médiation et la pédagogie	69
Impliquer les publics dans la vie du site	69
Accompagner la réduction des déchets	69
Partager la gestion écologique	69
Références documentaires	70
Infos label	71
<b>Compléments</b>	<b>73</b>
Cimetières	74
Jardins familiaux et partagés	77
Arbres d'alignement	81

## Liste des sigles

<b>CAUE</b> : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	<b>MAE</b> : Mesures agroenvironnementales
<b>EBC</b> : Espace boisé classé	<b>OFB</b> : Office français de la biodiversité
<b>ENS</b> : Espace naturel sensible	<b>ORE</b> : Obligation réelle environnementale
<b>ERC</b> : Éviter, réduire, compenser	<b>pH</b> : Potentiel hydrogène
<b>GES</b> : Gaz à effet de serre	



---

# La démarche EcoJardin

*Depuis 2019, la ville de Rennes fait labelliser l'ensemble des espaces végétalisés qu'elle gère. / ARP Astrance*



## Enjeux et principes de la gestion écologique

Dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité, la gestion écologique est un outil concret pour transformer les espaces végétalisés en écosystèmes fonctionnels et durables. Fondée sur les principes de l'écologie scientifique appliqués à la gestion des espaces de nature en ville, elle est gage de résilience et de services rendus : rafraîchissement, gestion des eaux pluviales, santé des citoyens, etc. La gestion écologique mise sur la connaissance, l'expérimentation et l'amélioration continue pour faire évoluer les pratiques de gestion afin d'y intégrer une approche naturaliste. Elle n'est donc pas une simple liste de techniques à mettre en œuvre, mais un changement de paradigme : passer du contrôle de la nature dans un objectif esthétique à l'accompagnement des dynamiques écologiques dans un objectif de restauration du fonctionnement des écosystèmes.

Pour s'inscrire dans le temps et dans le territoire, la gestion écologique doit s'appuyer sur une stratégie formalisée qui permet de relier toutes les échelles, du micro-habitat aux trames écologiques, et de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour du projet, des jardiniers aux décideurs (élus et dirigeants).

Elle repose ensuite en priorité sur la préservation et la restauration du triptyque sol-eau-biodiversité. En effet, un sol en bonne santé est le socle de la vie d'un espace végétalisé : le préserver et le restaurer comme écosystème fonctionnel est donc un enjeu fort, en évitant toute pollution par des intrants, en luttant contre leur artificialisation et en améliorant leurs fonctions écologiques avec le retour au sol de la matière organique. En parallèle, la gestion écologique cherche à transformer les espaces végétalisés en de véritables infrastructures hydrologiques naturelles et résilientes, capables d'infiltrer et de préserver la ressource en eau dans un contexte de pollution, de pressions d'usage régulières et d'événements climatiques extrêmes. Enfin, pour préserver la biodiversité (faune, flore, fonge) et favoriser la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques, la gestion écologique vise à transformer les espaces végétalisés en réservoirs de biodiversité.

Plus largement, dans une approche systémique d'évitement des impacts sur le site et sur l'environnement, de sobriété en matière de ressources et de réduction de l'empreinte environnementale, la gestion écologique intègre des critères liés aux cycles de vie, à la durabilité et à la toxicité des mobiliers, des matériaux, des intrants, mais aussi des matériels et engins. Elle cherche également à préserver l'environnement nocturne.

Enfin, la gestion écologique vise à créer des espaces végétalisés inclusifs, où la nature, les jardiniers et les usagers cohabitent et interagissent dans le respect des cycles naturels, de la biodiversité et des ressources. D'un côté, les pratiques de gestion écologique impliquent un changement profond de culture professionnelle pour les jardiniers. Le renforcement et l'acquisition de nouvelles compétences constituent alors l'enjeu principal pour garantir leur appropriation et la pérennité des pratiques de gestion écologique. D'un autre côté, pour concilier usages humains et préservation des écosystèmes, la gestion écologique cherche à construire une acceptabilité sociale de la nature en ville, en favorisant des expériences de nature variées et l'implication des publics.

### Construire une stratégie durable

Le pilotage constitue le socle stratégique et organisationnel de la gestion écologique. Il articule vision territoriale, organisation interne et coordination des acteurs. La gestion écologique permet de définir une orientation claire : déterminer quelle nature proposer aux usagers, les fonctions sociales et paysagères attendues, ainsi que les modalités compatibles avec les cycles du vivant et la gestion durable des ressources. Le pilotage repose sur la planification, sur l'anticipation des dynamiques paysagères et écologiques, et sur l'intégration du site dans les réseaux écologiques du territoire comme les trames vertes et bleues. Un plan de gestion écologique permet d'établir une culture commune partagée entre les équipes, afin d'éviter la standardisation des espaces et la perte de sens. Les enjeux sont d'équilibrer prescription et réalité de terrain, et de créer un cadre stratégique inspirant pour les jardiniers. L'implication de tous les acteurs est nécessaire, car si les organisations sont fragmentées, les risques de perte de maîtrise technique et de savoir-faire augmentent.

## Préserver des sols vivants

Les sols jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont des milieux vivants, abritant une biodiversité indispensable à la fertilité, à la structuration du milieu et à la régulation de l'eau. Les organismes y vivant sont donc garants de leur santé et de leur qualité, essentielles pour qu'ils puissent assurer leurs fonctions et services écosystémiques.

La gestion écologique d'un espace vert suppose une bonne connaissance des sols du site, qui s'acquiert à travers des diagnostics et des indicateurs permettant d'évaluer leur qualité, leur activité biologique ou leur degré de dégradation. Même sans une connaissance exhaustive, il est crucial d'identifier les risques de dégradation et de perte de fonctionnalité des sols, afin de mettre en œuvre des actions de protection. Plusieurs risques peuvent être identifiés : travail excessif du sol perturbant sa structure, tassement et compaction liés aux passages, érosion des surfaces mises à nu, appauvrissement en matière organique, pollution chimique, salinisation, artificialisation et imperméabilisation. Ces dégradations compromettent la fonctionnalité des sols et leur capacité à soutenir la biodiversité. La gestion doit donc privilégier leur protection, leur régénération par le cycle naturel de la matière organique, et la limitation des perturbations physiques et chimiques.

## Économiser la ressource en eau

Le changement climatique accentue les tensions sur la ressource en eau, avec des alternances de sécheresses et de pluies intenses, et l'épuisement progressif de certaines nappes. La sobriété devient donc un principe central. Les actions à mener concernent la connaissance de l'état hydrique du sol en lien avec le cycle de l'eau, la gestion des eaux pluviales, la mesure et la limitation de la consommation de la ressource en eau, l'utilisation d'eaux usées traitées, et la maîtrise de l'arrosage justifié. Il s'agit de favoriser l'infiltration et la rétention des eaux pluviales, de restaurer la capacité hydrique des sols par l'enrichissement en matière organique, et d'éviter les dispositifs favorisant l'évacuation rapide vers les réseaux d'assainissement. Le choix des végétaux doit être adapté aux conditions actuelles et futures, en tenant compte de leurs besoins en eau et de leurs stratégies d'adaptation. Les arrosages doivent rester ponctuels, stratégiques et justifiés, afin de soutenir les plantes lors d'épisodes extrêmes sans créer de dépendance. Pour éviter une surconsommation d'eau, les circuits doivent être fermés, et la mise en place de dispositifs de suivi et de régulation permet de réduire au strict nécessaire les usages et les pertes. De plus, l'utilisation d'eaux usées traitées constitue une piste d'innovation pour préserver l'eau potable.

## Diversifier pour plus de résilience de la faune et de la flore

La biodiversité est considérée comme le moteur du bon état écologique du site. La faune, la flore et la fonge sont dépendantes de la diversité des interactions avec le milieu pour satisfaire leurs besoins essentiels (habitat, alimentation, reproduction, déplacement). La diversité des végétaux et des écosystèmes ainsi que la gestion douce des effets de lisière

favorisent les équilibres, renforcent la résilience des écosystèmes, et améliorent leur capacité de régulation naturelle face aux stress biotiques.

La gestion écologique de la flore s'appuie avant tout sur l'accompagnement des dynamiques végétales spontanées, en limitant les interventions, et en accompagnant les trajectoires végétales vers des équilibres durables. Les milieux à enjeux, tels que les milieux humides ou les prairies, sont identifiés et font l'objet de méthodes de gestion adaptées. Dans des milieux homogènes ou appauvris, la diversification est nécessaire, et des techniques de régénération assistées peuvent être employées. De manière générale, sont privilégiées les plantations de vivaces, d'espèces indigènes locales reconnues pour leur capacité d'adaptation écologique, d'espèces favorables aux pollinisateurs ou d'espèces reconnues pour répondre aux enjeux liés au changement climatique. Les interventions sont menées de manière sélective, dans le respect des cycles biologiques. L'évolution des pratiques de gestion écologique produit ainsi des effets rapides, visibles et quantifiables sur la faune et la flore. De plus, les inventaires et les suivis constituent des outils essentiels de pilotage, permettant d'évaluer l'impact des actions menées et d'ajuster les plans de gestion aux enjeux identifiés.

## Réduire les impacts des matériaux, mobiliers, matériels et engins

La dimension matérielle de la gestion a un impact sur l'environnement et sur la santé des usagers. C'est pourquoi elle doit être réfléchie dans le cadre d'une démarche de gestion écologique. Celle-ci vise un usage sobre des ressources, en appliquant la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) à toutes les étapes du cycle de vie des mobiliers et des matériaux. L'inventaire et l'évaluation de l'existant, ainsi que des besoins, permettent de se questionner et de privilégier ce qui est déjà en place, afin d'éviter un renouvellement impactant sur les ressources (sable, eau, énergie fossile). Des méthodes peu impactantes peuvent alors être mises en place, avec notamment le réemploi, la réparabilité et les filières locales. La réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour les engins est également un objectif à planifier, en réorganisant les déplacements des équipes et en favorisant l'usage d'énergies renouvelables. Il s'agit aussi de réduire l'éclairage pour préserver des espaces d'obscurité favorables à la faune nocturne. Enfin, pour améliorer la qualité des habitats et la santé humaine, l'enjeu est de ne pas utiliser de matières et de produits toxiques, en évitant les intrants, mais aussi l'usage du plastique ou encore de bois traité, qui impactent l'environnement lorsqu'ils se dégradent.

## Accompagner la montée en compétences des équipes

Les formations jouent un rôle essentiel dans le passage d'une gestion classique à une gestion écologique, en accompagnant la transformation des cultures professionnelles et des représentations individuelles. Elles englobent à la fois les formations dispensées par des organismes agréés (attestations, certificats, qualifications) et les dispositifs plus informels comme les retours d'expérience et le compagnonnage. L'ensemble

des acteurs de la gestion est concerné, des jardiniers de terrain à l'équipe encadrante. Dans un contexte de difficultés de recrutement et de renouvellement fréquent des équipes, la formation devient un levier stratégique, garantissant la transmission des compétences et la continuité des pratiques, essentielles pour la pérennité du projet. De plus, la diversification des profils de jardiniers implique la construction d'un langage commun autour des enjeux du vivant. En effet, la gestion écologique repose sur une relation attentive à la nature, mobilisant observation, maîtrise technique et compréhension des écosystèmes. Le métier évolue et requiert un engagement durable. Au-delà des formations classiques, les retours d'expérience, la recherche et l'expérimentation favorisent l'autonomie, la créativité et la capacité d'adaptation des équipes, tout en renforçant leur cohésion et leur motivation professionnelle.

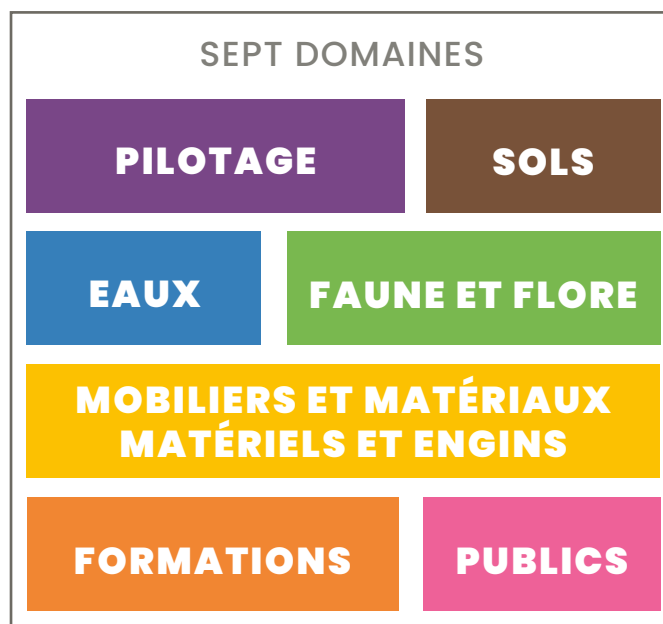
## Impliquer les usagers

En créant de nouveaux paysages, la gestion écologique change les usages et invite à tisser de nouvelles relations avec la nature. À partir de l'évaluation de la fréquentation des publics, des effets de la gestion sur ces derniers et de l'impact des usages sur la biodiversité, des actions d'aménagement, de gestion et de sensibilisation peuvent être envisagées. L'observation et la collecte de ces données sont essentielles pour objectiver les effets des politiques menées, et pour ajuster les pratiques ou encadrer certains usages, notamment lorsque la pression humaine menace les milieux. Les publics peuvent parfois être impliqués directement dans certaines pratiques. En effet, la gestion écologique se construit avec et pour eux. L'implication citoyenne favorise le dialogue, la co-construction et la responsabilisation, tout en consolidant la résilience sociale et écologique du site. L'expérience de nature joue un rôle central : elle transforme les représentations, nourrit des savoirs et attachements, et favorise le bien-être. Les publics participent ainsi au devenir du site dans un processus de réciprocité qu'il importe d'observer et de mesurer. Leur implication relève d'une démarche éthique et citoyenne active, qui renforce la compréhension mutuelle avec les équipes de terrain, stimule la créativité et consolide les projets dans la durée. Leur compréhension des enjeux constitue ainsi un levier stratégique pour faire évoluer les actions en faveur de la biodiversité et pour les pérenniser, en lien étroit avec la formation des jardiniers.

## Organisation du référentiel

Le référentiel de gestion écologique EcoJardin est un **guide d'aide à la décision** et d'amélioration continue des pratiques pour les gestionnaires des espaces végétalisés. Il a été créé en 2011 par Plante & Cité pour répondre à la demande de représentants des collectivités publiques et des entreprises, en partenariat avec des représentants des réseaux professionnels et de la formation. Son objectif est de décrire et de faire connaître les pratiques de gestion écologique, d'encourager leur adoption et de soutenir l'engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Le référentiel répartit l'ensemble des critères en **sept domaines de gestion**, qui correspondent à autant d'enjeux reliés entre eux.



Chaque domaine présente la démarche à suivre et décrit les critères pour mettre en place des pratiques de gestion écologique. Des encarts apportent des éclairages sur des outils et méthodes existants, afin d'approfondir certains sujets. Le texte se termine sur des références documentaires pour aller plus loin sur les différentes thématiques abordées.



### À savoir sur le vocabulaire utilisé

Dans ce guide, « **les jardiniers** » et « **l'équipe de jardiniers** » font référence aux femmes et aux hommes présents sur le terrain et en charge de la gestion écologique du site. Il peut s'agir d'un fonctionnement en régie (interne au gestionnaire) ou via une prestation d'entretien externalisée.

« **L'équipe de gestion** » fait référence à l'ensemble des personnes impliquées de près ou de loin dans la gestion écologique du site. Au-delà des seuls jardiniers, elle comprend donc des personnes issues d'autres services (achats, développement durable, médiation, etc.) et de différents niveaux hiérarchiques (encadrement, équipe dirigeante, élus, etc.). Là aussi, il peut s'agir d'un fonctionnement en régie (interne au gestionnaire) ou mixte lorsque tout ou partie de la gestion est externalisée via une prestation.

Enfin, « **le gestionnaire** » fait référence de manière plus indifférenciée à l'une ou l'autre des catégories ci-dessus en fonction des organisations propres à chaque structure.

La gestion écologique s'adapte aux espaces. Les spécificités de gestion des cimetières, des arbres d'alignement et des jardins collectifs (familiaux et partagés) sont présentées en fin de document.

Le référentiel a été conçu en lien étroit avec le label EcoJardin (voir ci-après). Ainsi, des informations pour s'engager dans le label sont présentées à la fin de chaque domaine de gestion. Elles comprennent une grille d'auto-évaluation avec l'ensemble des critères formulés sous forme de questions, un descriptif de ceux étant essentiels et une liste indicative de documents de référence pouvant servir de justificatifs.

## Fonctionnement du label

Pour reconnaître et valoriser les changements déjà amorcés par certains jardiniers et gestionnaires, le label EcoJardin évalue les pratiques décrites dans le référentiel. Depuis 2012, plus de 900 sites ont été labellisés en France métropolitaine, et le réseau compte près de 200 gestionnaires engagés.

Par son action transformatrice des pratiques de gestion des espaces végétalisés, le label contribue aux objectifs de la Stratégie nationale biodiversité du gouvernement en matière de réduction des pressions sur la biodiversité et de mobilisation des parties prenantes.

## Gouvernance

Pour de meilleures garanties de transparence, le label EcoJardin se base sur une organisation partagée et sur une gouvernance associant toutes les parties prenantes de la filière des espaces de nature en ville.

**Plante & Cité** est propriétaire de la marque, du référentiel et des grilles d'évaluation. Avec l'appui de son conseil scientifique, l'association assume la responsabilité de leur actualisation. Elle a également la charge d'instruire les dossiers de candidature, d'accompagner les candidats au label et d'organiser les réunions du comité de labellisation.

Des **structures auditrices indépendantes** ont en charge l'évaluation des pratiques de gestion sur les sites candidats. **Au sein de celles-ci, les auditrices et les auditeurs habilités** ont été sélectionnés intuitu personae pour leurs compétences. Ils ont l'exclusivité des audits dans une région donnée.

Organe principal de la gouvernance d'EcoJardin, le **comité de labellisation** définit les grandes orientations du label et statue sur son attribution. Pour cela, il réunit des représentants de l'ensemble des parties prenantes dans quatre collèges paritaires (maîtrise d'ouvrage, réalisation, organismes scientifiques et techniques, État et associations).

## Espaces concernés

Tous les types d'espaces verts, publics ou privés, gérés en régie ou par un prestataire extérieur, peuvent être candidats au label EcoJardin, à partir du moment où ils sont fréquentés par du public, que ce soit en accès libre (espaces publics, etc.) ou restreint (réservés aux clients, aux résidents, aux salariés, aux patients, etc.). Parcs et jardins, espaces naturels, jardins partagés, cimetières, alignements d'arbres, mais aussi espaces paysagers d'accompagnement d'habitat, d'entreprise, de camping ou de sites d'hébergement de vacances, notamment, peuvent ainsi candidater au label.

## Évaluation

L'**évaluation** tient compte des différences de contextes, des spécificités du site, des actions passées, mais aussi des capacités et des contraintes du gestionnaire, afin de prendre en compte l'engagement et la réalité des actions significatives et concrètes pouvant être menées. Le candidat fournit ainsi tous les documents qui aident à l'évaluation du site et à l'appréciation des enjeux du gestionnaire (voir encart *Préparer sa candidature* ci-après).

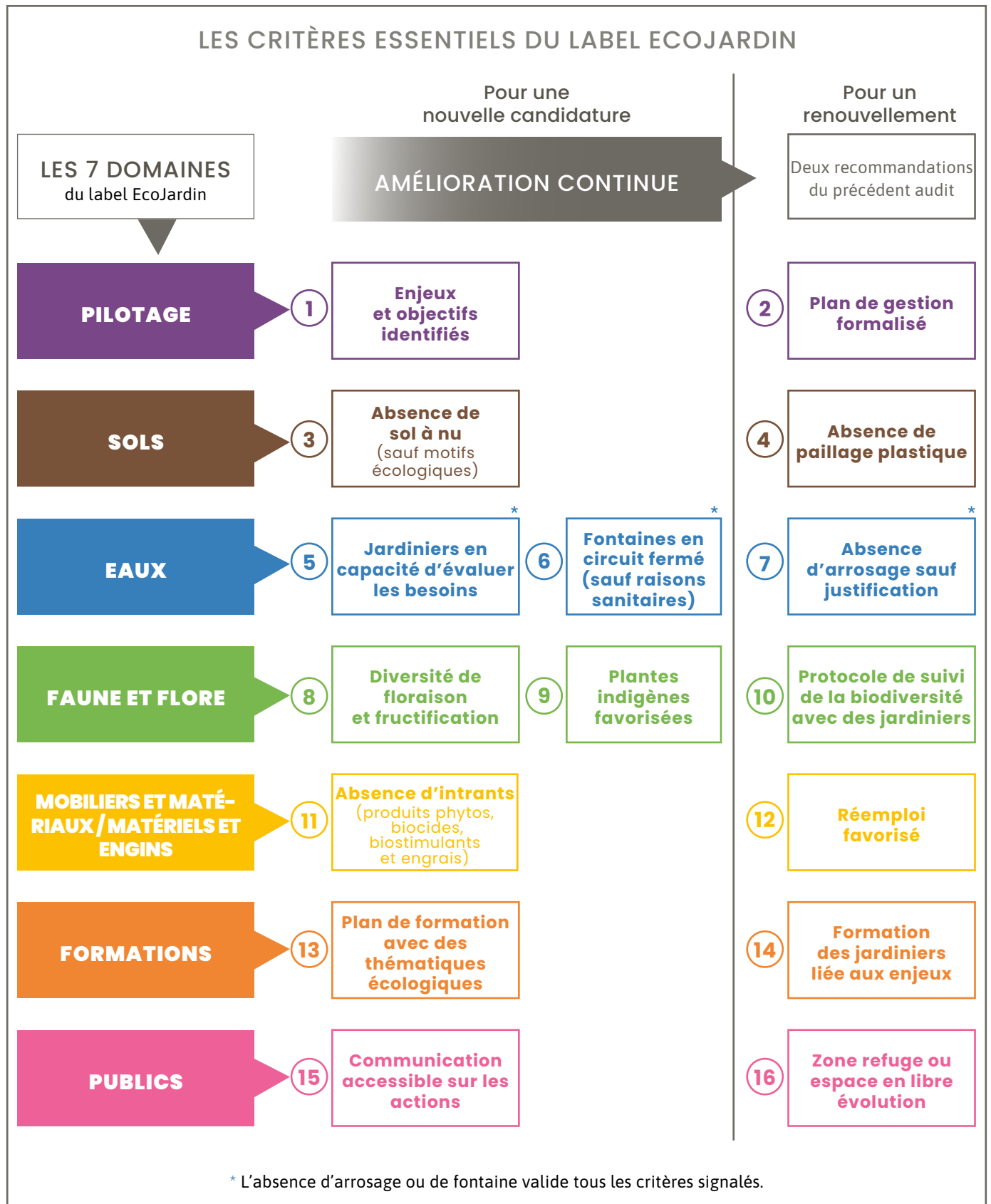
Les **grilles d'évaluation** sont le support des audits de labellisation. Elles sont constituées de différents critères formant un faisceau d'indices de la qualité de la gestion. Ils s'évaluent par des indicateurs quantifiés ou par des descriptions, orales ou formalisées. Les grilles d'évaluation sont identiques aux grilles présentes à la fin de chaque domaine de gestion décrit dans le référentiel, avec les critères exprimés sous forme de questions, et les modes d'évaluation indiqués en face de chacun d'entre eux.

Les **critères** des grilles d'évaluation ont été hiérarchisés en fonction de leur importance et de leur faisabilité. On en distingue trois niveaux : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\* (voir schéma ci-dessous).



Les **critères essentiels** pour l'obtention ou le renouvellement du label sont présentés ci-dessous. Leur respect est obligatoire. Pour un renouvellement, dans une démarche d'amélioration continue, mettre en place au moins deux recommandations issues du précédent audit est également considéré

comme un critère essentiel. Le contenu de tous ces critères est présenté domaine par domaine dans le référentiel, et est disponible dans un document dédié en ligne sur le site du label (voir encart *Préparer sa candidature* ci-après).



## Procédure de labellisation

Le label EcoJardin est une démarche volontaire portée par un gestionnaire candidat. L'inscription est possible toute l'année et s'effectue directement sur le site dédié au label : [www.label-ecojardin.fr](http://www.label-ecojardin.fr). Le candidat peut remplir le formulaire de candidature et suivre l'instruction de son ou de ses sites depuis son espace personnel.

L'inscription génère la mise en relation avec la structure auditrice en charge de réaliser l'évaluation des pratiques de gestion écologique. Le coût de l'audit est à la charge du candidat et versé directement à la structure auditrice à la fin de l'évaluation. Il implique une visite de terrain qui doit se faire en présence des jardiniers (régie ou prestation). La grille d'évaluation complétée et un rapport d'audit comprenant des préconisations d'amélioration sont mis à disposition des candidats.

Le label est attribué par le comité de labellisation à la suite de l'analyse des conclusions de l'audit et de l'avis formulé par l'auditrice ou l'auditeur. Il se réunit habituellement deux fois par an, fin juin et fin novembre. Une fois le label attribué, le candidat reçoit les éléments graphiques pour qu'il puisse organiser sa communication autour du label.

Le label EcoJardin est une démarche de progrès, et l'engagement du candidat doit être renouvelé régulièrement : au bout de 3 ans la première fois, puis tous les 5 ans. La procédure de labellisation est identique à celle d'une première candidature.

## Le réseau

Grâce à la labellisation, la démarche EcoJardin est aussi devenue un vaste réseau d'acteurs partageant leurs expériences, les réussites comme les écueils. Chaque année, à la fin de l'hiver, la Rencontre EcoJardin, accueillie par le ministère de la Transition écologique, rassemble plusieurs centaines de membres du réseau pour une journée de témoignages et d'échanges, ainsi que pour un moment convivial autour de la remise des labels de l'année précédente. Chaque édition est enregistrée et les présentations et les témoignages sont partagés en ligne.

En 2025, plus de 880 sites de toutes les régions de France métropolitaine sont labellisés. Ils représentent près de 170 gestionnaires différents : 42 % sont des collectivités territoriales, 32 % des entreprises (dont les bailleurs font partie), 18 % des établissements d'enseignement et 8 % d'autres représentants des ministères et de leurs établissements publics.



### Préparer sa candidature au label EcoJardin

Avant de soumettre sa candidature, il est conseillé de s'informer sur le fonctionnement et les attendus du label EcoJardin. Le site Internet du label ([www.label-ecojardin.fr](http://www.label-ecojardin.fr)) rassemble toutes les informations à connaître, en particulier dans sa rubrique *Ressources*.

Ainsi, le *manuel du candidat* détaille les différentes étapes de la procédure de labellisation et les documents à lire. Parmi ceux-ci, la lecture du *règlement* et de la *liste détaillée des critères essentiels* est indispensable.

La rubrique *FAQ* du site Internet permet de compléter les informations. Si des doutes subsistent, il est possible de contacter les personnes en charge de l'animation du label via le formulaire de contact du site Internet, ou via la boîte mail dédiée [contact@label-ecojardin.fr](mailto:contact@label-ecojardin.fr).

---

# Les sept domaines de la gestion écologique

Le parc de la Crapaudine à Nantes est labellisé EcoJardin depuis 2013. / ARP Astrance



*Au Parc du Sarrat à Dax, toutes les interventions d'entretien sont basées sur des enjeux et des objectifs décrits dans plusieurs documents qui encadrent la gestion : des intentions paysagères, un plan des typologies d'espaces, un plan de gestion de la strate herbacée, etc. Le site est labellisé depuis 2021. / Oréade-Brèche*

# PILOTAGE

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Identifier les enjeux de préservation de la biodiversité sur tout le site permet de définir des objectifs stratégiques et des moyens à inscrire dans un plan de gestion global.
- Mobiliser toutes les parties prenantes de la gestion permet de s'accorder sur les résultats attendus et les modalités de réalisation de la gestion écologique.
- Intégrer les enjeux de territoire, liés aux continuités écologiques et au patrimoine naturel et culturel, permet d'améliorer les fonctionnalités écologiques du site et leur pérennité dans le temps.
- Mener des observations régulières de terrain permet de surveiller la bonne mise en œuvre des prescriptions et une amélioration continue des pratiques.

# Définir la stratégie de gestion du site

## Élaborer un plan de gestion écologique

Le développement de la gestion écologique accroît la nécessité de formaliser des modalités d'entretien dans un plan de gestion, qui prend notamment en compte, sur le long terme, la réalité des milieux présents, les aspects paysagers et culturels du site et les différentes parties prenantes.

Élaborer un plan de gestion écologique consiste en premier lieu à **définir des objectifs pour valoriser la biodiversité du site**, à partir d'un état des lieux et/ou de l'identification d'enjeux spécifiques. Ces objectifs peuvent être différenciés par zones, selon la taille du site et ses fonctionnalités, favorisant ainsi une diversité de modes de gestion et de paysages. Ils peuvent être définis en se basant sur l'ensemble des domaines du label EcoJardin. Il est important d'effectuer un état initial, pour partager une compréhension commune de la gestion écologique menée, des objectifs et des résultats attendus.

**La formalisation de l'état des lieux, des enjeux et des objectifs** partagés est ensuite essentielle. Elle **aboutit à l'élaboration du plan de gestion**. Ce document stratégique articule la vision à long terme et la programmation opérationnelle des interventions dans un plan d'action pluriannuel. Si sa forme peut dépendre du gestionnaire, il comprend habituellement une ou des cartographies (enjeux, diagnostics, opérations d'entretien), une partie textuelle (objectifs, fiches actions thématiques, description des opérations, etc.) et un calendrier pour programmer et prioriser les interventions dans le temps. Les actions retenues sont associées à des moyens de gestion cohérents et proportionnés.

La **révision** du plan de gestion est basée sur l'**observation des effets des pratiques** sur la biodiversité et sur leur **évaluation**, en lien avec les actions de connaissance et de suivi de la

biodiversité décrites dans le domaine Faune et flore (voir p. 37). Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et se conduit avec le concours de l'ensemble de l'équipe de gestion.

La **mobilisation des élus ou des dirigeants** est un atout pour fédérer les énergies autour de la gestion écologique (réunions publiques, informations aux équipes, présence lors de l'audit) et pour montrer le niveau d'engagement de la structure.

## Intégrer le site dans son territoire

Les connaissances scientifiques en matière de préservation de la biodiversité ont mis en lumière la nécessité de favoriser les trames écologiques et la connectivité entre les espaces. Chaque site, quelle que soit sa superficie, s'inscrit dans cette logique, en raisonnant par connexions et emboitements d'échelles, dans l'objectif de créer un véritable réseau écologique. Pour intégrer ces notions dans la gestion, il est essentiel de prendre en compte plusieurs échelles.

À l'échelle du site, **les différents types de continuités écologiques** sont maintenus et développés : trames vertes, bleues, noires, brunes, blanches, turquoises, etc. Elles sont identifiées à partir de cartographies, d'analyses de photographies aériennes ou d'inventaires de terrain. Des mesures de gestion sont mises en place pour protéger et renforcer ces trames, en évitant le plus possible les ruptures, avec par exemple la création de haies, de mares, de passages à faune, d'extinction lumineuse, etc. Pour renforcer ces actions, **des zones ou des éléments naturels peuvent faire l'objet d'une protection réglementaire** (espace boisé classé [EBC], Natura 2000, espaces naturels sensibles [ENS], protection au titre du patrimoine culturel, etc.) **ou contractuelle** (acte notarial, obligation réelle environnementale [ORE], mesures agroenvironnementales [MAE] de la politique agricole, etc.). Par ailleurs, le gestionnaire tient compte du **patrimoine culturel** du site dont il hérite, matériel et immatériel, pour le valoriser ou le revisiter dans la perspective d'une gestion écologique.



## Piloter la gestion écologique dans le cadre d'un marché de prestation d'entretien

Le gestionnaire, lorsqu'il s'associe les services d'une équipe externe, veille à l'intégrer dans sa stratégie de pilotage de la gestion. Dans le cadre d'un marché de prestation d'entretien en gestion écologique, il s'agit de faire correspondre le cadre du marché avec la gestion écologique souhaitée et de permettre à l'équipe externe de faire évoluer les pratiques et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage. Une attention est portée sur la pédagogie et l'exigence des objectifs, et sur les modalités d'exécution et de suivi.

Même si tout n'est pas formalisé, le gestionnaire s'assure que les intentions paysagères et écologiques sont bien transmises et intégrées dans les pratiques des opérateurs de terrain. La gestion écologique n'est pas une simple équation mathématique : la mobilisation des compétences

des jardiniers est nécessaire pour adapter les pratiques au contexte et aux enjeux du site tout au long de l'année. C'est au maître d'ouvrage de s'assurer de l'existence de telles capacités dans l'équipe externe.

### Pour aller plus loin :

- Larramendy S., Micand A., 2015. **Prescriptions pour la gestion écologique d'un espace vert menée en externe**. Plante & Cité, 18 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90925](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90925)

- Rochard S., 2026. **Piloter un marché de gestion écologique. Rapport d'analyse et propositions**. Plante & Cité. [Titre provisoire. À paraître].

À une plus grande échelle, entre plusieurs sites, un **plan d'action coordonné avec les gestionnaires voisins** permet de renforcer ces continuités en travaillant, entre autres, sur les effets de lisière et sur les connexions écologiques pour réduire l'isolement des sites.

Enfin, à l'échelle territoriale ou régionale, la gestion du site **s'inscrit dans les stratégies d'actions et les politiques publiques régionales et locales de biodiversité**. Il s'agit de prendre en compte les objectifs des documents d'urbanisme et de planification des enjeux et des trames écologiques et paysagères (stratégie régionale pour la biodiversité, schéma régional de cohérence écologique, plan local d'urbanisme [intercommunal], chartes et plans de paysage), ainsi que de mobiliser les documents de connaissance et protection d'espèces, d'habitats et de milieux (listes d'espèces et d'habitats à statut de protection, liste d'espèces exotiques envahissantes, atlas et inventaires de la biodiversité communale).

Par ailleurs, le gestionnaire, et l'entreprise prestataire le cas échéant, est **engagé dans des démarches environnementales** qui étendent et renforcent sa prise en compte de la biodiversité et des questions environnementales : certification ISO 14001, reconnaissance Territoire et/ou Entreprise engagée pour la nature, autres labellisations ou chartes d'engagement, etc. De telles démarches, lorsqu'elles sont élaborées et partagées avec toutes les parties prenantes, peuvent favoriser l'émergence d'une culture commune sur ces sujets.

## Organiser les interventions sur le terrain

### Piloter la programmation des actions et son amélioration continue

Sur le terrain, la mise en œuvre de la gestion écologique nécessite une programmation fine des interventions, ainsi que des ajustements réguliers fondés sur l'observation des pratiques, afin de mieux prendre en compte la biodiversité.

**La programmation des actions opérationnelles de gestion organise les interventions sur le terrain** (actions prévues, moyens et calendrier). Le calendrier d'interventions liste la durée de chaque action, et les périodes auxquelles elle peut ou doit avoir lieu. Il prend en compte les cycles biologiques faune-flore, et son niveau de détail varie selon le site et ses enjeux écologiques.

Pour aller plus loin, il est possible d'élaborer un **référentiel technique détaillé des pratiques de gestion** à utiliser en interne et à annexer aux cahiers des charges dans le cas d'une gestion externalisée. Des prescriptions décrivent en finesse les modalités de réalisation pour toutes les strates (outils, gestes techniques, résultats attendus) et les finalités, au plus près des réalités du site. Ce référentiel peut également avoir une vocation de sensibilisation et de pédagogie auprès des personnes de l'équipe de gestion peu impliquées dans les pratiques de terrain.

Le calendrier d'intervention et le référentiel technique peuvent être issus et/ou inclus dans le plan de gestion écologique (voir page précédente).

Pour que les pratiques de gestion soient les plus adaptées à l'équilibre écologique du site, elles sont révisées régulièrement, dans une démarche d'amélioration continue. Il est alors en premier lieu nécessaire d'évaluer l'impact des pratiques et l'évolution de l'état écologique du site. **Les jardiniers assument ce rôle d'observation et sont outillés pour cela** : fiches de reconnaissance et protocoles, comptes-rendus d'observation, indicateurs choisis en fonction du site, etc.

**La programmation est ajustée de façon dynamique** au cours de l'année, en fonction des actions réalisées, des aléas, de l'évaluation de l'état du site et de sa trajectoire liée aux pratiques de gestion. Ces échanges réguliers alimentent la tenue d'un **bilan annuel** avec les jardiniers, et viennent nourrir une révision possible du plan de gestion et/ou du cahier des charges.

**Le budget dédié à la gestion écologique est cohérent et proportionné aux ambitions affichées par le gestionnaire**, à l'échelle du site et plus globalement. Des investissements, une augmentation de budget ou bien une création de poste peuvent être nécessaires pour effectuer des changements de pratiques, pour réaliser des diagnostics et des plans de gestion spécifiques, pour améliorer la conception, ou bien pour développer la formation. Dans ce cas, l'évolution des moyens et de leur allocation est consignée avec le plan de gestion.

**Le temps réel passé par l'équipe de jardiniers est évalué** pour que le temps programmé corresponde aux actions prévues. Selon les besoins, sa comptabilisation peut afficher une répartition par type d'activité (gestion, médiation, observation, etc.).

### Préserver les fonctionnalités écologiques lors de travaux

Tous les espaces végétalisés peuvent faire l'objet de travaux, qu'ils soient concernés directement (nouveaux aménagements, renaturation, etc.) ou indirectement (voirie et réseaux, rénovation de bâtiments, etc.).

Au-delà du cadre réglementaire de la séquence ERC, **les principes de gestion écologique doivent être intégrés dès la conception pour tout projet d'aménagement ou de travaux**. En complément d'autres études, la mobilisation de l'expertise de gestion des jardiniers est un atout pour éviter des problématiques de gestion ultérieures et pour identifier les enjeux écologiques spécifiques déjà connus sur le site. Les exigences sont décrites dans des prescriptions associées aux marchés et un suivi de terrain est organisé pour évaluer le respect des mesures lors de la phase chantier.

Pour **prévenir d'éventuels dégâts causés par des tiers** (lors de chantiers par exemple), le gestionnaire a intérêt à prévoir un **barème d'indemnisation financière** représentatif de la valeur qu'il attribue aux éléments naturels à protéger, afin de pouvoir demander des réparations. Conférer une valeur monétaire aux arbres par exemple permet au gestionnaire de sensibiliser sur leurs intérêts et leurs rôles, de renforcer les

dispositions réglementaires en place (documents d'urbanisme, engagements locaux), de prévenir et de sanctionner les dégâts. Chaque gestionnaire peut développer son propre outil de barème d'indemnisation, en s'inspirant par exemple du barème de l'arbre VIE/BED (voir encart ci-après) ou d'un équivalent. Enfin, il est utile de prévoir des règles d'utilisation des indemnités perçues, par exemple en faveur de l'amélioration de la biodiversité du site.



## Estimer la valeur des éléments naturels et prévenir des dégâts avec le barème de l'arbre VIE/BED

Le barème VIE/BED ([www.baremedelarbre.fr/](http://www.baremedelarbre.fr/)) est un outil pour évaluer les arbres et quantifier les dégâts, conçu par l'association Copalme, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77) et Plante & Cité en 2020. De portée nationale, il est à la libre disposition de tout propriétaire d'arbre. Une fois adopté officiellement ou annexé aux documents contractuels, c'est un outil dissuasif efficace. En 2026, le barème VIE/BED a été adopté par une centaine de collectivités territoriales de toutes tailles.

Pour quantifier et sanctionner les dommages à l'aide du barème, il faut tout d'abord les signaler lorsqu'ils ont lieu, en dressant un constat et en rassemblant les éléments de preuve (photos, documents). Les dégâts doivent ensuite être quantifiés à l'aide de mesures simples, qui sont traduites par le barème en une proportion de la valeur totale de l'arbre.

Une fois le dédommagement estimé par le barème, le dossier peut être instruit. Cette étape peut passer par une négociation directe, ou via un assureur, un médiateur ou une instance judiciaire.

Le montant du dédommagement est perçu après coup, et peut être augmenté d'un montant forfaitaire pour le remplacement de l'arbre.

### Pour aller plus loin :

- Plante & Cité, 2024. **Estimer la valeur des arbres urbains et prévenir les dégâts**. N° 3, 4 p. [Collection Note aux décideurs]. <https://tinyurl.com/2amt6zaf>

## Références documentaires

### PLAN DE GESTION

- Chassaing B., 2021. **La gestion différenciée : méthodologie de mise en œuvre. Fiche de synthèse**. Plante & Cité, 16 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90683](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90683)

- Le Briquir S. (coord.), CAUE de l'Isère, LPO, 2012. **Biodiversité & paysage urbain : comment favoriser les espaces de nature**

**en ville ? Guide technique**. 154 p. <https://comite-u2b.lpo-aura.org/guides-biodiv-bati>

- OFB, 2021. **Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels**. 125 p. [Collection Cahiers techniques n° 88]. <http://ct88.espaces-naturels.fr>

- Plante & Cité, 2020. **Déployer la gestion écologique : concepts et pratiques pour plus de nature en ville**. N° 6, 67 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91331](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91331)

### CONCEPTION ET PROGRAMMATION

- Clegeau P. (sous dir.), 2020. **Urbanisme et biodiversité : vers un paysage vivant structurant le projet urbain**. Éditions Apogée, 328 p.

- Flandin J., 2022. **Guide de conception et de gestion écologique des cimetières, 2<sup>e</sup> édition**. ARB IDF, 96 p. [www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres](http://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres)

- Larramendy S., 2023. **Conception écologique d'un espace public paysager : guide méthodologique de conduite de projet, 2<sup>e</sup> édition**. Plante & Cité, 107 p. <http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90701>

- Larramendy S., Chollet M., 2022. **Végétal et espaces de nature dans la planification urbaine : recueil de fiches actions**. Plante & Cité, 153 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91515](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91515)

### CHARTES DE L'ARBRE

- A.R.B.R.E.S, 2019. **Déclaration des droits de l'arbre**. 1 p. [www.arbres.org/declaration-des-droits-de-l-arbre.htm](http://www.arbres.org/declaration-des-droits-de-l-arbre.htm)

- Métropole de Lyon, 2016. **La Charte de l'arbre**. 82 p. <https://developpementdurable.grandlyon.com/en-actions/dispositifs-partenariaux/charte-de-l-arbre>

- Ville de Montpellier, 2021. **La Charte de l'arbre urbain, volume 1 et 2**. 82 p. + 70 p. <https://tinyurl.com/yp322fjh>

- Ville de Rennes, 2021. **Charte de l'arbre hiver 2022-2023**. 55 p. <https://environnement-sante.metropole.rennes.fr/pre-server-et-developper-la-place-de-l-arbre>

### BONNES PRATIQUES ET RÈGLES PROFESSIONNELLES

- Unep, MTE, FFP, et al., 2021. **Fascicule 35 – « Aménagements paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air » du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil**. 157 p. [www.lesentreprisesdupaysage.fr/fascicule-35](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/fascicule-35)

- Unep, s.d. **Les règles parues – Les entreprises du paysage**. 35 PDF. [Collection des règles téléchargeables]. [www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-sec-teur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-sec-teur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues)



## Grille d'auto-évaluation

Critère	Niveau	Évaluation
<b>Définir la stratégie de gestion du site</b>		
<b>Élaborer un plan de gestion écologique</b>		
Des objectifs pour préserver ou améliorer la biodiversité sur tout le site sont-ils définis à partir d'un état des lieux et/ou d'enjeux (selon des zones différenciées) ?	***	Oui/non/partiel
Y a-t-il un plan de gestion global intégrant l'ensemble des domaines EcoJardin ?	***	Oui/non/partiel - plan de gestion + cartographie
L'équipe de gestion est-elle impliquée dans la révision du plan de gestion (réflexions de diagnostic et d'orientations stratégiques) ?	**	Oui/non/partiel
Les élus/dirigeants se sont-ils saisis d'EcoJardin pour en faire un projet fédérateur (réunions publiques, travail avec les équipes, présence lors de l'audit) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Intégrer le site dans son territoire</b>		
De potentielles continuités écologiques (trames vertes, bleues, noires, brunes, blanches, turquoises, etc.) sont-elles mises en œuvre sur le site ?	**	Oui/non/partiel
Des éléments naturels du site font-ils l'objet d'une protection réglementaire ou contractuelle (EBC, Natura 2000, ENS, protection patrimoniale, ORE, MAE, etc.) ?	*	Oui/NA - cartographie des protections
Y a-t-il une intégration d'éléments de patrimoine culturel, matériel et immatériel, dans la stratégie de gestion ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un plan d'action coordonné avec un ou des gestionnaire(s) voisin(s) pour réaliser des connexions écologiques ?	**	Oui/non/partiel
Des enjeux écologiques territoriaux (SRCE, PLU, charte, plan de paysage, atlas de la biodiversité communale, espèces et habitats à statut de protection, espèces exotiques envahissantes, etc.) sont-ils pris en compte dans la stratégie de gestion ?	**	Oui/non/partiel
Le gestionnaire est-il engagé dans d'autres démarches favorables à la biodiversité (TEN ou EEN, ISO 14001, autres labellisations ou chartes d'engagement) ?	**	Oui/non/partiel - justificatif(s) d'engagement
<b>Organiser les interventions sur le terrain</b>		
<b>Piloter la programmation des actions et son amélioration continue</b>		
Y a-t-il un document de programmation des mesures de gestion (actions opérationnelles, calendrier d'interventions, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - calendrier d'intervention
Y a-t-il un référentiel technique pédagogique et opérationnel prescrivant les modalités d'intervention ?	*	Oui/NA - document de bonnes pratiques
Les jardiniers sont-ils outillés pour observer l'évolution de l'état écologique du site (fiches de reconnaissance, compte-rendu d'observations, indicateurs, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - fiches de suivi ou autre
Y a-t-il un ajustement dynamique de la programmation en fonction des observations (bilan annuel avec les jardiniers) ?	**	Oui/non/partiel
Le budget dédié à la gestion écologique est-il cohérent avec les ambitions (investissement et fonctionnement, augmentation du budget, création de poste, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Le temps réel passé par les jardiniers et sa répartition par activités sont-ils évalués ?	*	Oui/NA
<b>Préserver les fonctionnalités écologiques lors de travaux</b>		
Les principes de gestion sont-ils intégrés dans la conception des projets d'aménagement et de travaux sur le site (suivi, guide de conception, prescriptions DCE) ?	**	Oui/non/partiel - liste des prescriptions
Un outil de protection et d'indemnisation d'éléments naturels (par ex. : barème de l'arbre) est-il opérant ?	*	Oui/NA - adoption du barème ou autre outil

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### **Des objectifs pour préserver ou améliorer la biodiversité sur tout le site sont-ils définis à partir d'un état des lieux et/ou d'enjeux (selon des zones différenciées) ?**

Ce critère porte sur la stratégie de gestion écologique. Il s'assure que des objectifs de préservation ou d'amélioration de la biodiversité ont bien été définis pour tout le site, en se basant sur la connaissance de ce dernier et de ses enjeux. Un objectif prioritaire au moins est défini, en lien avec des enjeux spécifiques du site. Idéalement, un état des lieux approfondi permet de différencier des zones et de spécifier des objectifs détaillés et mesurables.

### POUR UN RENOUVELLEMENT

#### **Y a-t-il un plan de gestion global intégrant l'ensemble des domaines EcoJardin ?**

Ce critère concerne la formalisation des enjeux, des objectifs et des actions dans un plan de gestion global, outil essentiel pour s'assurer de la traçabilité et de la pérennité de la gestion dans le temps et l'espace. Le plan de gestion comprend au moins une cartographie légendée des actions de gestion menées sur le site. Idéalement, il est basé sur un diagnostic écologique et sur un inventaire de la biodiversité présente, et il décrit avec précision les modalités et les temporalités des interventions. C'est un document cadre daté, qui est suivi et renouvelé au fil du temps dans une démarche d'amélioration continue.

## Documents justificatifs possibles

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Plan de gestion écologique (accompagné d'une cartographie).
- Cartographie des protections réglementaires ou contractuelles (EBC, Natura 2000, ENS, protection patrimoniale, ORE, MAE, etc.).
- Document justificatif d'autres démarches favorables à la biodiversité (TEN ou EEN, ISO 14001, autres labellisations ou chartes d'engagement).
- Calendrier d'intervention [peut être associé au plan de gestion].
- Descriptif technique des bonnes pratiques de gestion (référentiel de pratiques) [peut être associé au plan de gestion].
- Outils de partage d'observations sur l'évolution de l'état écologique du site (fiches de reconnaissance, comptes-rendus d'observations, indicateurs, etc.).
- Guide pour les opérateurs de travaux ou liste de prescriptions pour préserver les fonctionnalités écologiques lors d'aménagements (extrait DCE ou autre).
- Délibération ou autre justificatif d'adoption d'un barème d'indemnisation du végétal.



*Labellisé en 2024, le cimetière de la Source à Orléans est de conception récente : il a limité au maximum l'artificialisation et fait la part belle à la végétalisation. La couverture des sols passe par la mise en place combinée de paillage et de plantes couvre-sol. / ARP Astrance*

# SOLS

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Prioriser le maintien et la continuité de la diversité des sols (dans leur profondeur et leur largeur) et de leur couverture végétale hétérogène permet de les protéger et de les régénérer.
- Une diversité d'outils de diagnostic permet aux jardiniers de mieux connaître les caractéristiques physiques, chimiques, mais surtout biologiques des sols, en lien avec les actions de gestion.
- Favoriser le retour de la matière organique au sol, selon les besoins de ce dernier et le respect de son équilibre, permet de le nourrir, d'améliorer sa capacité de rétention en eau, et d'offrir des habitats.
- Proscrire les paillages à base de plastique permet d'éviter la pollution des sols et d'améliorer leurs fonctionnalités.
- Privilégier les techniques d'enherbement des espaces minéraux permet d'éviter le désherbage, et, en désimperméabilisant et renaturant si besoin, de tendre vers de la pleine terre.

# Connaitre et protéger les sols

## Évaluer l'état des sols et les risques de dégradation

La gestion écologique des espaces verts repose sur une connaissance fine des sols et des risques auxquels ils peuvent être confrontés. Celle-ci donne des indications de base sur leur santé et contribue à l'application de la directive européenne sur la surveillance des sols.

Il s'agit en premier lieu d'identifier le volume des sols présents, leur formation et l'historique des usages (remblais, terrassements, pratiques antérieures), afin de comprendre leur fonctionnement actuel et leurs contraintes. Cette approche se complète par une **caractérisation de leurs horizons**, à partir de référentiels pédologiques, d'observations de terrain (fosses, profils) et de relevés **décrivant structure, texture, humidité et activité biologique**. Si la réalisation d'un profil de sol est l'outil de diagnostic le plus complet pour une première approche de l'état du sol, des tests simples (boudin, potentiel hydrogène [pH], etc.) permettent aussi d'obtenir des informations sur sa

texture et sur ses propriétés physico-chimiques. Lorsque ces observations ne suffisent pas à expliquer certains dysfonctionnements, **des analyses bio-physico-chimiques ciblées peuvent être utiles** pour évaluer précisément certains paramètres clés (matière organique, nutriments, polluants, etc.). Elles peuvent aider à définir des besoins de gestion, de végétalisation, d'amendement ou de fertilisation.

En parallèle, **un suivi de la biodiversité des sols (macrofaune, mésofaune et/ou micro-organismes) est mis en place**. Ces observations suivent un protocole précis (nombre de relevés, zones du site, fréquence, etc.). Elles nourrissent des bioindicateurs qui renseignent sur la biodiversité présente et sur le fonctionnement biologique du sol. Plusieurs programmes de sciences participatives mettent l'accent sur les sols et proposent des protocoles qui peuvent être réalisés par l'équipe de jardiniers, en particulier sur la macrofaune (voir encart ci-après). Cette démarche peut être renforcée par la connaissance et **l'utilisation de plantes bioindicatrices**, permettant aux jardiniers d'interpréter visuellement certaines caractéristiques du sol (pH, compaction, fertilité, etc.).

L'évaluation intègre également une **analyse des risques majeurs de dégradation des sols** : compaction liée au piétinement ou aux engins, érosion, imperméabilisation, perte de matière



## Connaitre et suivre la biodiversité des sols

Les sols abritent une grande diversité d'organismes de différentes tailles : macrofaune (invertébrés visibles à l'œil nu tels que les vers de terre, les araignées, les insectes, etc.), mésofaune (invertébrés visibles à la loupe comme les acariens ou les collemboles) et micro-organismes (bactéries, champignons, algues, etc.). Cette biodiversité assure des fonctions essentielles au sein des sols : minéralisation et fertilité, structuration, filtration de l'eau, recyclage de la matière organique et régulation des populations. La connaître et la suivre permet d'adapter des pratiques de gestion pour la favoriser.

Pour les suivis des micro-organismes et de la mésofaune, les protocoles et techniques nécessitent un passage en laboratoire et passent donc par l'intervention d'entreprises ou de bureaux d'études, qui peuvent par ailleurs aider à l'interprétation des résultats en fonction des enjeux du site.

Pour la macrofaune, quatre protocoles simples de sciences participatives ont été mis en place dans le cadre du programme QUBS, sur la qualité biologique des sols, porté par le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive et Vigie-Nature, accompagnés de partenaires scientifiques, associatifs et institutionnels ([www.qubs.fr](http://www.qubs.fr)). Ils reposent sur des méthodes précises et peu intrusives pour la faune.

Le protocole **Aspifaune** consiste à collecter, pendant 7 min, les invertébrés visibles dans un carré de 25 cm de côté, à l'aide d'un aspirateur à bouche (à fabriquer au préalable). Le protocole **Noctambules** repose sur un pot collecteur (pot Barber) à installer en fin de journée et à relever le

lendemain matin pour voir les organismes piégés pendant la nuit. L'**Opération Escargots**, lui, utilise un abri standardisé (planche en bois ou soucoupe) placé au sol pendant au moins un mois. Il permet de recenser les escargots et les limaces venus s'y réfugier. Enfin, le protocole **En quête de vers** prévoit l'extraction d'un bloc de sol de 20 x 20 cm sur 25 cm de profondeur, à l'aide d'une fourche-bêche. Le sol est ensuite émiétté pour collecter les vers, déposés dans un récipient avec un léger fond d'eau.

Pour chaque protocole, l'identification repose sur des photographies individuelles des organismes recensés et sur une clé de détermination disponible en ligne, sur le site du programme. Des vérifications par une communauté d'experts sont ensuite organisées pour garantir la robustesse des observations.

Outre la collecte de données, les sciences participatives permettent de sensibiliser les jardiniers à l'importance des sols et de questionner les pratiques de gestion pour les rendre plus favorables à la biodiversité.

### Pour aller plus loin :

-Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes, s.d. **EcoBioSoil**. <https://projets.ecobio.univ-rennes.fr/opvt/>

- Leleux A., Dagois R. (coord.), 2025. **Connaitre et évaluer la biodiversité des sols. Guide opérationnel pour les milieux urbains**. Plante & Cité, 54 p. [Programme BISES]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98546](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98546)

organique ou d'éléments nutritifs, pollution ou salinisation. L'identification de ces facteurs permet de prioriser des actions préventives ou correctives (réduction du travail du sol, apports organiques, désimperméabilisation, etc.).

Enfin, l'ensemble de ces informations peut être **synthétisé dans une cartographie des sols**, mettant en évidence leur valeur par zones (nature et qualité, vulnérabilités, etc.) et associant des mesures de protection et d'amélioration de leurs fonctions. Ce plan de gestion des sols est actualisé régulièrement.

## Maintenir la diversité des sols et leurs habitats

L'hétérogénéité des sols est une richesse en matière de biodiversité, il est donc utile de maintenir cette diversité et les habitats associés en adaptant la végétation et les pratiques de gestion.

Ainsi, **le choix des gammes et des cortèges d'espèces végétales se fait en adéquation avec les sols en place**, et non l'inverse. Ceux pauvres en matière organique, caillouteux ou sableux ont autant d'intérêt que les sols fertiles. Si besoin, les pratiques peuvent contribuer à rééquilibrer les sols : le choix des végétaux peut favoriser leur régénération naturelle et leur fertilité (apports de matière organique, structuration racinaire) ; à l'inverse, l'export des résidus de tonte et de fauche ou l'étrépage permettent d'appauvrir les sols et l'expression d'une végétation diversifiée à partir de la banque de graines du sol.

La préservation des sols implique également de **limiter au maximum les remaniements et les apports de terres extérieures**, afin de conserver les horizons en place et les communautés biologiques associées. Par ailleurs, l'apport de terres extérieures peut engendrer l'installation d'espèces invasives et de pathogènes et parasites des plantes. Si besoin d'apport de terre, un recyclage sur place est favorisé.

Enfin, le gestionnaire **identifie les habitats spécifiques liés aux sols et aux structures associées** (murs, interstices, tas de pierres, litière végétale, etc.) qui accueillent une faune diversifiée (pollinisateurs, reptiles, microfaune). **Des mesures de protection ou de conservation adaptées** (périodes d'intervention, mise en défens, etc.) sont mises en œuvre pour préserver ces habitats.

## Favoriser la couverture végétale

La couverture végétale permanente des sols est un levier essentiel pour les protéger et pour leur permettre d'assurer leurs fonctionnalités écologiques. Elle limite l'érosion, conserve l'humidité et favorise l'activité biologique.

Ainsi, les **zones de sol à nu sont à proscrire, sauf justification pour motifs écologiques**. En effet, de petites zones ou bandes de sol à nu bien exposées peuvent constituer des habitats pour certaines espèces (abeilles sauvages terricoles, fourmis, etc.). En dehors de ces espaces, le sol dispose d'un couvert végétal dense et diversifié. Du paillage organique fluide peut également être utilisé, notamment pour les jeunes plantations dans l'attente d'une couverture végétale mature.

Dans la logique de soutien des fonctions écologiques des sols, **tous les paillages à base de plastique ou de matières biosourcées nécessitant une dégradation industrielle sont exclus**. Le gestionnaire met en œuvre leur retrait progressif, ainsi que celui de leurs agrafes, en limitant la destruction de la végétation en place. Seules les toiles de paillages issues de matières végétales naturelles non transformées (chanvre, lin, etc.) sont acceptées. Dans l'idéal, il n'y a aucune toile de paillage sur le site.

Le **travail du sol est fortement limité**, réservé aux seules opérations nécessaires comme les plantations. Lorsqu'il est réalisé, il reste **superficiel et manuel** (binage, bêchage), afin de préserver la structure des horizons et la biodiversité du sol.

## Nourrir les sols

### Favoriser le cycle naturel de la matière organique sur place

Les pratiques de gestion écologique cherchent à favoriser le retour au sol de la matière organique issue du site (résidus de taille ou tonte, feuilles mortes, etc.). Véritable richesse disponible sur place, sa décomposition nourrit les sols et soutient la biodiversité.

Ainsi, **les arbres morts sur pied, et plus largement le bois mort, sont conservés sur place** dès que possible, après sécurisation des zones à risque (mise en défens, périmètre de sécurité, etc.), car ils constituent un habitat pour de nombreuses espèces. Lorsque cela est impossible, la conservation d'une souche haute est préférable, et le bois mort est déplacé à proximité sur le site.

De la même manière, **les feuilles mortes sont laissées sur place**, notamment au pied des massifs et des arbres. Elles ne sont retirées qu'en cas de contraintes de sécurité (chemins, voiries, etc.) ou pour limiter la propagation de maladies spécifiques (maladies cryptogamiques du rosier, mineuse du marronnier, etc.). Elles peuvent alors être compostées, sur place ou à proximité, en s'assurant d'atteindre une température suffisante pour éliminer les pathogènes. Le gestionnaire évite l'utilisation des souffleuses, consommatrices d'énergie et générant des nuisances sonores.

Les **résidus de tonte et de fauche sont réutilisés sur site**, directement sur place en mulching, ou à proximité en paillage. Dans le cas d'un objectif d'appauvrissement des sols, il est possible d'exporter ces résidus. Les excédents peuvent alors être compostés.

De même, **les résidus de taille sont valorisés sur place** sous forme de broyat, de paillage ou de tas favorables à la biodiversité (refuges pour la faune). Ils peuvent aussi être utilisés pour marquer des cheminements ou pour délimiter les usages de certains espaces, en constituant par exemple des fascines ou des haies sèches.

Enfin, lorsque du compost est produit en interne, le gestionnaire **met en place un protocole encadré** afin de garantir sa qualité :

nombre de bacs, tri des matières, équilibre entre apports secs et humides, suivi de la décomposition, fréquence des interventions, etc.

## Réguler les apports de matière organique ou minérale et limiter les impacts environnementaux

Si la norme est de s'adapter aux sols en place, des apports peuvent parfois être utiles ou nécessaires pour améliorer les propriétés physico-chimiques, pour réinstaller l'activité biologique et pour soutenir les fonctions écologiques des sols mises à mal par les usages ou les pratiques de gestion.

**Le recyclage des résidus végétaux issus du site est privilégié pour les apports de matière organique**, sous différentes formes : paillage, compost, bois raméal fragmenté, etc. Les éventuels apports d'**engrais organiques** doivent répondre à de réels besoins (identifiés auparavant par le biais d'analyses par exemple) et être conformes aux exigences d'une gestion écologique : **utilisables en agriculture biologique et d'origine naturelle** (poudre d'os, sang séché, etc.).

Les apports minéraux sont limités à des **amendements d'origine naturelle** (chaux, sable, roches broyées), utilisés uniquement lorsque les caractéristiques du sol le justifient, dans une logique de correction et non de systématisation.

**L'ensemble des apports, qu'ils soient organiques ou minéraux, est strictement encadré** : leur nature, leur quantité, leur fréquence et leur fractionnement sont définis en fonction des besoins réels du site, de la capacité de dégradation du sol et des objectifs de gestion. Dans le cas d'une utilisation fréquente d'apports organiques ou minéraux, une analyse de sol régulière et un plan de fertilisation adapté sont nécessaires. Par ailleurs, le gestionnaire veille à respecter les bonnes pratiques d'application (période, météo, délais de rentrée, etc.) pour éviter les impacts sanitaires et les pertes par lessivage, et donc la contamination des eaux de surface et souterraines.

Enfin, le gestionnaire cherche à **limiter l'impact environnemental global de tels apports en définissant des critères de choix** : origine naturelle et provenance des matières, conditions de production, transport et empreinte écologique. En cas d'incertitude quant à la provenance et à la qualité des apports extérieurs, des analyses sont effectuées (polluants dont plastiques, pH).

## Renaturer les surfaces minérales

### Favoriser la circulation de la faune des sols

Les continuités de la trame brune sont essentielles pour permettre la circulation de la faune des sols (lombrics, petits invertébrés, etc.). Dans les espaces végétalisés, les allées constituent des barrières et des facteurs de fragmentation des espaces. Il en est de même pour les cours d'eau. Le gestionnaire cherche à **rendre les allées favorables à la cir-**

**culatation de la faune des sols**. En tenant compte des contraintes du site (fréquentation, accessibilité, etc.), plusieurs leviers sont à mobiliser : mieux délimiter les allées et supprimer le plus possible les passages « sauvages » pour limiter la compaction des sols ; privilégier des revêtements très perméables à la faune des sols (allées en broyat ou en pas japonais par exemple) ; adapter ou installer des passages à faune (passages spécifiques tels que les lombriducs ou modification d'autres passages pour de la faune des sols par exemple) pour favoriser le franchissement des obstacles.

### Végétaliser les surfaces minérales autant que possible

La végétalisation des surfaces minérales (sol, mur, toiture, etc.) est un enjeu pour faire exister la biodiversité partout en milieu urbain. Les principes d'une gestion écologique misent sur des solutions simples et sobres, notamment en matière de consommation de ressources naturelles.

**L'enherbement diversifié des surfaces minérales, en particulier des aires sablées, est encouragé dès que possible**, sauf contraintes d'accessibilité, d'usage ou de réglementation, notamment patrimoniale. Le gestionnaire choisit les modalités selon les usages et les contraintes du site. L'enherbement spontané nécessite peu de moyens et peu d'entretien. Il s'agit de la technique la plus favorable pour la biodiversité, mais le recouvrement de l'espace est lent. L'enherbement avec semis de graminées adaptées aux conditions locales, sans apport de substrat, offre un recouvrement plus rapide, mais nécessite plus d'entretien et peut être sensible à la sécheresse. Enfin, un enherbement avec semis et apport de substrat entraîne un recouvrement très rapide et homogène. Proche de la mise en place d'une pelouse, il implique des moyens plus importants pour sa mise en place et son entretien.

**La végétalisation diversifiée des murs et des toitures est également recherchée**. S'il existe une grande diversité de systèmes de toitures végétalisées, celles dites semi-intensives (15-30 cm de substrat) et intensives (> 30 cm de substrat) sont les plus accueillantes pour la biodiversité et sont celles qui rendent le plus de services écosystémiques (rafraîchissement, rétention en eau). Dans cette optique, le gestionnaire cherche à maximiser les dynamiques naturelles : place de la flore spontanée, choix d'espèces adaptées aux conditions sèches, interventions minimales, etc.

Les murets et les murs sont des surfaces favorables à l'installation du végétal en fonction de leurs caractéristiques et de leur entretien. Les facteurs clés pour la richesse du vivant sont l'humidité, l'inclinaison, les matériaux, les anfractuosités ou encore l'âge. Leur végétalisation diversifiée est favorisée par la dynamique naturelle de la flore spontanée et par la plantation de plantes grimpantes ou d'arbres conduits en façade. Ces solutions, peu techniques, contribuent à rafraîchir les bâtiments et à créer des habitats pour la faune.

En revanche, le gestionnaire évite les systèmes de végétalisation fortement dépendants d'intrants. **Les murs végétalisés nécessitant un substrat spécifique, un arrosage et une fertilisation régulière sont proscrits** en raison de leur

coût environnemental et de leur faible résilience. De même, **les contenants de faible volume** (bacs, fosses, terrasses), qui impliquent un arrosage fréquent et une gestion intensive, **sont limités autant que possible**. Lorsqu'ils sont présents, le gestionnaire cherche à maximiser leur résilience : volume de terre, réutilisation ou recyclage des eaux d'arrosage, suppression des intrants, etc.

## Désimperméabiliser et renaturer les surfaces imperméables

La désimperméabilisation et la renaturation sont des leviers essentiels pour restaurer les sols et des écosystèmes fonctionnels. En adoptant une démarche structurée, le gestionnaire combine approche stratégique et mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi, à l'échelle de l'ensemble de son patrimoine, **le gestionnaire identifie les surfaces imperméables superflues et priorise les interventions de désimperméabilisation** en fonction de différents critères : usages des espaces, facilité d'accès, moyens nécessaires pour les travaux, etc. Les zones peu utilisées ou surdimensionnées sont ciblées en priorité. Les éléments de cette étude sont rassemblés dans un plan d'action incluant la planification des chantiers, la priorisation, la concertation (des différents acteurs concernés) et la recherche de financements. À l'échelle du site, **la mise en œuvre du projet repose ensuite sur des techniques de renaturation adaptées** : dépose des revêtements, décompactage et restructuration des sols pour restaurer leur perméabilité et leurs fonctionnalités écologiques. Ces interventions sont suivies d'une végétalisation diversifiée, privilégiant des espèces indigènes et adaptées. La mycorhization peut être employée pour aider à restaurer ou à améliorer la santé des sols trop dégradés. Dans l'idéal, les matériaux déposés, après vérification de leur innocuité pour la santé humaine et pour celle des écosystèmes, sont réutilisés sur place ou dans une filière courte de recyclage pour des besoins urbains (sous-couche de voiries, etc.).

## Références documentaires

### CONNAISSANCE DES SOLS

- ADEME, 2025. **Tout comprendre : la santé des sols**. 23 p. <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7967-tout-comprendre-la-sante-des-sols-9791029724992.html>
- AFES – Association Française pour l'Étude du Sol, 2023. **Un centre de ressources pour mieux connaître les sols et les enjeux de leur préservation**. [www.afes.fr](http://www.afes.fr)
- Baize D., Duval O., Richard G. (coord.), 2013. **Les sols et leurs structures : observations à différentes échelles**. Éditions Quæ, 264 p. [Collection Synthèses].
- Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est, s.d. **RMT Sols et Territoires**. <https://sols-et-territoires.org>
- Cousin I. (coord.), Desrousseaux M. (coord.), Leenhardt S. (coord.), 2025. **Des indicateurs pour préserver la qualité des**

**sols**. Éditions Quæ, 200 p. [Collection Matière à débattre et décider].

- Damas O. (coord.), Coulon A. (coord.), 2016. **Créer des sols fertiles : du déchet à la végétalisation urbaine**. Éditions du Moniteur, 336 p.
- **Directive (UE) 2025/2360 du Parlement européen et du Conseil du 12 novembre 2025 relative à la surveillance et à la résilience des sols (directive sur la surveillance des sols)**. JOUE, série L, 26 novembre 2025. <http://data.europa.eu/eli/dir/2025/2360/oj>
- Gis Sol, s.d. **Partageons la connaissance des sols**. [www.gissol.fr/](http://www.gissol.fr/)
- Henry P., 2022. **Des tracés aux traces, pour un urbanisme des sols**. Éditions Apogée, 216 p.
- L'Institut agro Rennes-Angers, 2026. **Réseau UrbaSol : connaissance et gestion des sols urbains**. <https://urbasol.institut-agro-rennes-angers.fr/fr>
- Plante & Cité, 2023. **Agir pour les sols urbains : des sols fonctionnels pour la nature en ville**. N° 9, 67 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/93240](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/93240)

### SOLS ET BIODIVERSITÉ

- Barra M., Johan H. (coord.), 2021. **Écologie des toitures végétalisées. Synthèse de l'étude GROOVES (Green roofs verified ecosystem services)**. L'Institut Paris Région (Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France), 92 p. [www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/ecologie-des-toitures-vegetalisees-2021](http://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/ecologie-des-toitures-vegetalisees-2021)
- Grandin G., Natureparif, Plante&Cité, 2016. **Sols et biodiversité : recueil d'actions de collectivités en faveur de la biodiversité**. Capitale française de la biodiversité, 127 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/64363](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/64363)
- Hättenschwiler S., Barantal S., Ganault P., et al., 2018. **Quels enjeux sont associés à la biodiversité des sols ?** Innovations Agronomiques, vol. 69, p. 1-14. <https://hal.science/hal-02059771>
- Joimel S., Grard B., Vieublé Gonod L., et al., 2021. **Le fonctionnement écologique des villes: et si on pensait aux sols ?** Métropolitiques, 8 p. <https://metropolitiques.eu/Le-fonctionnement-ecologique-des-villes-et-si-on-pensait-aux-sols.html>
- Jouanneau G. (coord.), Bertho L. (coord.), Soyer H. (coord.), 2024. **Guide des habitats et refuges de substitution pour la faune en milieu urbain**. UPGE, 49 p. [www.genie-ecologique.fr/guide-comment-realiser-des-amenagements-pour-la-faune-en-milieu-urbain](http://www.genie-ecologique.fr/guide-comment-realiser-des-amenagements-pour-la-faune-en-milieu-urbain)
- Larramendy S., Burgisser Hinden H., 2024. **Favoriser et connaître la biodiversité des murs**. Guide pratique. Plante & Cité, 63 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95057](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95057)

## DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION

- Auray S., Lemouzy M., 2023. **Désimpermeabiliser par le végétal. Guide technique.** Éditions du CAUE Rhône Métropole, 26 p. [https://caue69.fr/1/page/20178/Desimpermeabiliser\\_par\\_le\\_vegetal\\_br\\_Guide\\_technique](https://caue69.fr/1/page/20178/Desimpermeabiliser_par_le_vegetal_br_Guide_technique)
- LPO, ADEME, EPF Hauts-de-France, et al., 2022. **Sols vivants: alternatives à l'artificialisation des sols et réhabilitation des sols dégradés.** LPO, 59 p. <https://tinyurl.com/9vfzpp7p>
- Schwartz C. (coord.), 2024. **Désimpermeabiliser les villes. Guide opérationnel pour (re)découvrir les sols urbains.** Plante & Cité, 70 p. [Programme DESSERT]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95804](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95804)
- Ughetti M. (illustrateur), Cerema, 2025. **Opération renaturation : agir en profondeur pour des sols vivants.** 7 p. [Collection Les dessinés]. <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/605668/operation-renaturation-agir-en-profondeur-pour-des-sols-vivants?lg=fr-FR>
- Vidal-Beaudet L., Schwartz C., 2022. **Le sol, maillon central de la renaturation des villes.** Presses universitaires de Grenoble, 8 p. [Collection Le virus de la recherche, série Transition environnementale]. [www.pug.fr/produit/2012/9782706153679/le-sol-maillon-central-de-la-renaturation-des-villes](http://www.pug.fr/produit/2012/9782706153679/le-sol-maillon-central-de-la-renaturation-des-villes)

# Infos label

## Grille d'auto-évaluation



Critère	Niveau	Évaluation
<b>Connaitre et protéger les sols</b>		
<b>Évaluer l'état des sols et les risques de dégradation</b>		
Le volume, l'histoire de l'occupation des sols et leur formation sont-ils connus ?	**	Oui/non/partiel
Les caractéristiques bio-physico-chimiques des horizons des sols sont-elles connues (référentiels, fosses, profil) ?	**	Oui/non/partiel
En cas de problématique inexpliquée par les autres moyens de connaissance, y a-t-il une analyse bio-physico-chimique réalisée ?	*	Oui/NA - analyse de sols
Un suivi adapté des éléments de la biodiversité des sols (vers de terre, carabes, etc.) est-il mené par l'équipe de jardiniers ?	**	Oui/non/partiel - protocole ou fiches de suivi
L'équipe de jardiniers a-t-elle connaissance de plantes bioindicatrices aidant à évaluer l'état du sol ?	*	Oui/NA
Y a-t-il une identification des risques majeurs de dégradation des sols (travail du sol, compaction, érosion, imperméabilisation et artificialisation, perte d'éléments nutritifs et de matière organique, pollution, salinisation) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une cartographie de la valeur des sols et des mesures de protection et d'amélioration de la biodiversité ?	*	Oui/NA - cartographie légendée
<b>Maintenir la diversité des sols et leurs habitats</b>		
Les cortèges d'espèces sélectionnés sont-ils en adéquation avec les sols en place, pouvant les régénérer et les fertiliser ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une absence de remaniement et d'apport de terres extérieures ?	**	Oui/non/partiel
Des habitats spécifiques du sol et des murs (pollinisateurs, lézards, etc.) sont-ils identifiés avec des mesures de protection associées ?	**	Oui/non/partiel
<b>Favoriser la couverture végétale</b>		
Les zones de sol à nu, sauf justification pour motifs écologiques, sont-elles proscrites ?	***	Oui/non/partiel
Le paillage plastique est-il proscrit ?	***	Oui/non/partiel
Le travail du sol est-il limité aux opérations le nécessitant (plantations), surfacique (sauf sol particulier) et réalisé par binage et bêchage manuel ?	**	Oui/non/partiel
<b>Nourrir les sols</b>		
<b>Favoriser le cycle naturel de la matière organique sur place</b>		
Les arbres et les bois morts sont-ils conservés sur place autant que possible, après sécurisation ?	**	Oui/non/partiel
Les feuilles mortes sont-elles laissées sur place, sauf pour raison de sécurité ou pour éviter la diffusion de maladies (du rosier, du buis, mineuse du marronnier, etc.), voire compostées si besoin ?	**	Oui/non/partiel
Les résidus de tonte et de fauche sont-ils réutilisés sur site (sur place, paillage, compost) sauf excédents ?	**	Oui/non/partiel
Les résidus de taille sont-ils laissés sur site (tas, broyage, paillage, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
En cas de production interne de compost, y a-t-il un protocole encadré ?	**	Oui/non/partiel - protocole
<b>Réguler les apports de matière organique ou minérale et limiter les impacts environnementaux</b>		
Les matières organiques apportées correspondent-elles aux exigences du référentiel Eco-jardin, sans adjuvant toxique pour la vie microbienne du sol, ni engrais de synthèse, ni microplastique, ni pathogène, ni espèce exotique envahissante ?	**	Oui/non/partiel - justification des apports
Les matières minérales apportées sont-elles uniquement des amendements minéraux d'origine naturelle (chaux, sable, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - justification des apports

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

Critère	Niveau	Évaluation
Les apports organiques ou minéraux sont-ils régulés et limités (critères de choix des apports, quantité, fréquence, fractionnement, etc.) selon les besoins du site (capacité de dégradation du sol) ?	**	Oui/non/partiel - justification des apports
L'impact sur l'environnement de tels apports est-il pris en compte (mode de production et provenance, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Renaturer les surfaces minérales</b>		
<b>Favoriser la circulation de la faune des sols</b>		
Les allées sont-elles favorables à la circulation de la faune des sols (délimitation, revêtement, passage à faune) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Végétaliser les surfaces minérales autant que possible</b>		
L'enherbement diversifié des surfaces minérales est-il favorisé autant que possible (aire sablée, etc.), sauf accessibilité et réglementation (patrimoniale, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Une végétalisation diversifiée des murs, des toits et des abris, par de la flore spontanée, grimpante ou des arbres conduits en façade, est-elle favorisée autant que possible ?	**	Oui/non/partiel
Les murs végétalisés avec substrat spécifique nécessitant un arrosage et une fertilisation régulière sont-ils proscrits ?	**	Oui/non/partiel
Les contenants avec de faibles volumes nécessitant un arrosage régulier (bac, fosse, terrasse) sont-ils évités ?	**	Oui/non/partiel
<b>Désimperméabiliser et renaturer les surfaces imperméables</b>		
Les surfaces imperméables superflues sont-elles identifiées, avec un plan d'action de désimperméabilisation engagé ?	**	Oui/non/partiel - cartographie, plan d'actions
Y a-t-il une mise en œuvre de techniques de renaturation, avec décapage, restructuration et végétalisation diversifiée ?	*	Oui/NA - protocole ou cahier des charges

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\* ; NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### Les zones de sol à nu, sauf justification pour motifs écologiques, sont-elles proscrites ?

Ce critère vise à mieux protéger le sol afin de maintenir ses fonctionnalités écologiques. Par sol à nu, on entend terre laissée délibérément à nu sans aucune justification pour motifs écologiques (habitats de certaines espèces). Des exceptions concernent les cheminements, les zones de végétation annuelle spontanée et les espaces de sous-bois naturellement peu denses en végétation herbacée.

A minima, le gestionnaire met en œuvre toutes les mesures à sa disposition pour qu'il n'y ait aucun sol à nu sur le site et pour favoriser une couverture végétale. Une strate basse ou du paillage couvre le sol. Les problématiques d'impacts de travaux et de surfréquentation (humaine et animale) sont connues et des actions préventives sont déployées : mise en défens, rotation, communication et sensibilisation. Dans l'idéal, le couvert végétal est dense et diversifié sur tout le site, et l'évitement des impacts sur les sols est la norme en cas de travaux.

### POUR UN RENOUVELLEMENT

#### Le paillage plastique est-il proscrit ?

Ce critère concerne les matériaux utilisés pour couvrir le sol, leur capacité à préserver ses fonctions et à se dégrader sans générer de pollutions.

Tous les paillages à base de plastique ou de matières biosourcées nécessitant une dégradation industrielle sont proscrits. Le gestionnaire a au moins engagé le retrait progressif des paillages plastiques existants, ainsi que de leurs agrafes, en limitant la destruction de la végétation en place. Le plan d'action pour retirer l'ensemble des toiles de paillage est associé à un calendrier d'intervention. Seuls les paillages issus de matières végétales naturelles non transformées (chanvre, lin, etc.) sont acceptés. Dans l'idéal, il n'y a aucune toile de paillage sur le site.

### Documents justificatifs possibles

Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.

- Document daté d'analyse des sols.
- Protocole de suivi de la biodiversité des sols ou document équivalent.
- Cartographie de la valeur des sols et des mesures de protection et d'amélioration de la biodiversité.
- Protocole de production interne de compost.
- Cartographie et plan d'action de désimperméabilisation des sols.
- Protocole ou cahier des charges de techniques de renaturation.



*L'écolothèque de Montpellier est un centre d'éducation à l'environnement labellisé EcoJardin depuis 2016. Situé en contexte méditerranéen, la gestion de l'eau fait partie des enjeux du site : massifs de vivaces résistantes à la sécheresse, arrosage uniquement des cultures avec de l'eau pluviale récupérée ou issue de forages, compteurs et suivi régulier des consommations, station météo sur place, travaux de réparation des fuites, etc. / G. Girod, Alticime*

# EAUX

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- La structure végétale, adaptée au fonctionnement hydrologique du site, permet aux eaux pluviales de se diffuser lentement, d'arroser les espaces, de s'infiltrer vers les nappes phréatiques ou de s'évapotranspirer et de se condenser pour réhydrater les sols.
- Privilégier les plantes qui s'installent spontanément, bien implantées et adaptées aux conditions hydrologiques du site permet d'éviter l'arrosage.
- La mesure et la limitation de la consommation d'eau potable, de nappe ou de rivière, permettent de préserver les ressources en eaux et les écosystèmes.
- L'évaluation des besoins des plantes et des arrosages justifiés, ponctuels et stratégiques, permettent de favoriser l'ancrage et la résilience des végétaux, et de soutenir l'écosystème et ses fonctionnalités en cas de sécheresse.
- La recherche et le développement de solutions pour utiliser des eaux usées recyclées et traitées permettent de soutenir durablement l'écosystème en cas de fortes sécheresses et de tensions sur la ressource en eau.

## Connaitre l'état hydrologique du site en lien avec le territoire

Pour adopter une gestion écologique de l'eau, il est nécessaire de bien connaître et de comprendre le fonctionnement hydrologique du site et ses liens avec le territoire.

**Le diagnostic hydrologique d'un site vise à comprendre son fonctionnement en lien avec le cycle de l'eau.** Il s'agit d'identifier les chemins de l'eau (ruissellement, infiltration, stockage), les zones d'accumulation et les connexions aux réseaux et milieux environnants. Plusieurs données sont mobilisées : topographie, coefficient d'imperméabilisation, etc. Le gestionnaire connaît les dynamiques existantes à l'échelle du bassin versant et leurs effets sur le site.

En complément, pour mieux gérer la ressource en eau sur le site, **le gestionnaire analyse la réserve utile** (quantité d'eau disponible pour les plantes) **des sols et leur capacité d'infiltration** (quantité d'eau infiltrée sur une surface donnée). Ces calculs reposent sur des tests in situ (mesure de tensiométrie, mesure de pluviométrie, test de percolation, etc.) et sur la caractérisation

des sols (texture, matière organique, compaction), afin d'identifier les contraintes et d'orienter les pratiques.

**L'ensemble des connaissances acquises peut être cartographié pour spatialiser les dynamiques hydrologiques** et pour définir des unités de gestion. Ce travail peut orienter certaines pratiques (amélioration de la capacité de rétention des sols, choix de végétaux adaptés aux différentes zones, désimperméabilisation, etc.) et est régulièrement actualisé.

## Éviter d'arroser en favorisant le cycle de l'eau verte

### Adapter la végétation

La végétation la plus économe en arrosage est celle déjà présente et spontanée. Le premier levier pour éviter d'arroser est donc l'adaptation des végétaux.

Ainsi, dans l'idéal, **le gestionnaire n'arrose pas les végétaux, en dehors des périodes de reprise ou en cas de risque de dépérissement avéré.** C'est en particulier le cas pour les espèces



## Bien choisir ses revêtements perméables

Les espaces végétalisés sont, a priori, composés en majorité d'espaces très perméables, en lien direct avec le sol et la végétation. Néanmoins, certains usages ou caractéristiques des sites (accès et stationnement de véhicules, circulations piétonnes dans le site, présence de mobiliers urbains, etc.) nécessitent des supports spécifiques. Les revêtements perméables font alors partie des solutions qui associent des bénéfices pour l'humain et pour la biodiversité, au-delà de l'infiltration de l'eau : support de voirie et accessibilité, accueil de la biodiversité, rafraîchissement de l'air, aménité paysagère et bien-être des usagers, etc.

Il existe une grande diversité de revêtements perméables, généralement classés en trois catégories : les revêtements non liés (mélange terre-pierre, paillages organiques, grave et graviers, etc.), les revêtements modulaires (pavés, dalles alvéolées, platelages, etc.) et les revêtements liés (bétons, résines ou enrobés drainants). Dans une démarche de gestion écologique, plusieurs critères sont pris en compte au moment de faire les choix de conception ou de rénovation de ces revêtements.

Avant toute chose, le gestionnaire analyse finement les caractéristiques du sol, les usages et les contraintes du site pour adapter le revêtement aux possibilités d'infiltration, à la fréquentation, aux charges (piétons, véhicules) et aux exigences d'accessibilité.

En matière de biodiversité, les revêtements avec des matériaux organiques (terre, paillage, etc.) et pouvant être végétalisés (comme les pavés ou les dalles alvéolées) sont les plus accueillants pour la faune des sols et la flore implantée

ou spontanée. Leur utilisation est celle qui permet le mieux de garantir la continuité des sols (trame brune).

En effet, le choix des matériaux est déterminant : le gestionnaire peut questionner leur impact environnemental pour privilégier des ressources abondantes, d'origine locale, générant le moins de contamination possible dans l'environnement. Les matériaux à base de plastique, dont la dégradation crée des pollutions, sont ainsi à éviter. Par ailleurs, les possibilités de réparation et de remplacement partiel du revêtement sont analysées pour plus de durabilité.

En matière de gestion, les revêtements perméables nécessitent tous des opérations d'entretien pour garantir leur performance et leur durabilité dans le temps. Certaines sont proches de la gestion des espaces verts (désherbage, semis, tonte, ratissage/hersage), d'autres sont plus spécifiques (nettoyage haute pression, décolmatage par pression/aspiration). Cette dimension est souvent sous-estimée alors qu'elle conditionne l'efficacité réelle des aménagements.

Bien entendu, une mise en œuvre dans les règles de l'art est indispensable (fondation, sous-couche, etc.) pour garantir une efficacité optimale du revêtement retenu.

### Pour aller plus loin :

- Dagois R., Cheval H., 2021. **Revêtements perméables des aménagements urbains : typologie et caractéristiques techniques.** Plante & Cité, 63 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91396](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91396)

d'arbres et d'arbustes, qui ne sont plus arrosées 3 à 5 ans après leur implantation. Pour les autres strates, le gestionnaire mise sur des espèces indigènes ou adaptées aux conditions du site, installées dans de bonnes conditions et capables de se maintenir sans apport d'eau.

Il complète ce travail avec **des pratiques préventives pour favoriser l'ombre, conserver l'humidité du sol et donc éviter l'arrosage** : installation de paillages organiques de 5 cm d'épaisseur minimum, développement de couvre-sol denses, diversification et étagement des strates végétales dans les massifs, etc.

Enfin, cette approche implique d'**accepter des évolutions saisonnières, comme le jaunissement estival de la strate herbacée**. Ce fonctionnement naturel ne compromet pas sa reprise à l'automne et n'est pas un signe de dégradation. Les jardiniers suivent également les autres strates de végétation et acceptent le flétrissement estival qui n'impacte pas leur survie.

## Réutiliser les eaux pluviales des surfaces minérales

En contribuant à la recharge de la réserve utile en eau des sols, l'infiltration des eaux pluviales sur le site est un moyen sobre d'éviter des arrosages et d'alimenter le cycle de l'eau verte (eau infiltrée dans les sols, disponible pour les végétaux).

Dans cet objectif, **le gestionnaire met en place des revêtements perméables sur tout le site en dehors de l'emprise du bâti**. Il existe une large gamme de possibilités : pavés, dalles alvéolées, béton ou enrobé drainant, etc. Le choix est à adapter aux usages et aux caractéristiques du site (portance, accessibilité, etc.) et intègre des critères d'impact environnemental et de durabilité dans le temps (voir encart précédent).

**Les écoulements d'eaux pluviales issues des surfaces minérales ou du bâti sont orientés vers les espaces végétalisés** plutôt que vers les réseaux d'assainissement. Les eaux de toiture sont récupérées et dirigées vers des noues ou des jardins de pluie. Des petits aménagements sont réalisés si besoin, comme le nivellement du sol ou des bordures pour orienter les flux.

Pour les aménagements hors-sol (jardinières, etc.), des systèmes intégrant récupération, stockage temporaire et drainage sont mis en place afin d'alimenter les plantations, de réduire les rejets et de constituer une petite réserve utile d'eau.

## Retenir et infiltrer l'eau dans les aménagements

Pour éviter les arrosages et favoriser la rétention d'eau sur le site, la structure et les aménagements végétalisés sont prévus pour retenir et infiltrer l'eau au maximum.

Ainsi, **la structure végétale est organisée pour ralentir le ruissellement et pour allonger le chemin de l'eau** (implantation de haies selon les lignes de niveau, fosses et aménagements à redents végétalisés, baissières, etc.), en favorisant des strates diversifiées qui dispersent les flux et augmentent la rétention.

En complément, **des aménagements de petite taille favorisent le stockage, la rétention ou l'infiltration de l'eau** : mares temporaires ou permanentes, noues végétalisées, petites dépressions ou fosses, fascines vivantes ou sèches, jardins de pluie, etc. Une combinaison de ces ouvrages est souhaitable afin de favoriser les connexions hydrauliques. La végétalisation des berges, offrant des habitats riches et équilibrés, est primordiale. **En revanche, les grands bassins fermés, les excavations clôturées et les cuves béton sont à proscrire**, car ils limitent l'infiltration et la circulation naturelle de l'eau. S'ils existent sur place, le gestionnaire réfléchit à leur évolution pour mieux les intégrer au site, les reconnecter au chemin de l'eau et favoriser l'accueil de la biodiversité.

**Les aménagements et les dispositifs d'infiltration sont optimisés pour la décantation**, permettant un abattement significatif de la pollution chronique, grâce notamment à des substrats adaptés. En cas de doute, des analyses sont réalisées, et le chemin de l'eau est allongé si possible, permettant une phytoremédiation par des plantations filtrantes.

Enfin, le gestionnaire compose la structure du site pour maximiser l'étagement et les massifs multistrates (arbres, arbustes, herbacées, mousses et lichens) afin de favoriser la condensation du feuillage et le « recyclage » de l'eau sur place. Les grandes pelouses d'un seul tenant, propices au dessèchement, sont évitées. Une composition par patch ou en mosaïque est favorisée.

## Réduire les consommations d'eau potable

### Optimiser les consommations d'eau potable pour l'arrosage

Pour limiter les tensions sur la ressource en eau, en particulier potable, le premier levier d'une gestion écologique est de maîtriser les consommations et d'éviter toute perte.

Pour cela, **le gestionnaire suit l'évolution annuelle des volumes d'eau potable utilisés grâce à des compteurs**, afin d'identifier les tendances et d'évaluer l'efficacité des changements de pratiques ou de systèmes d'arrosage. Des règles collectives peuvent être établies pour déterminer des plafonds d'alerte ou des objectifs de réduction de consommation par site ou par usage.

**Le suivi de la consommation par compteurs permet également de détecter les fuites**, et de couper l'alimentation rapidement pour les stopper, jusqu'à réparation. La fréquence de cette détection est idéalement de moins d'un mois. Selon les systèmes installés, elle peut être instantanée.

**Enfin, le gestionnaire tient à jour des plans de récolement des réseaux** qui localisent précisément les conduites, les points de puisage, les intersections, etc. Ce travail facilite les éventuelles interventions de maintenance et réduit le temps à consacrer aux recherches en cas de fuites.

## Réduire les autres usages en eau potable

Dans les espaces végétalisés, l'eau potable est souvent utilisée pour d'autres usages que l'arrosage. Il s'agit de les réduire au maximum pour limiter les consommations là où elles ne sont pas indispensables.

Ainsi, **en dehors des consommations humaines, l'usage de l'eau potable est évité**. Pour chaque cas, comme le nettoyage (matériel, voies de circulation) ou l'alimentation des fontaines et des mares, le gestionnaire cherche une solution alternative, au moins pour réduire les usages, au mieux pour les supprimer en identifiant d'autres sources d'eau utilisables (voir partie ci-après).

**En complément, des dispositifs économes sont mis en place pour les usages en lien avec la consommation humaine** (boutons poussoirs pour les points d'eau par exemple), accompagnés d'une information claire aux usagers pour encourager les bonnes pratiques.

**Le gestionnaire favorise l'installation de toilettes sèches** en remplacement de toilettes à eau, afin de réduire significativement la demande en eau. Elles sont facilement accessibles et les utilisateurs sont sensibilisés à leur utilisation. Elles peuvent être fixes ou temporaires, en fonction de la saisonnalité de la fréquentation du site. Si cela est impossible, **le gestionnaire peut étudier la mise en place d'un système de séparation et de récupération des urines** : la consommation en eau s'en trouve réduite et les urines peuvent être intégrées dans une filière de recyclage locale (fertilisation).

## Diversifier les sources d'eau

Au-delà des pratiques visant l'évitement et la réduction des consommations, la diversification des sources d'eau est le troisième levier pour réduire les tensions sur l'eau potable.

Les principes de la gestion écologique donnent la priorité aux ressources locales peu impactantes sur le milieu naturel, soit par ordre décroissant : eaux pluviales, eaux recyclées, eaux brutes. Le gestionnaire peut prioriser autrement ces sources selon la localisation du site et les contraintes réglementaires.

**En cas d'utilisation d'eau brute** (eau issue du milieu naturel, sans traitement préalable) pour l'arrosage et pour les autres usages du site hors consommation humaine, le gestionnaire privilégie si possible le recours à des eaux de surface plutôt qu'aux eaux souterraines (forage et pompage), et valorise les puits existants. Tout comme pour l'eau potable, **l'utilisation de ces sources est suivie grâce à des compteurs et à des relevés réguliers**. Le gestionnaire s'assure de respecter la capacité locale de la ressource et d'éviter des prélèvements excessifs.

Pour protéger les milieux naturels et sécuriser l'approvisionnement en eau même en période de sécheresse, **l'utilisation de sources d'eaux non conventionnelles** (eaux grises, eaux usées traitées, eaux de piscine, etc.) **est une piste que le gestionnaire peut étudier** (potentiel, système de collecte et stockage, contraintes réglementaires, coût global) (voir encart p. 32).

## Mieux arroser

### Questionner les besoins des plantes en eau

Mieux arroser, c'est en premier lieu cibler les besoins réels des plantes et adapter ensuite les apports d'eau aux conditions locales (climatiques et pédologiques).

Ainsi, **les jardiniers ont la capacité d'analyser les besoins des végétaux** à partir d'une observation attentive de leurs signes de sécheresse (ou d'excès d'eau). Ils croisent ces informations avec les conditions climatiques et pédologiques (fonctionnement hydrologique du site, type de sol, capacité de rétention en eau, évapotranspiration potentielle, conditions climatiques locales, etc.) pour déterminer le déclenchement de l'arrosage.

En complément, **des relevés réguliers de pluviométrie**, qu'ils proviennent d'un capteur sur site ou d'une station météorologique proche, **permettent d'adapter la fréquence et les volumes d'eau** aux conditions réelles du site. Pour être encore plus précis dans la gestion des besoins, **des sondes de mesure de l'humidité du sol (tensiométriques ou capacitatives) peuvent être utilisées**. Si c'est le cas, elles sont réparties de manière représentative sur les différentes zones arrosées et font l'objet d'un suivi régulier. Elles sont particulièrement utiles en cas d'arrosage automatique. Quel que soit le système d'arrosage installé, les jardiniers le connaissent et sont en mesure de le programmer, idéalement par secteurs adaptés aux besoins des végétaux.

### Justifier et maîtriser les modes d'arrosage

Pour améliorer la pratique, les modes d'arrosage doivent respecter les principes de base de la gestion écologique : justification des apports, sobriété des ressources et efficacité maximale des apports pour les végétaux.

L'arrosage systématique est proscrit et, en dehors des périodes de reprise après plantation, **les jardiniers sont en mesure de justifier chaque arrosage et ses modalités (période, système)**. Parmi les raisons justificatives, se trouvent les risques de dépérissement des végétaux, la mise en place d'un sevrage progressif, le maintien de collections patrimoniales ou des impératifs d'usages en lien avec l'identification du site comme îlot de fraîcheur. L'objectif est de tendre vers l'absence d'arrosage en dehors d'un soutien stratégique en période de forte sécheresse.

**Les apports sont régulés** pour éviter tout stress hydrique ou excès. Cela inclut le calcul précis des doses, de la durée et du fractionnement des apports. Pour les végétaux initialement arrosés régulièrement, le gestionnaire met en place un sevrage progressif et adapte les apports pour favoriser leur ancrage racinaire et réduire leur dépendance à l'arrosage.

En complément, **l'arrosage est programmé pendant les périodes de moindre évaporation**, en privilégiant la première

heure du matin ou la nuit, afin de maximiser l'efficacité de l'eau apportée et de limiter les pertes par évapotranspiration.

Pour aller plus loin, **le gestionnaire peut expérimenter l'utilisation de techniques low-tech** pour diffuser lentement l'eau dans le sol : pots d'argile enterrés, biochar ou autres dispositifs de stockage et de restitution progressive.

Si un système d'arrosage automatique est utilisé, le gestionnaire peut en justifier la nécessité et le dimensionner **selon les besoins réels**. Dans ce cas, le système est inspecté

régulièrement et la programmation est revue autant de fois que nécessaire pour s'adapter aux variations saisonnières et aux événements climatiques ponctuels.

Enfin, **l'équipe de gestion est organisée pour s'adapter rapidement aux événements climatiques extrêmes**, et pour ainsi adapter les modes d'arrosage et l'organisation du travail. En cas d'arrêt en lien avec la sécheresse, un dialogue est à établir avec la préfecture et les partenaires locaux pour coordonner les actions.



## Utiliser des eaux non conventionnelles pour l'arrosage : les principales règles à connaître

Les eaux non conventionnelles sont toutes les eaux qui ne sont pas directement issues d'un prélèvement dans la ressource naturelle (eaux de surface, de nappe, etc.) et faisant éventuellement l'objet d'un traitement approprié par rapport à l'usage visé. Elles comprennent différentes sources d'eau, dont les eaux de pluie et les eaux pluviales (après ruissellement), les eaux de piscine, les eaux grises et les eaux usées traitées.

La réglementation diffère selon les sources d'eau et les usages. Ainsi, en fonction de la nature du site, l'arrosage des espaces végétalisés peut faire partie des usages domestiques ou tertiaires (réutilisation des eaux grises d'un bâtiment tertiaire ou d'habitat collectif pour l'arrosage des espaces attenants par exemple), ou des usages urbains (arrosage des espaces verts publics à partir des eaux usées traitées issues de stations d'épuration par exemple).

### L'arrosage dans le cadre d'un usage domestique et tertiaire

Sont concernés par cette catégorie les établissements et entreprises publics et privés de toutes sortes, dont les bailleurs.

L'utilisation des eaux de pluie est encadrée par la loi. Le décret 2024-796 du 12 juillet 2024 et l'arrêté du 12 juillet 2024 définissent les conditions d'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine, dont les eaux de pluie. En l'occurrence, pour l'arrosage, elles peuvent être utilisées sans contrainte. Le recours aux eaux grises ou aux eaux de piscine nécessite une déclaration en préfecture, et une demande d'autorisation si l'établissement concerné accueille un public sensible (crèche ou Ehpad par exemple). L'utilisation des eaux vannes des toilettes pour l'arrosage est possible à titre expérimental, dans les conditions prévues à l'article 2 du décret 2024-796 du 12 juillet 2024. L'usage de l'eau est soumis à l'atteinte de critères de qualité (niveau A) définis dans l'annexe II de l'arrêté du 12 juillet 2024. Le gestionnaire doit suivre la qualité de l'eau, les installations et les volumes utilisés.

### L'arrosage dans le cadre d'un usage urbain

Sont concernés par cette catégorie les collectivités et tout gestionnaire d'espaces verts publics.

La réutilisation des eaux de piscine et des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces végétalisés publics n'est pas réglementée. Elle peut donc être pratiquée sans contrainte.

L'utilisation des eaux usées traitées issues des stations d'épuration est possible pour l'arrosage des espaces végétalisés depuis 2010, mais peu développée du fait des contraintes réglementaires et sanitaires. Les évolutions en lien avec l'adoption du Plan eau en 2023 ont vocation à faciliter cet usage. Il nécessite néanmoins d'obtenir une autorisation préfectorale et requiert une qualité d'eau adaptée aux usages. Celle-ci peut varier du niveau A à C, en fonction de l'ouverture du site au public et des barrières mises en place pour interdire l'accès au moment de l'arrosage. Le gestionnaire doit mettre en place une surveillance régulière de la qualité de l'eau, un suivi des installations et des volumes utilisés, et une traçabilité des usages et des sites concernés. L'arrêté du 14 décembre 2023 fixe l'ensemble des conditions d'utilisation (techniques d'arrosage, distances de sécurité, etc.).

#### Pour aller plus loin :

- **Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts**. Légifrance. [www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048621230](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048621230)

- **Arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du code de la santé publique**. Légifrance. [www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049962813](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049962813)

- Astee, GT ENC (groupe de travail Eaux non conventionnelles), 2023. **Favoriser le recours aux eaux non conventionnelles : analyse des freins et leviers et recommandations du Groupe de Travail Astee. Synthèse des travaux du sous-groupe usages urbains**. 67 p. [www.astee.org/publications/favoriser-le-recours-aux-eaux-non-conventionnelles-synthese-des-travaux-du-sous-groupe-sur-les-usages-urbains](http://www.astee.org/publications/favoriser-le-recours-aux-eaux-non-conventionnelles-synthese-des-travaux-du-sous-groupe-sur-les-usages-urbains)

- Eaufrance, 2026. **Eaux non conventionnelles**. [www.eaufrance.fr/eaux-non-conventionnelles](http://www.eaufrance.fr/eaux-non-conventionnelles)

# Limiter l'impact des fontaines et bassins non végétalisés

Les fontaines et les bassins non végétalisés ne sont pas compatibles avec une gestion écologique. Lorsqu'ils sont présents, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour limiter leurs impacts sur l'environnement (ressource en eau, pollutions, etc.).

Ainsi, **il convient en premier lieu de réévaluer la nécessité des fontaines** : leur absence est préférable, et lorsqu'elles existent, une reconversion de leur usage vers des dispositifs plus économes en eau ou vers des aménagements végétalisés peut être envisagée. Cet éventuel changement de vocation gagne à être expliqué aux usagers du site, et à être organisé en concertation avec eux.

Pour limiter l'impact sur la ressource en eau et les pollutions des milieux naturels, **l'eau des fontaines et des bassins est en en circuit fermé**, sans recours à des traitements avec des produits biocides (désinfectants, voir p. 52).

Enfin, **la gestion des fontaines est optimisée** : le gestionnaire régule les apports d'eau, met en place une détection rapide des fuites (et leur réparation), et adapte la programmation des cycles de fonctionnement aux événements climatiques extrêmes (gels, vents, canicules). Le gestionnaire prévoit l'arrêt des éventuels jeux d'eau pendant les périodes inutiles (nuit, fortes pluies). Le maintien en eau des fontaines et des bassins lors de fortes chaleurs est à justifier en fonction des usages et de l'identification du site comme îlot de fraîcheur.

## Références documentaires

### EAU, MILIEUX HUMIDES ET BIODIVERSITÉ

- Bonvoisin S., Goldin F., Talin A., 2025. **Cultiver l'eau douce : du jardin de pluie à l'hydrologie régénérative, des solutions concrètes pour régénérer nos écosystèmes**. Les Éditions Ulmer, 256 p.

- Cerema, 2015. **Milieux humides et aménagement urbain : dix expériences innovantes**. 239 p. [Collection Connaissances]. <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/14358/milieux-humides-et-amenagement-urbain-dix-experiences-innovantes?lg=fr-FR>

- Champres J., 2016. **Jardins de pluie : une dimension écologique et paysagère de l'aménagement**. Éditions du Cerema, 147 p. [Collection Connaissances]. <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/14178>

- Dagois R., Dépinoy M., Hérin J.-J., et al., 2025. **Fonctions écologiques des noues urbaines. Retours d'expérience**. Plante & Cité, 67 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/96969](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/96969)

- L'Académie de l'Eau, 2023. **L'Académie de l'Eau**. [www.academie-eau.org](http://www.academie-eau.org)

- Les agences de l'eau, s.d. **Les agences de l'eau**. [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

- Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, 2026. **Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique**. [www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr](http://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr)

- Plante & Cité, 2024. **Préserver l'eau et la nature en ville : de la gestion des risques à la restauration des milieux**. N° 10, 67 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95164](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95164)

### GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

- Cerema, 2026. **Eau et Ville, gestion durable des eaux pluviales**. <https://eauetville.cerema.fr>

- Graie, 2022. **Notes sur les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales : risques réels et avantages. Vrai ou Faux ? version 4**. 80 p. <https://asso.graie.org/portail/techniques-alternatives-gestion-eaux-pluviales-risques-reels-avantages-2>

- Gromaire M.-C., Veiga L., Grimaldi M., et al., 2013. **Outils de bonne gestion des eaux de ruissellement en zones urbaines : document d'orientation pour une meilleure maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement**. Agence de l'eau Seine Normandie, 63 p. <https://eauetville.cerema.fr/ressources/base-documentaire/outils-bonne-gestion-des-eaux-ruissellement-en-zones-urbaines-document>

- Loire Forez agglomération, 2024. **Guide technique : gestion intégrée eaux pluviales**. 42 p. [www.loireforez.fr/publication/guide-technique-gestion-integree-des-eaux-pluviales](http://www.loireforez.fr/publication/guide-technique-gestion-integree-des-eaux-pluviales)

- Métropole du Grand Lyon, 2023. **Livret technique : les arbres de pluie**. 31 p. [Rubrique Les arbres]. [www.grandlyon.com/pratique/publications-environnement](http://www.grandlyon.com/pratique/publications-environnement)

- Sauve A., Glatard F., Faucon P., et al., 2014. **Aménagement et choix des végétaux des ouvrages de gestion des eaux pluviales de proximité**. Plante & Cité, ONEMA, 48 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90592](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90592)

- SDEA, 2025. **Guide technique pour la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Prescriptions techniques**. 67 p. <https://eauetville.cerema.fr/ressources/base-documentaire/guide-technique-pour-la-gestion-durable-et-integree-des-eaux-pluviales>

- SyAGE, 2015. **Objectif zéro-rejet : guide pratique de bonne gestion des eaux pluviales**. 61 p. [www.syage.org/le-syage/assainissement/eaux-usess](http://www.syage.org/le-syage/assainissement/eaux-usess)

- SYMASOL, 2016. **Gestion des eaux pluviales : guide pour la mise en œuvre de techniques alternatives**. 33 p. [www.gesteau.fr/document/gestion-des-eaux-pluviales-guide-pour-la-mise-en-oeuvre-de-techniques-alternatives](http://www.gesteau.fr/document/gestion-des-eaux-pluviales-guide-pour-la-mise-en-oeuvre-de-techniques-alternatives)

- Unep, 2020. **Travaux relatifs à la gestion alternative des eaux pluviales : n° C.C.7-R0**. Éditions de Bionnay, 35 p. [Collection Règles professionnelles]. <https://tinyurl.com/myam9mc4>

## ARROSAGE

- A'urba, 2025. **Quelles alternatives à l'usage de l'eau potable ?** 31 p. [www.aurba.org/productions/2025-quelles-alternatives-a-lusage-de-leau-potable](http://www.aurba.org/productions/2025-quelles-alternatives-a-lusage-de-leau-potable)
- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, s.d. **VigiEau : s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse.** <https://vigieau.gouv.fr>
- Plante & Cité, 2013. **Étude sur la gestion raisonnée de l'arrosage en espaces verts. État des lieux des pratiques et perspectives d'évolution. Stratégies d'économie de la ressource en eau.** 28 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90555](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90555)
- Verdir AuRA, s.d. **Résilieau. Centre de ressources pour la gestion de l'eau.** [www.resili-eau.fr](http://www.resili-eau.fr)



Critère	Niveau	Évaluation
<b>Connaitre l'état hydrologique du site en lien avec le territoire</b>		
<b>Connaitre l'état hydrologique du site en lien avec le territoire</b>		
Le fonctionnement hydrologique du site, en lien avec le cycle de l'eau, est-il connu (chemin de l'eau, réserve utile) ?	**	Oui/non/partiel
La capacité d'infiltration des sols est-elle analysée (matière organique, compaction, tests), afin d'adapter les mesures de gestion ?	**	Oui/non/partiel - résultats des analyses
La connaissance des dynamiques hydrologiques est-elle cartographiée ?	*	Oui/NA - cartographie
<b>Éviter d'arroser en favorisant le cycle de l'eau verte</b>		
<b>Adapter la végétation</b>		
Y a-t-il une absence d'arrosage, hors périodes de reprise ou de risque de dépérissement (végétation adaptée, spontanée, bien plantée) ?	**	Oui/non/partiel
Des méthodes préventives sont-elles utilisées pour éviter l'arrosage (paillage, plantes couvre-sol, étagement de la végétation, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Le gestionnaire du site accepte-t-il le jaunissement estival de la strate herbacée et de la végétation ?	**	Oui/non/partiel
<b>Réutiliser les eaux pluviales des surfaces minérales</b>		
Les revêtements de sols sont-ils perméables sur tout le site, en dehors de l'emprise du bâti ?	**	Oui/non/partiel
Les écoulements d'eaux pluviales issus du site sont-ils dirigés vers les espaces végétalisés (déconnexion du réseau d'eau, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Les dispositifs de plantation hors pleine terre (jardinière, etc.) disposent-ils d'un système de récolte, de stockage et de drainage d'eaux pluviales ?	**	Oui/non/partiel
<b>Retenir et infiltrer l'eau dans les aménagements</b>		
La structure végétale du site ralentit-elle le ruissellement des eaux pluviales (haies selon les lignes de niveaux, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il des petits aménagements pour favoriser le stockage, la rétention ou l'infiltration, avec une végétalisation adaptée et diversifiée (bassins, dépressions, noues, jardins de pluie, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Les grands bassins de rétention, les excavations clôturées ou cuves en béton sont-ils proscrits ?	**	Oui/non/partiel
Les aménagements pour l'infiltration sont-ils optimisés pour la décantation, permettant un abattement significatif de la pollution chronique (analyses) ?	*	Oui/NA
La structure végétale du site favorise-t-elle la condensation, évitant une grande pelouse d'un seul tenant (patchwork, mosaïque, étagement) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Réduire les consommations d'eau potable</b>		
<b>Optimiser les consommations d'eau potable pour l'arrosage</b>		
L'évolution annuelle de la consommation d'eau potable du site pour l'arrosage est-elle suivie (compteurs) et limitée ?	**	Oui/non/partiel - volumes relevés et fréquence
Y a-t-il une optimisation de la gestion des fuites (détection inférieure à 1 mois et arrêt instantané de la consommation) ?	**	Oui/non/partiel
Existe-t-il des plans de récolement à jour des réseaux ?	**	Oui/non/partiel - plans de récolement
<b>Réduire les autres usages en eau potable</b>		
L'eau potable est-elle évitée pour les usages hors arrosage et consommation humaine (nettoyage, fontaine, mare, etc.) ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

Critère	Niveau	Évaluation
Y a-t-il un dispositif limitant les consommations d'eau potable pour la consommation humaine (WC double flux, boutons poussoirs, information des usagers, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
L'utilisation de toilettes sèches est-elle favorisée sur le site (présence, accessibilité, information) ?	**	Oui/non/partiel
Les toilettes du site ont-elles un système de séparation et de récupération d'urines, réutilisées dans une filière de recyclage locale ?	*	Oui/NA
<b>Diversifier les sources d'eau</b>		
La consommation des eaux de forage, de pompage ou de rivière est-elle suivie (compteurs) et limitée ?	**	Oui/non/partiel - volumes relevés et fréquence
Y a-t-il un système de réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises ou eaux de piscine) pour l'arrosage et d'autres usages ?	*	Oui/NA
<b>Mieux arroser</b>		
<b>Questionner les besoins des plantes en eau</b>		
Les jardiniers sont-ils en capacité d'évaluer les besoins en eau des végétaux en fonction du climat, du type de sol, et des plantes ?	***	Oui/non/partiel
Y a-t-il des relevés de pluviométrie (sur place ou station météo proche) qui permettent d'adapter la fréquence et les quantités d'eau apportées ?	**	Oui/non/partiel - relevés/suivi de pluviométrie
En cas de sondes de mesure (tensiométrique, capacitive), sont-elles bien réparties et associées à une information régulière ?	*	Oui/NA
<b>Justifier et maîtriser les modes d'arrosage</b>		
Les jardiniers peuvent-ils justifier les arrosages et leurs modalités ?	***	Oui/non/partiel
Les apports sont-ils régulés (doses à apporter, durée, fréquence et fractionnement), évitant les stress ou excès et favorisant un sevrage ?	**	Oui/non/partiel
L'arrosage a-t-il lieu pendant les heures de moindre évaporation (première heure du matin ou horaire nocturne) ?	**	Oui/non/partiel
Des techniques low-tech pour favoriser une diffusion lente de l'eau dans les sols (pot d'argile, biochar, etc.) sont-elles utilisées ?	*	Oui/NA
En cas d'arrosage automatisé, est-il bien justifié et dimensionné, visité et reprogrammable au besoin ?	**	Oui/non/partiel
L'équipe de gestion anticipe-t-elle les variations climatiques extrêmes pour adapter les pratiques d'arrosage (organisation, évaluation du besoin, arrêt, concertation avec la préfecture et partenaires locaux) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Limiter l'impact des fontaines et bassins non végétalisés</b>		
<b>Limiter l'impact des fontaines et bassins non végétalisés</b>		
Y a-t-il une absence de fontaines, ou une reconversion envisagée de l'usage de fontaines ?	**	Oui/non/partiel
L'eau utilisée pour les fontaines est-elle en circuit fermé et sans traitements ?	***	Oui/non/partiel
Y a-t-il une gestion optimisée des fontaines (mesure des apports d'eau, détection des fuites, programmation et arrêts pour éviter des pertes) ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

Les critères essentiels de ce domaine sont automatiquement validés en l'absence d'arrosage et de fontaine sur le site.

## POUR TOUTE CANDIDATURE

### Les jardiniers sont-ils en capacité d'évaluer les besoins en eau des végétaux en fonction du climat, du type de sol, et des plantes ?

L'intérêt de ce critère est de s'assurer que les jardiniers ont bien les capacités, le savoir et les outils pour évaluer les besoins des végétaux en eau et pour adapter l'arrosage.

L'équipe de jardiniers sait au moins reconnaître les signes de sécheresse (ou d'excès d'eau) des plantes et déclenche l'arrosage en fonction de cette analyse. Dans l'idéal, la surveillance des besoins s'effectue avec des pluviomètres, avec la prise en compte de l'évapotranspiration et avec la connaissance de la capacité de rétention en eau des sols. En cas d'arrosage automatique, la gestion est idéalement optimisée par des sondes et par une centralisation des conditions météorologiques. L'arrosage est, a minima, programmable par les jardiniers, qui maîtrisent le système installé. Il peut être organisé en différents secteurs adaptés aux besoins des végétaux.

### **L'eau utilisée pour les fontaines est-elle en circuit fermé et sans traitements ?**

Ce critère concerne l'économie d'eau des dispositifs de fontaines, de bassins et de tout dispositif aquatique à fonction ornementale, non relié directement à une nappe ou à un écoulement naturel (rivière, ruisseau, lac). Il s'applique que l'eau soit potable ou non potable.

Le circuit d'alimentation est obligatoirement fermé et sans traitements avec des produits biocides (désinfectants, voir p. 52 pour plus d'informations).

*Ce critère reste conforme à la réglementation en vigueur et s'applique donc hors raisons sanitaires (code de la santé publique) ou en absence d'alternative dûment justifiée.*

## **POUR UN RENOUVELLEMENT**

### **Les jardiniers peuvent-ils justifier les arrosages et leurs modalités ?**

L'intérêt de ce critère est de questionner et de justifier les choix d'arrosage et leurs modalités, mais également d'inciter à une stratégie de gestion limitant au mieux cette pratique.

Le gestionnaire peut au moins expliquer les raisons justifiant les arrosages et les modalités choisies (reprise de végétaux ou risques de dépérissement, maintien de collections patrimoniales, sevrage en cours pour les végétaux, impératifs d'usages en lien avec l'identification du site comme îlot de fraîcheur). Dans l'idéal, le gestionnaire a mis en place des mesures pour maintenir le potentiel hydrique du site, et s'affranchit ainsi du besoin d'arrosage régulier en dehors d'un soutien ponctuel et stratégique en cas de fortes sécheresses.

## **Documents justificatifs possibles**

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Résultats d'analyse de la capacité d'infiltration des sols (matière organique, compaction, tests).
- Cartographie des dynamiques hydrologiques du site.
- Suivi de la consommation d'eau potable (relevés du compteur).
- Plan de récolement des réseaux.
- Suivi de la consommation des eaux de forage, de pompage ou de rivière (relevés de compteur).
- Fiches de relevés de pluviométrie (sur place ou station météo proche).



*Le parc Sergent Blandan à Lyon a été conçu pour rapprocher la nature des habitants. Des inventaires de la biodiversité ont été réalisés avec des associations naturalistes, et les protocoles de sciences participatives Florilège et Propage sont régulièrement mis en oeuvre avec la participation des jardiniers. Le site est labellisé EcoJardin depuis 2019. / G. Girod, Alticime*

# FAUNE ET FLORE

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Favoriser la diversité des habitats et l'hétérogénéité du site permet une diversité fonctionnelle et la résilience des écosystèmes.
- Conserver et protéger l'existant permet d'améliorer les services écosystémiques.
- Impliquer les jardiniers dans l'observation et le suivi des espèces et des habitats, représentatifs de la biodiversité du site, leur permet de faire l'expérience des effets des pratiques et de les adapter.
- Composer avec la végétation qui s'installe spontanément, en identifiant, dès leur stade juvénile, les végétations à soustraire ou à conserver pour atteindre un cortège équilibré et diversifié, permet de limiter le désherbage.
- Intervenir le moins possible et de façon spécifique permet de respecter les cycles de vie des espèces.

# Connaitre et favoriser la biodiversité du site

## Inventorier et suivre la biodiversité

Pour favoriser la biodiversité, il est primordial de mieux la connaître, en mobilisant les deux outils complémentaires que sont les inventaires et les suivis de la biodiversité. Généralement réalisés par des bureaux d'études, les inventaires reposent sur des relevés exhaustifs et donnent une vision la plus complète possible de la biodiversité présente sur le site à un moment donné. Les suivis, quant à eux, sont réalisés régulièrement, sur certains milieux et/ou taxons à enjeux et donnent des indications sur les dynamiques d'évolution dans le temps.

**Le gestionnaire réalise donc un inventaire de la biodiversité (faune, flore, fonge).** Ce dernier peut se baser sur des données antérieures, si elles existent, pour les compléter. Il est actualisé sur un pas de temps de plusieurs années. Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux écologiques, les espèces sensibles et les éventuels habitats remarquables.

En complément, **le gestionnaire met en place des suivis réguliers des espèces et des habitats à enjeux sur le site.** Il priorise les taxons et les groupes à suivre en fonction des dynamiques du site ou des problématiques de gestion. Des enseignements peuvent être tirés des suivis lorsqu'ils sont reliés à des pratiques de gestion, et de nouvelles préconisations peuvent être élaborées. La fréquence des suivis est bien souvent annuelle, mais peut être adaptée en fonction des besoins ou des moyens. **Les jardiniers participent activement à ces protocoles de suivi** afin d'assurer la qualité des observations et une meilleure appropriation des enjeux. Pour cela, il existe une diversité de protocoles et d'outils de connaissance, issus des sciences participatives notamment, auxquels le gestionnaire peut se référer (voir encart ci-après). L'enjeu est de maintenir une implication et une régularité des suivis dans le temps.

Si des besoins ont été identifiés, des gîtes artificiels comme les nichoirs ou les refuges peuvent être installés sur le site. **Les jardiniers assurent un suivi régulier de leur occupation pour les entretenir efficacement et adapter leur conception et leur emplacement** (repositionnement ou changement) afin de mieux répondre aux besoins des espèces.

## Diversifier la structure végétale du site

De la graine aux paysages, la diversité est le maître mot d'une meilleure résilience des écosystèmes face aux perturbations. Cette hétérogénéité permet également de mieux répondre aux différents besoins de la faune (alimentation, reproduction, repos, déplacement). Le gestionnaire se mobilise pour la favoriser à toutes les échelles.

Ainsi, à l'échelle de la composition spatiale, il cherche à **diversifier les motifs paysagers et les habitats sur le site.** Plus celui-ci est grand, plus il peut accueillir une mosaïque d'écosystèmes et d'éléments de paysage : massifs, prairies, bosquets, haies, forêts, mares ou zones humides. **Les jardiniers**

**travaillent également sur les effets de lisières**, zones de transition douces entre habitats, propices aux interactions. Ils cherchent à augmenter leur linéaire, leur épaisseur et leur diversité en créant des agencements progressifs entre différents milieux. Les ourlets herbacés non fauchés ou les aménagements multistrates sont à ce titre de bons exemples de gradation entre des espaces ouverts et des zones fermées.

À l'échelle des espèces, le gestionnaire s'intéresse aux communautés végétales au sein des habitats pour **favoriser l'établissement d'un cortège d'espèces variées.** Il peut utiliser les acquis de la phytosociologie pour encourager des interactions bénéfiques à la croissance et au développement de la biodiversité. Il s'assure également que **la végétation offre une diversité de floraison et fructification répartie sur toute l'année**, afin d'assurer un apport continu en ressources alimentaires pour les insectes, oiseaux et autres animaux. La diversification des espèces permet ainsi de valoriser différentes caractéristiques phénologiques (floraison précoce, fructification tardive, etc.). Les espèces peuvent également être choisies pour leurs liens spécifiques avec la faune (de manière générique ou plus spécifique), à partir de listes reconnues pour le territoire.

## Éviter les pièges à faune

En milieu anthropisé, certains aménagements peuvent constituer de véritables pièges pour la faune en augmentant les risques de mortalité (collision, parasitisme, compétition, captivité, etc.). Le gestionnaire se mobilise pour les éviter.

Ainsi, les jardiniers s'assurent de **l'absence d'aménagements susceptibles de créer une concurrence avec la faune sauvage.** En particulier, l'installation de ruches est questionnée, avec une réflexion sur leur densité et leur implantation afin de ne pas provoquer de compétition avec les abeilles et les autres pollinisateurs sauvages pour l'accès aux ressources.

**Les équipements du site pouvant former des pièges à faune parfois mortels sont évités.** Il s'agit par exemple de piquets creux, de cavités superficielles ou de vitrages réfléchissants. Pour ces derniers, un traitement ou la pose de motifs sur les parois vitrées évite la réflexion et rompt la transparence. Le gestionnaire questionne notamment la présence d'hôtels à insectes. En effet, en concentrant artificiellement des espèces souvent solitaires qui ne cohabitent pas naturellement, ces dispositifs peuvent favoriser la prédation, la transmission de maladies et le parasitisme. Leur vocation est plutôt pédagogique. Pour accueillir les insectes indigènes, le gestionnaire investit plutôt dans des aménagements sobres, variés et répartis sur le site (tas de bois, haies sèches, tas de pierres, etc.).

Enfin, **les délimitations du site, telles que les barrières et les grillages, sont conçues pour être perméables à la faune.** Le gestionnaire crée donc des passages avec une grandeur et un espacement adaptés à la faune existant sur le site. Il garantit la sécurité du site et de ces passages, notamment vis-à-vis des voies circulables, afin de réduire la mortalité liée au trafic routier. Il positionne donc les aménagements attractifs pour la faune comme les mares à distance de ces voies, et il évite les passages directs sur celles-ci en aménageant des passages à faune (des crapauds par exemple).



## Mobiliser la diversité des outils de connaissance de la biodiversité

La connaissance et le suivi de la biodiversité nécessitent des compétences naturalistes parfois pointues. En fonction des groupes suivis (notamment pour les chiroptères ou les amphibiens), il peut être utile de contacter des experts (associations naturalistes locales, sociétés savantes nationales, etc.) pour acquérir des données. Néanmoins, en dehors de l'intervention de bureaux d'études spécialisés, les gestionnaires d'espaces végétalisés peuvent s'impliquer dans la connaissance de la biodiversité et utiliser plusieurs méthodes ou protocoles de sciences participatives pour faire un premier diagnostic ou des suivis. Le niveau d'expertise requis est variable et s'évalue au regard des compétences et de la motivation des jardiniers.

### Suivi d'espèces

Le programme de sciences participatives VigieNature, animé par le Muséum national d'Histoire naturelle, propose une série de protocoles standardisés pour le suivi d'espèces ou de groupes d'espèces. Ils ont été conçus pour une diversité de publics (grand public, naturaliste, enseignant, etc.) dont les gestionnaires d'espaces verts ou naturels, et des filtres permettent une sélection par saison d'observation, milieu (urbain, rural, etc.), ou groupe d'espèces (plantes, faune du sol, etc.). En dehors des protocoles sur la biodiversité des sols (détaillés p. 20), les suivis d'espèces accessibles avec peu de connaissances naturalistes concernent les oiseaux (observatoire Oiseaux des jardins avec deux comptages par an et Birdlab sur le suivi des oiseaux à la mangeoire), les papillons (opération Papillons et protocole Propage dédié aux gestionnaires d'espaces), les bourdons (observatoire des Bourdons) et les insectes plus largement (SPIOLL, opération Bugs matter). Il est également possible de suivre la flore urbaine, avec le protocole Sauvages de ma rue.

### Suivi d'habitats

Le programme VigieNature propose également des suivis d'habitats, dont trois en particulier sont accessibles avec peu de connaissances naturalistes : Sonosylva sur l'écoute de la biodiversité des forêts protégées, destiné aux gestionnaires, Florilèges sur le suivi des prairies urbaines, également pour des gestionnaires, et Plages Vivantes sur la connaissance de l'écosystème du littoral.

### Outils de diagnostic

Plusieurs démarches de diagnostic simplifié de la biodiversité ont vu le jour ces dernières années, pour mieux accompagner aménageurs et gestionnaires.

À l'échelle d'un quartier, la grille pour l'évaluation de la biodiversité dans les projets urbains, élaborée par Plante & Cité et le ministère de la Cohésion des territoires dans le prolongement de la démarche Ecoquartier, permet de questionner ses actions vis-à-vis de la biodiversité en matière de connaissances, de services écosystémiques et de pratiques de gestion.

À l'échelle d'un site, la méthode PERSICAIRE, animée par le centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel PatriNat, vise à caractériser l'état écologique du site à travers un diagnostic général et synthétique de la biodiversité présente dans le périmètre d'étude. Sa mise en œuvre nécessite en revanche l'intervention d'un écologue. Plus simples d'approche, le guide pratique et l'application en ligne de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'association Arthropologia permettent au gestionnaire de diagnostiquer en autonomie les capacités d'accueil d'un site pour les pollinisateurs. Bien qu'il soit centré sur ces derniers, l'outil propose une liste d'actions d'amélioration recouvrant des pratiques de gestion écologique. Enfin, la grille d'évaluation du label EcoJardin, présente à la fin de chacun des domaines de ce référentiel, peut également servir à des fins de diagnostic via l'auto-complétion des différents critères.

#### Pour aller plus loin :

- Arthropologia, OFB, Adam B., et al., 2025. **Guide pratique Diagnostic pollinis'Actions. Professionnels des espaces verts. Évaluer pour adapter sa gestion et ses aménagements.** 39 p. [www.pollinisateurs.com/ressource-documentaire/diagnostic-pollinisactions-professionnels-des-espaces-verts-evaluer-pour](http://www.pollinisateurs.com/ressource-documentaire/diagnostic-pollinisactions-professionnels-des-espaces-verts-evaluer-pour)

- Clergeau P., Provendier D., 2017. **Grille pour l'évaluation de la biodiversité dans les projets urbains.** Plante & Cité, DHUP, 31 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91082](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91082)

- Muséum national d'Histoire naturelle, 2023. **Persicaire.** PatriNat. [www.patrinat.fr/fr/persicaire-7183](http://www.patrinat.fr/fr/persicaire-7183)

- Muséum national d'Histoire naturelle, s.d. **Trouver un protocole.** VigieNature. [www.vigienature.fr/fr/trouver-un-protocole](http://www.vigienature.fr/fr/trouver-un-protocole)

# Choisir des plantes et semences d'intérêt écologique

## Favoriser la régénération spontanée ou assistée

Régénérer la végétation du site à partir d'espèces déjà présentes, notamment des plantes spontanées, est un moyen sobre de sélectionner des espèces qui peuvent renforcer la biodiversité et favoriser la résilience des communautés végétales.

Pour les couverts enherbés, le gestionnaire expérimente plusieurs techniques pour obtenir une végétation diversifiée et pour éviter une flore spontanée non désirée. Ainsi, **il divise et transplante des espèces tapissantes adaptées aux conditions et aux usages** (passages fréquents, exposition, sécheresse, etc.), qui permettent également de limiter les interventions de gestion (désherbage et tonte). Le gestionnaire cherche par ailleurs à **obtenir des prairies fleuries diversifiées issues de l'expression de graines du site**. Il peut s'agir directement de la banque de graines en dormance dans les sols à la suite d'interventions visant l'appauvrissement de ces derniers (par étrépage ou par fauchage avec exportation par exemple), ou d'un ensemencement basé sur une récolte de foin ou de graines d'autres prairies diversifiées du site (ou situées dans un environnement proche).

Pour les ligneux, **le gestionnaire privilégie la régénération naturelle et l'expression de ceux en dormance dans les sols** pour une meilleure résilience des végétaux. Pour cela, il réalise des éclaircies et identifie puis protège des îlots de régénération. Si les conditions ne permettent pas le succès de telles techniques, la récolte de graines mises en pépinière et la multiplication végétative (notamment par bouturage ou marcottage) permettent aussi de produire des végétaux adaptés au site.

## Sélectionner des plantes ou semences adaptées aux conditions du milieu

Dans une démarche de gestion écologique, la sélection des plantes et des semences privilégie le respect des équilibres locaux. Les espèces indigènes et vivaces sont priorisées, et les autres végétaux choisis (plantes annuelles, plantes exotiques, etc.) le sont en fonction de leur intérêt écologique ou de leur potentiel d'adaptation climatique.

Ainsi, **pour le renouvellement des végétaux sur le site, le gestionnaire favorise les plantes ou semences indigènes, sauvages et présentes dans les écosystèmes locaux**. En effet, elles sont adaptées aux conditions écologiques locales (sol, climat) et aux interactions avec la faune du fait de processus longs de coévolution (adaptation de traits floraux au cortège de pollinisateurs par exemple). Ces végétaux conservent une diversité génétique à l'échelle de l'espèce, considérée comme un facteur de résilience face aux aléas (climatiques, bioagresseurs, etc.), tout en nécessitant moins d'entretien grâce à leur

adaptation aux conditions locales. Néanmoins, en milieu urbain, ces dernières ne sont pas les mêmes qu'en milieu naturel et sont souvent plus contraintes, avec notamment de grands écarts de température en période de canicule, ou des besoins d'usages ornementaux. Des décalages phénologiques importants peuvent alors apparaître entre activité de la faune, périodes de floraison et fructification. C'est pourquoi les **espèces exotiques ou issues de la création horticole** peuvent jouer un rôle important pour diversifier la palette végétale et fournir des ressources pour la faune. Dans ce cas, le gestionnaire choisit avec soin les végétaux **en fonction de leur adaptation aux conditions du milieu, et toujours dans le respect des équilibres écologiques locaux**. Pour consolider ses choix, il s'appuie sur des listes d'espèces indigènes ou exotiques domestiquées, et proscriit toutes celles listées comme exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. Ces listes sont renseignées aux niveaux national et local par des institutions et des associations reconnues (conservatoires des espaces naturels, conservatoires botaniques nationaux, agences régionales de la biodiversité, centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes, etc.).

**En complément, le gestionnaire privilégie les plantes vivaces** en remplacement des plantes annuelles et bisannuelles pour la conception de massifs. En effet, elles évitent le travail régulier du sol, les achats et les déplacements. **Les plantes annuelles qui sont renouvelées sont choisies d'abord en fonction de leur intérêt écologique** (intérêt pour les pollinisateurs, culture d'engrais vert, couvre-sol, etc.).

**Si le gestionnaire implante des arbres fruitiers, il veille au choix de porte-greffes adaptés aux conditions du milieu**, en lien avec sa connaissance du sol et les conseils pris auprès de pépiniéristes spécialisés. Les cultivars fruitiers anciens et rustiques sont privilégiés, et une attention particulière est portée aux périodes de floraison et de fructification pour combiner cultivars précoces et tardifs.

Enfin, **le gestionnaire mène une réflexion pour faire évoluer la palette végétale utilisée pour des renouvellements en intégrant des critères en lien avec les changements climatiques** (potentiel de résistance au stress hydrique, pathogènes émergents, etc.). Ce travail d'identification d'espèces peut s'appuyer sur des personnes ressources expertes (pépiniéristes, chercheurs, etc.) ou sur des données issues d'outils existants (Sésame, Floriscope, etc.). Il est complémentaire de l'accompagnement de la régénération spontanée ou assistée, décrit précédemment, qui contribue aux migrations naturelles des espèces.

## Limiter l'impact environnemental des achats de plantes et semences

Lors du choix des végétaux, l'impact environnemental de leur approvisionnement est également limité afin de construire une démarche la plus vertueuse possible.

Ainsi, à l'échelle de sa structure, **le gestionnaire met en place une politique globale d'achat des plants et des semences respectueuse de l'environnement**. Elle prend en compte les conditions de production, leur origine et le transport, pour



## Miser sur les signes de reconnaissance pour s'approvisionner en végétaux

Il existe plusieurs signes de reconnaissance pour la production de végétaux en pépinière. Tous peuvent être mobilisés au moment de s'approvisionner en végétaux.

### Les signes de reconnaissance

Dans une démarche de gestion écologique, le gestionnaire « acheteur » s'intéresse avant tout aux signes favorisant la traçabilité de l'origine indigène des végétaux (Végétal local) et la diminution de l'empreinte environnementale de la production (Plante Bleue, agriculture biologique ou MPS/ABC).

Végétal local certifie des végétaux indigènes sauvages en garantissant l'origine locale des collectes en milieu naturel, dans les différentes zones biogéographiques définies en France. Aucune sélection humaine n'est réalisée pour conserver la diversité génétique des végétaux.

Plante Bleue et MPS/ABC certifient l'écoresponsabilité des entreprises de production avec des critères de réduction de l'impact environnemental des cultures. Les deux démarches ont plusieurs niveaux d'engagement en fonction des performances. Le dernier niveau de Plante Bleue donne accès à la mention Haute valeur environnementale.

Agriculture biologique certifie un mode de production respectueux de la biodiversité et des ressources naturelles, en excluant notamment les produits chimiques de synthèse pour les intrants (produits phytosanitaires et engrais).

Pour le gestionnaire qui souhaite soutenir en complément les filières économiques françaises, le signe de reconnaissance Fleurs de France garantit la culture des végétaux en France.

### Les critères dans les marchés

Les signes de reconnaissance peuvent servir d'outil d'aide à la décision en amont de l'élaboration de la liste des végétaux achetés, mais aussi de filtre des offres pour une même plante dans un marché d'approvisionnement.

privilegier l'empreinte environnementale la plus faible possible. Idéalement, la production limite les intrants et est respectueuse des ressources naturelles, le matériel végétal est indigène et d'origine locale, et les circuits de proximité avec des pépiniéristes locaux sont favorisés.

Par ailleurs, **le gestionnaire utilise les signes de reconnaissance environnementalement vertueux (agriculture biologique, Végétal local, Plante Bleue, MPS/ABC)** dans ses démarches d'approvisionnement en végétaux, en inscrivant l'exigence de certification dans son cahier des charges (voir encart ci-après). L'ensemble de l'équipe de gestion est impliqué dans ce projet pour assurer sa réussite, notamment pour anticiper les exigences dans les commandes lorsqu'il y a des marchés globaux ou des intermédiaires pour la fourniture.

En cas de mention d'un ou plusieurs signes de reconnaissance dans un cahier des charges, il est préférable de prévoir au préalable une démarche de sourcing auprès de pépiniéristes pour vérifier que les végétaux souhaités existent bien avec ces critères. Si ce n'est pas le cas, les conseils des pépiniéristes et les échanges autour du projet permettent de faire évoluer le calendrier, le choix de la palette végétale ou le recours aux signes de reconnaissance envisagés pour tout ou partie des végétaux. Les contrats de culture peuvent être un bon moyen pour disposer des plantes souhaitées, et les visites en pépinière permettent des échanges sur la santé des végétaux et sur les conditions de production.

### Pour aller plus loin :

- Excellence Végétale, s.d. **Labels Environnementaux – Production Responsable**. Certifications du végétal. [www.certificationsduvegetal.org/comprendre-certifications-vegetales/label-environnementaux](http://www.certificationsduvegetal.org/comprendre-certifications-vegetales/label-environnementaux)

- Institut national de l'origine et de la qualité, s.d. **Agriculture biologique**. [www.inao.gouv.fr/agriculture-biologique](http://www.inao.gouv.fr/agriculture-biologique)

- MPS France, s.d. **Bienvenue à MPS!** <https://my-mps.com/France>

- OFB, 2019. **Label Végétal local**. [www.vegetal-local.fr](http://www.vegetal-local.fr)

Provendier D., Déat-Bleuze C., 2024. **De la graine aux paysages : pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux**. OFB, 67 p. [www.vegetal-local.fr/prescripteurs-vos-ressources-a-telecharger](http://www.vegetal-local.fr/prescripteurs-vos-ressources-a-telecharger)

En complément, **le gestionnaire peut organiser un dispositif de récupération et d'échange de plants** pour accompagner une économie circulaire et la réutilisation de végétaux à l'échelle locale. Il peut construire cette filière en lien avec d'autres gestionnaires du territoire ou avec les habitants. S'il est mis en œuvre, ce projet doit comprendre des mesures pour éviter toute dispersion d'espèces exotiques envahissantes (faune et flore) via la terre et les pots notamment.

Enfin, **lorsqu'il est nécessaire d'introduire des espèces d'origine biogéographique différente, le gestionnaire évalue leurs impacts écologiques** pour justifier les choix et pour éviter tout effet négatif (en particulier sur leur caractère envahissant).

# Intervenir aussi peu que possible et en respectant les cycles de vie des espèces

## Gérer la strate herbacée

La strate herbacée est celle où les changements de pratique ont des bénéfices rapides sur la biodiversité, du fait des cycles de vie relativement courts des espèces qui y sont inféodées. Il s'agit principalement de limiter les besoins et les impacts du désherbage, de favoriser des techniques de fauche et des pratiques de pâturage respectueuses de la faune, et, enfin, de limiter les impacts de la tonte et du débroussaillage.

En matière de désherbage, les pratiques de gestion écologique induisent un changement de regard sur la flore spontanée, afin de l'intégrer dans la palette végétale à gérer sur le site. En premier lieu, **les jardiniers favorisent une végétalisation herbacée dense et diversifiée, avec des plantes couvre-sol basses** pour limiter les besoins de désherbage ou de tonte. L'intervention se cantonne alors à limiter sa propagation hors des massifs ou à maintenir la densité du couvert. Les jardiniers **observent et identifient la flore juvénile spontanée, pour sélectionner celle qui est à maintenir ou à soustraire**. Une bonne connaissance de la dynamique du cortège végétal permet d'atteindre un développement diversifié qui s'auto-régule. Les adventices sont contrôlées, et elles se voient moins dans un massif diversifié que dans un massif monospécifique. Le **désherbage est manuel, voire mécanique selon les espèces et les espaces concernés** (binette, hersage, etc.). Les méthodes thermiques et chimiques sont proscrites pour leurs forts impacts environnementaux (pollution, consommation d'énergie, santé des sols et des jardiniers, etc.).

En matière de fauche, les jardiniers mettent en place des techniques respectueuses de la biodiversité. En premier lieu, la hauteur de fauche est remontée et sa fréquence est la plus faible possible pour moins perturber la faune (idéalement une fois par an). Lors des passages, **les jardiniers décalent dans le temps et l'espace les zones fauchées (mosaïque) afin de conserver des zones refuge pour celle-ci**, et ils organisent le sens de la fauche pour favoriser leur fuite vers ces espaces. Cette rotation permet de préserver des îlots refuge également l'hiver (sur au moins  $\frac{1}{3}$  de la superficie). Si la période de fauche conseillée est généralement la plus tardive possible pour laisser les végétaux et les insectes faire leurs cycles, elle peut parfois être précoce pour appauvrir le milieu et éviter une dispersion de graines non souhaitées. De plus, **les jardiniers utilisent du matériel de fauche qui coupe la végétation sans la broyer** (barre de coupe en remplacement du gyrobroyeur ou de la débroussailleuse) pour éviter de détruire la faune. Le ramassage (idéalement manuel) et l'exportation des résidus se font après andainage pendant quelques jours. Ainsi, la période et les modalités de fauche dépendent du développement de la végétation, du climat et des objectifs vis-à-vis des espèces (faune ou flore) présentes. La connaissance de leur cycle de

vie aide à préciser les conditions d'intervention (voir encart ci-après).

En complément, **les jardiniers questionnent les pratiques de tonte pour les limiter au maximum**. Elles sont ainsi réservées à des zones fréquentées et exploitées pour des usages publics (circulations, plaines de jeu, etc.) ou à des espaces à maintenir pour des raisons écologiques (zones ouvertes pour des oiseaux, lutte contre des plantes exotiques envahissantes, etc.).

La gestion écologique des espaces enherbés peut également se faire par l'intermédiaire d'animaux domestiques herbivores, pratique communément appelée écopâturage ou écopastoralisme (selon la nature des espaces pâturés). Pour avoir un impact favorable sur la biodiversité, cette modalité de gestion des espaces nécessite que l'équipe de gestion puisse mobiliser en même temps des compétences en écologie, en agronomie et en zootechnie. **Le gestionnaire met en place un protocole d'écopâturage** en lien avec les objectifs issus du plan de gestion du site, qui est révisé régulièrement avec l'équipe de gestion. Ce protocole définit les objectifs de gestion, les zones pâturées, les rotations éventuelles ou les périodes de pâturage, le nombre d'animaux et la ou les espèces concernées, ainsi que les rôles des différents intervenants. Il présente les modalités de suivi des impacts du pâturage sur le site, à la fois pour mesurer des indicateurs liés à l'écologie des milieux et pour éviter le surpâturage. Il peut être utilisé dans un cahier des charges en cas de mise en place d'une prestation sur cette activité. **Le gestionnaire s'assure également que le pâturage s'effectue avec une rotation sur plusieurs zones ou sites** (du même gestionnaire ou de gestionnaires voisins) et que le suivi écologique est bien réalisé. **Les membres de l'équipe de gestion en charge des soins vétérinaires évitent autant que possible les vermifuges** issus de la chimie de synthèse, du fait de leurs impacts sur les insectes coprophages (mortalité), et ils s'assurent d'avoir des zones de rotation entre deux traitements. Les éventuels vermifuges autorisés sont utilisables en agriculture biologique. Par ailleurs, **l'équipe de gestion met en place tous les dispositifs nécessaires pour garantir le bien-être animal** : clôtures pour éviter intrusions ou évasions, refuge adapté au nombre d'animaux, suivi des relations au sein du troupeau ou entre espèces si besoin, etc.

En cas de **débroussaillage pour risque d'incendie** (cadre des obligations légales de débroussaillage), **les jardiniers réalisent les coupures de la végétation combustible avec la méthode la moins impactante pour la biodiversité** (période, technique, etc.). Il s'agit de diminuer la quantité de végétation combustible en créant des ruptures dans sa continuité, mais sans faire disparaître l'état boisé, et en préservant des alvéoles et des espèces en fonction des enjeux identifiés sur le site. Si besoin, le gestionnaire établit un dialogue spécifique avec la préfecture pour préciser les modalités d'intervention.

Avec l'ensemble de ces pratiques, **le gestionnaire élabore un plan de gestion du patrimoine enherbé** associé à une cartographie. Ce document permet un dialogue au sein de l'équipe de gestion et une communication des différents enjeux, objectifs et mesures selon les zones du site. Il est révisé régulièrement dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.



## Respecter les cycles biologiques dans les interventions de gestion

Pour tenir compte des cycles de vie faune-flore dans les pratiques de gestion, le gestionnaire acquiert des connaissances naturalistes puis adapte les interventions en adoptant la démarche de la séquence ERC.

En premier lieu, le gestionnaire cherche à connaître les espèces à enjeux sur le site. Il s'appuie pour cela sur les inventaires et les suivis de biodiversité qu'il a mis en place (voir p. 20 et 39). Si ces informations sont inexistantes, il peut utiliser des expertises et des ressources à l'échelle de son territoire (atlas de la biodiversité des collectivités, agences régionales de la biodiversité, etc.).

Pour se documenter sur les cycles biologiques, les bases de données nationales comme l'inventaire national du patrimoine naturel, les plans nationaux d'action ou les organismes en charge de leur animation (OFB, conservatoires botaniques, Ligue pour la protection des oiseaux, etc.) et les services déconcentrés de l'État sont de bonnes sources d'informations. En complément, les observations phénologiques de terrain représentent le meilleur moyen d'obtenir des données précises, à conserver et à centraliser d'année en année (dates d'arrivées des oiseaux nicheurs, activité des insectes, périodes de repos, périodes de floraison ou de fructification, etc.).

En pratique, le gestionnaire adapte ensuite les interventions d'entretien pour les positionner en dehors des périodes sensibles pour les espèces (la taille en dehors des périodes de nidification par exemple). En France métropolitaine, la période la plus critique pour un ensemble de groupes de faune et flore est celle allant de mars à juillet, avec des variations liées à la météorologie et à la localisation du site (latitude et altitude). Les autres périodes ne sont néanmoins pas

neutres et les impacts seront différents selon les groupes d'espèces considérés. En complément d'une démarche au cas par cas selon les enjeux, le gestionnaire s'attache à réduire les impacts de ses interventions en modifiant ses techniques (types de fauche, conservation de zones refuge, etc.) et ses outils (outils manuels ou mécaniques, coupe plutôt que broyage, etc.).

Enfin, le gestionnaire évite toute intervention en cas d'identification d'espèces protégées sur le site (certains oiseaux, amphibiens ou chiroptères par exemple). En effet, la destruction d'individus, et de leurs gîtes, et la dégradation de leurs habitats sont proscrites. Certaines interventions sont donc très encadrées, voire impossibles sans dérogation administrative, avec la mise en place de mesures compensatoires.

### Pour aller plus loin :

- Excellence Végétale, s.d. **Labels Environnementaux – Production Responsable**. Certifications du végétal. [www.certificationsduvegetal.org/comprendre-certifications-vegetales/label-environnementaux](http://www.certificationsduvegetal.org/comprendre-certifications-vegetales/label-environnementaux)

- Ministère de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, 2018. **Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées**. [www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plans-nationaux-dactions-faveur-especes-menacees](http://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plans-nationaux-dactions-faveur-especes-menacees)

- Muséum national d'Histoire naturelle, 2018. **Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)**. PatriNat. [www.patrinat.fr/fr/inventaire-national-du-patrimoine-naturel-inpn-6042](http://www.patrinat.fr/fr/inventaire-national-du-patrimoine-naturel-inpn-6042)

## Gérer la strate arbustive

La taille est le principal poste de gestion en ce qui concerne les arbustes et les arbres. Les pratiques de gestion écologique visent à se rapprocher du fonctionnement en milieu naturel : port libre, respect des modes de développement des arbustes et des cycles biologiques, petites sections de coupe.

Idéalement, les **jardiniers ne réalisent pas de taille d'entretien sur les arbustes installés (port libre)**, en dehors d'interventions pour assurer la sécurité des usagers ou pour supprimer du bois mort. Cet objectif nécessite de soigner la conception des massifs, de connaître le volume et le port naturel des arbustes, de réorienter des aménagements existants non adaptés et de bien préparer la taille de formation pour anticiper la coupe de branches gênantes.

Néanmoins, en milieu anthropisé, les contraintes liées aux usages, aux cultivars ou au maintien d'intentions paysagères nécessitent parfois des interventions. **Les jardiniers utilisent alors des techniques et des outils qui respectent les modes de ramification propres à chaque espèce**. Ainsi, les taille-haies,

les cisailles ou les épareuses sont proscrites au profit du sécateur (manuel, électrique ou de force). En dehors d'obligations liées à des sites patrimoniaux remarquables, les jardiniers remplacent ou font évoluer les éventuelles formes architecturées nécessitant une taille intensive. **Lorsque le recépage est nécessaire pour régénérer des arbustes, les jardiniers le mettent en place sur des trouées de petites tailles**.

Par ailleurs, **les jardiniers respectent aussi les cycles biologiques de la faune présente pour déterminer les périodes de taille des arbustes** (voir encart ci-dessus). Ils prennent ainsi en compte les périodes de nidification et les habitats existants identifiés. Ils organisent la rotation des zones taillées ou une alternance (un individu sur deux) pour maintenir des zones refuge de proximité. La floraison et la fructification, ressources alimentaires pour la faune, sont systématiquement favorisées par les pratiques de taille.

Enfin, **le gestionnaire peut reprendre toutes ces orientations dans un plan de gestion spécifique aux structures arbustives** pour préciser les modalités des interventions de taille dans un objectif de préservation et d'amélioration de la biodiversité.

## Gérer la strate arborée

La gestion écologique des arbres repose sur des principes similaires à celle des arbustes : réduction des interventions, respect des modes de développement des arbres et des cycles biologiques, petites sections de coupe. En complément, il s'agit de valoriser les arbres vivants ou morts en tant qu'habitats.

Comme pour les arbustes, idéalement, **les jardiniers ne réalisent pas de taille d'entretien sur les arbres installés (port libre)**, en dehors d'interventions pour assurer la sécurité des usagers ou pour supprimer du bois mort.

En complément, **le gestionnaire réalise un diagnostic annuel visuel du patrimoine arboré et met en place une surveillance régulière** pour évaluer l'état phytosanitaire des arbres et les potentiels habitats (cavités, fissures, bois mort, etc.). Ces observations permettent de programmer les interventions de l'équipe de gestion, qui **respectent à nouveau les cycles biologiques (en particulier nidification et reproduction) de la faune présente** (voir encart page précédente). **En cas de découverte inopinée d'espèces au moment des interventions prévues sur les arbres, un protocole dédié permet d'adapter les actions** (report, mise en sécurité, mesures compensatoires).

Les arbres dépérissants ou morts ont une forte valeur écologique car ils abritent tout un cortège de faune, flore ou fonge saproxylique. **Si le diagnostic identifie des arbres risquant de tomber, le gestionnaire cherche à les conserver sur pied** dès que possible. Pour cela, il met en place toutes les mesures préventives (haubanage ou stabilisation, périmètre de sécurité, communication, modification des circulations) et les interventions (réduction du houppier, conservation d'une chandelle) nécessaires.

La gestion écologique des arbres fruitiers est un domaine très spécialisé. Il implique que les jardiniers puissent acquérir ou mobiliser des compétences spécifiques en arboriculture, notamment en ce qui concerne la taille. En effet, s'il y a un objectif de production fruitière, ces derniers suivent les plantations toute l'année pour leur entretien régulier (tailles en sec et parfois en vert, ébourgeonnage, récolte, lutte contre les pathogènes et les ravageurs, protection contre les aléas climatiques, etc.). Pour progresser sur la gestion des fruitiers en ville, le gestionnaire peut mettre en place des formations (voir chapitre dédié p. 60) ou des prestations d'accompagnement par des experts. Comme pour l'ensemble des arbres et des arbustes, **les jardiniers adaptent la période de taille et les éventuelles autres interventions au mode de ramification, à la biodiversité et au contexte pour favoriser la floraison et la fructification** : forme fruitière, emplacement de l'arbre, espèce, etc.

Le gestionnaire rassemble toutes ces notions dans un **plan de gestion du patrimoine arboré**, associé à une cartographie. Ce document permet de planifier les opérations d'entretien et d'améliorer la biodiversité.

## Gérer les zones humides et les milieux aquatiques

Les zones humides et les milieux aquatiques sont des milieux riches et fragiles, qui nécessitent un suivi régulier et des

interventions soignées pour conserver leur biodiversité et pour éviter leur fermeture.

Ainsi, **les jardiniers organisent toutes les opérations d'entretien**, notamment l'enlèvement de sédiments, **dans le respect des cycles biologiques des espèces présentes** (voir encart page précédente). Les éventuelles opérations de curage et de fauchage, plus impactantes, sont organisées avec soin pour limiter leurs impacts : intervention en automne-hiver, accès depuis la berge avec du matériel à chenille et en dehors des zones humides, révision préalable du matériel pour éviter toute fuite d'huile ou d'hydrocarbure, rotation sur plusieurs années des interventions pour conserver des zones refuge. Les jardiniers portent une attention particulière aux espèces protégées et aux espèces exotiques envahissantes lors des interventions.

**Le gestionnaire met en place un plan de gestion basé sur des inventaires afin d'adapter les pratiques pour la biodiversité.**

## Réduire le volume des résidus végétaux

La gestion écologique utilise les résidus végétaux issus des opérations d'entretien comme de véritables ressources pour le site, afin de nourrir les sols (voir p. 21).

Ainsi, idéalement, **les jardiniers mettent en place une démarche de zéro-exportation et valorisent l'ensemble des résidus sur place**. Ils mobilisent pour cela les leviers décrits dans les différents domaines de ce référentiel (réduction des interventions de tonte et de taille, retour au sol de la matière organique, paillage, création de haies sèches, réemploi pour du mobilier, etc.). Au-delà de la réduction des exports, la réutilisation des résidus de taille sur place (tas de bois, haies sèches, etc.) est un moyen simple et sobre de créer des aménagements favorables à la biodiversité, en particulier pour des espèces saproxyliques ou saprophytes.

Si cet objectif n'est pas atteint, **la réduction des volumes de résidus végétaux exportés est néanmoins une priorité pour le gestionnaire**. Pour le mesurer, il met en place un suivi des volumes exportés pour identifier les sources, les marges de manœuvre et les impacts des changements de pratique.

## Identifier et gérer la faune et la flore non désirables

Des espèces de faune ou de flore peuvent être considérées comme indésirables par les gestionnaires, lorsqu'elles perturbent les écosystèmes, la santé humaine ou celle des végétaux. En favorisant les équilibres naturels, la gestion écologique contribue à limiter leur installation ou leur développement.

En ce qui concerne la santé des végétaux, certaines espèces (organismes ravageurs et maladies) peuvent être tolérées, d'autres nécessitent la mise en place d'une stratégie de lutte, qui est parfois imposée par la réglementation (en cas de présence d'organismes de lutte obligatoire ou de quarantaine). De manière générale, **les jardiniers pratiquent la prophylaxie et nettoient les outils de coupe et de taille avant et après chaque intervention**. Les désinfectants utilisés respectent les critères établis pour les biocides (voir texte et encart p. 52). Le

nettoyage est réalisé au moins entre chaque site et peut parfois être répété à plusieurs reprises au sein d'un même espace, dans l'objectif d'éviter toute contamination quand les risques sont élevés (chancre, etc.). **Le gestionnaire réserve la mise en place de stratégies de gestion combinées aux besoins de lutte avérés** (lutte obligatoire imposée par la réglementation, dépérissement ou perte du patrimoine végétal à conserver, etc.). **Les jardiniers ont alors recours à la lutte biologique (en favorisant la colonisation de la faune auxiliaire spontanée), physique ou mécanique (taille sanitaire, piégeage, arrachage) pour réguler les espèces indésirables.** En cas d'échec de ces techniques de lutte, les éventuels produits phytosanitaires utilisés respectent les critères établis (voir texte et encart p. 52).

La santé humaine peut également être impactée par la présence de certaines espèces de faune ou de flore (processionnaires, ambrosies, organismes vecteurs de maladies, moustiques, etc.). La première réponse consiste à diminuer le risque pour les habitants et les usagers des sites concernés, en les invitant à adapter leur comportement. Des actions de prévention, de surveillance et de sensibilisation sont également mises en place en lien avec les agences régionales de santé pour les impliquer et les informer des mesures de prévention individuelles. De la même manière que pour la santé des végétaux, la réglementation peut parfois imposer de détruire certaines populations selon un protocole strict. Si ce n'est pas le cas, **le gestionnaire identifie et gère les populations d'espèces à enjeux pour la santé humaine de façon adaptée**, en privilégiant les méthodes préventives et mécaniques (barrières physiques, piégeages, coupes avant montée à graine, etc.).

Les espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes peuvent drastiquement réduire la biodiversité du site ou entraîner des dommages sur le bâti. **Les jardiniers les identifient à partir des listes nationales et locales et mettent en place une stratégie de gestion adaptée.** La gestion de ces espèces implique des moyens humains et financiers parfois conséquents, avec des actions régulières sur le temps long. Les ambitions et les objectifs doivent donc être en adéquation avec ces contraintes. S'il paraît indispensable de suivre ces populations avec précision pour détecter rapidement d'autres foyers, le gestionnaire n'est pas tenu de viser leur éradication totale. Il doit néanmoins mettre en place des actions de gestion pour les contenir et pour éviter la création de nouveaux foyers. Pour les plantes exotiques envahissantes, le panel des actions possibles est large et dépendant de chaque espèce considérée : pâturage, fauche avec export et gestion des déchets, concurrence par l'implantation d'autres espèces pionnières, suivi des mouvements de terre et autres substrats, etc.

## Références documentaires

### GESTION, AMÉNAGEMENT

- Adam B., Arthropologia, 2024. **Fiche préconisations : principes de gestion des espaces verts favorable à la biodiversité, appliqués aux copropriétés.** 5 p. [www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/environnement/vegetalisation/20240626\\_vegetalisation-ep\\_guide-biodiversite.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/vegetalisation/20240626_vegetalisation-ep_guide-biodiversite.pdf)
- Albouy V., Richard D., 2021. **Accueillir la faune sauvage au jardin.** Les Éditions Ulmer, 128 p.
- Arthropologia, OFB, Adam B., et al., 2025. **Guide pratique Diagnostic pollinis'Actions. Professionnels des espaces verts. Évaluer pour adapter sa gestion et ses aménagements.** 39 p. <https://tinyurl.com/38fc9cfb>
- Association ORÉE, 2024. **Entreprises & Biodiversité : les entreprises à l'heure de la biodiversité.** <https://entreprises-biodiversite.fr>
- Coupey C., Mouret H., Fortel S., et al., 2014. **Guide de gestion écologique pour favoriser les abeilles sauvages et la nature en ville.** 131 p. [programme URBANBEES]. <https://tinyurl.com/mrx59xhe>
- Deboeuf De Los Rios G., Barra M., Grandin G., 2022. **Renaturer les villes. Méthode, exemples et préconisations.** ARB IDF, L'Institut Paris Région, 127 p. [www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/renaturer-les-villes](http://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/renaturer-les-villes)
- **Des ressources sur la pollinisation et les insectes pollinisateurs.** <https://pollinisateurs-ressources.insectes.org>
- Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, s.d. **Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux.** <https://fcbn.fr>
- Flandin J., Dewulf L., 2024. **Accueillir la biodiversité dans son jardin.** Les carnets pratiques de l'Institut Paris Region, n° 15. ARB IDF, 108 p. [www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/accueillir-la-biodiversite-dans-son-jardin](http://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/accueillir-la-biodiversite-dans-son-jardin)
- Flandin J., Parisot C., 2016. **Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, 2<sup>e</sup> édition.** Natureparif, 189 p. [www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-privés](http://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-privés)
- Larramendy S. (coord.), 2023. **Conception écologique d'un espace public paysager. Guide méthodologique de conduite de projet, 2<sup>e</sup> édition.** Plante & Cité, 107 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90701](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90701)
- OFB, 2025. **Office français de la biodiversité.** <https://ofb.gouv.fr>
- OFB, ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, Unité mixte de service 2006 Patrimoine naturel (UMS PatriNat), et al., 2025. **Trame verte et bleue Centre de ressources : centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.** [www.trame-verteetbleue.fr](http://www.trame-verteetbleue.fr)
- OFB, ministère de la Transition écologique, Unité Mixte de Service (UMS), al., s.d. **Centre de ressources Natura 2000.** [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)
- OFB, MTE, Fédération Nationale des Travaux Publics, et al., s.d. **Centre de ressources Génie écologique.** [www.genieecologique.fr](http://www.genieecologique.fr)
- Plante & Cité, 2014. **Nature En Ville : restaurer et valoriser la nature en ville.** [www.nature-en-ville.com](http://www.nature-en-ville.com)

- Plante & Cité, s.d. **Plante & Cité : ingénierie de la nature en ville.** [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)

- Tesson B., 2024. **Fiche médiation faune sauvage. Gestion des végétaux : solutions pour les professionnels. Atteinte à la faune sauvage.** LPO France, 8 p. [Rubrique Végétaux]. <https://tinyurl.com/yrau3n5z>

- Unep, Noé, Arthropologia, et al., 2025. **Guide Biodiversité à l'usage des entreprises du paysage et des gestionnaires de jardins et espaces verts privés.** Unep, 94 p. <https://tinyurl.com/2wehra8h>

## ARBRES, ARBUSTES ET HAIES

- Bortoli C., Guérin M., 2022. **Abattage, essouchage, dévitalisation: des clés pour substituer et diversifier ces pratiques au bénéfice de la conservation et de la valorisation des arbres - version 2.** Plante & Cité, 70 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91446](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91446)

- Boutaud J., Guillet I., Héry P., et al., 2024. **Aménagements arbustifs urbains : concevoir et gérer. Guide technique.** Plante & Cité, 95 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/93042](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/93042)

- Prieur P., 2025. **Encyclopédie prieur : la taille raisonnée des arbustes.** Les Éditions Ulmer, 320 p.

- Réseau Haies France, s.d. **Guide de préconisations de gestion durable des haies.** [Parution des chapitres au fur-et-à-mesure de leur édition]. <https://tinyurl.com/366za84n>

- Unep, 2013. **Travaux d'entretien des arbustes : n.P.E.2-R0.** 30 p. [Collection Règles professionnelles]. <https://tinyurl.com/9dvh-zamr>

## FLORE SPONTANÉE ET PRAIRIES

- Alsace Nature, 2023. **Herbes folles et petites bêtes : 10 principes pour gérer les zones herbeuses, 2<sup>e</sup> édition.** 51 p. <https://pollinisateurs-ressources.insectes.org/ressources/95>

- Boyer M. (coord.), 2025. **Guide de gestion du risque de dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes en chantier.** UPGE, 28 p. [Rubrique Publications de nos groupes de travail]. <https://tinyurl.com/59978bwc>

- Centre de ressources **Espèces exotiques envahissantes.** <https://especes-exotiques-envahissantes.fr>

- Fédération Française d'Écopâturage® et d'Écopastoralisme®, s.d. **Charte du professionnel en Écopâturage® et en Écopastoralisme®.** <https://ffecopaturage.fr/ecopaturage/#charte>

- Les services de l'État en Indre-et-Loire, 2025. **Comment allier biodiversité et débroussaillage légal ?** 4 p. <https://tinyurl.com/3a455j22>

- Les services de l'État en Indre-et-Loire, 2025. **Obligations légales de débroussaillage : concilier sécurité et protection de la biodiversité.** 2 p. <https://tinyurl.com/3a455j22>

- Plante & Cité, 2015. **Mieux intégrer la flore spontanée en ville : pour une approche écologique du désherbage.** N° 1, 67 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90938](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90938)

## CHOIX DES VÉGÉTAUX

- Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2022. **Plantons local : guide pratique pour les opérations de végétalisation du littoral méditerranéen au massif alpin.** 159 p. [Collection technique]. <https://tinyurl.com/rrynfatd>

- Cerema, 2026. **Sésame : intégrer l'arbre dans vos projets de renaturation urbaine.** <https://sesame.cerema.fr>

- Lemaire C., Laille P., Pierrache B., et al., 2025. **AVEC : Adaptation du végétal au climat de demain. Méthode pour des indicateurs liés au changement climatique. Rapport final.** ADEME, 46 p. <https://tinyurl.com/3dp4kjba>

- Ludwig P., Eurométropole de Strasbourg, ARB IDF, 2019. **Plantons local en Ile-de-France : arbres, arbustes et herbacées à privilégier en Ile-de-France.** ARB IDF, 96 p. [www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/plantons-local-en-ile-de-france-2019](http://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/plantons-local-en-ile-de-france-2019)

- Micand A. (coord.), Cordon E. (coord.), 2024. **Cultiver les paysages fruitiers en ville. Guide d'accompagnement de projets.** Plante & Cité, 111 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95031](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/95031)

Muller S., 19 mars 2025. **Quelles espèces d'arbres planter en ville ?** The Conversation. <https://theconversation.com/quelles-especes-darbres-planter-en-ville-252210>

- Observatoire régional de la biodiversité en Centre-Val de Loire, 2024. **Guide planter local.** ARB Centre-Val de Loire, 175 p. <https://tinyurl.com/yvwre66u>

- Plante & Cité, 2017. **Floriscope: connaître, choisir et trouver des plantes pour les jardins et les espaces verts.** [www.floriscope.io](http://www.floriscope.io)

- Plante & Cité, 2025. **Diversifier et adapter les palettes végétales urbaines : choix des végétaux et synergies d'acteurs.** N° 11, 66 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98317](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98317)

- Plante & Cité, 2025. **Liste d'information. Projet AVEC (Adaptation du végétal au climat de demain) : résultats 2025.** <https://tinyurl.com/ybn7572p>

- VALHOR, 2023. **Code de conduite professionnel relatif aux plantes exotiques envahissantes en France métropolitaine.** 15 p. [www.codeplantesenvahissantes.fr/accueil](http://www.codeplantesenvahissantes.fr/accueil)

- Ventre V. (coord.), Bieuzen P. (coord.), 2023. **Plantons local en Occitanie : une ressource insoupçonnée pour nos aménagements.** ARB Occitanie, 155 p. [www.arb-occitanie.fr/outil/le-guide-plantons-local-en-occitanie/](http://www.arb-occitanie.fr/outil/le-guide-plantons-local-en-occitanie/)



Critère	Niveau	Évaluation
<b>Connaitre et favoriser la biodiversité du site</b>		
<b>Inventorier et suivre la biodiversité</b>		
Y a-t-il un inventaire actualisé de la biodiversité du site ?	**	Oui/non/partiel - inventaire et conclusions
Y a-t-il une fréquence adaptée de suivi d'espèces représentatives de la flore (espèces à enjeu de conservation, parapluies, patrimoniales, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - fiche de suivi et fréquence
Y a-t-il une fréquence adaptée de suivi d'espèces représentatives de la faune (espèces à enjeu de conservation, parapluies, patrimoniales, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - fiche de suivi et fréquence
Y a-t-il une fréquence adaptée de suivi d'habitats représentatifs (prairie, arbres-habitats, zones humides) ?	**	Oui/non/partiel - fiche de suivi et fréquence
Au moins une personne de l'équipe de jardiniers a-t-elle participé à un protocole de suivi de biodiversité au cours des cinq dernières années ?	***	Oui/non/partiel - protocole mis en place
Si présence de gîtes artificiels, leur occupation est-elle suivie pour les entretenir et pour adapter la conception (repositionnement des nichoirs) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Diversifier la structure végétale du site</b>		
Y a-t-il une diversité de types d'habitats (massifs, prairies, bosquets, haies, zones humides, forêts, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il des communautés végétales diversifiées pour chaque type d'habitat ?	**	Oui/non/partiel
Les lisières (transition entre habitats) sont-elles multiples et douces (ourlet herbacé en limite de formation arbustive, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
La végétation permet-elle une diversité de floraison et de fructification en toutes saisons pour la faune (insectes, oiseaux, etc.) ?	***	Oui/non/partiel
<b>Éviter les pièges à faune</b>		
Les aménagements risquant de créer une concurrence pour la faune sauvage sont-ils évités (ruches, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Les équipements du site pouvant former des pièges à faune parfois mortels (piquets creux, cavités superficielles, vitrages réfléchissants, etc.) sont-ils évités ?	**	Oui/non/partiel
Les délimitations du site avec des barrières et des grillages sont-elles perméables à la faune, tout en évitant les risques de mortalité de voies circulables ?	**	Oui/non/partiel
<b>Choisir des plantes et des semences d'intérêt écologique</b>		
<b>Favoriser la régénération spontanée ou assistée</b>		
La division et la transplantation d'espèces tapissantes pour le développement de couverts enherbés sont-elles favorisées ?	**	Oui/non/partiel
Des techniques favorisent-elles des prairies fleuries diversifiées issues de l'expression de graines du site, en dormance des sols (appauvrissement du sol, baisse d'une pression d'entretien ou éclaircissement) ou récoltées et semées ?	**	Oui/non/partiel
Des techniques favorisent-elles l'expression de ligneux en dormance dans les sols (éclaircissement, identification d'îlots de régénération), issus de la récolte de graines ou de multiplication végétative sur site ?	**	Oui/non/partiel
<b>Sélectionner des plantes et des semences adaptées aux conditions du milieu</b>		
Les plantes ou semences indigènes (locales et sauvages) sont-elles favorisées ?	***	Oui/non/partiel
Les espèces naturalisées domestiquées sont-elles choisies pour leur intérêt écologique, en respect des équilibres locaux ?	**	Oui/non/partiel
Les plantes vivaces sont-elles favorisées en remplacement des annuelles ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\*, et facultatif\*. NA = non applicable.

Critère	Niveau	Évaluation
Les plantes annuelles renouvelées ont-elles un intérêt écologique (nectarifère, paillage, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
En cas d'arbres fruitiers, les porte-greffes sont-ils adaptés aux conditions du milieu et les variétés anciennes et rustiques sont-elles favorisées ?	**	Oui/non/partiel
La palette végétale utilisée pour des renouvellements évolue-t-elle en réponse aux changements climatiques (stress hydrique, pathogènes, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Limiter l'impact environnemental des achats de plantes et de semences</b>		
Y a-t-il une politique globale respectueuse de l'environnement pour les achats de plantes et de semences (transport, origine, conditions de production) ?	**	Oui/non/partiel - extrait de cahier des charges
Les plants et les semences achetés bénéficient-ils d'une certification/labellisation environnementale (agriculture biologique, Végétal local, Plante Bleue ou équivalent) ?	**	Oui/non/partiel - justificatif d'achat
Existe-t-il un dispositif favorisant la récupération et l'échange de plantes et de semences avec d'autres gestionnaires du territoire ?	*	Oui/NA
En cas d'espèces d'autres origines biogéographiques, y a-t-il une évaluation de leurs intérêts écologiques et de l'absence d'impacts négatifs (nuisible et envahissant) ?	*	Oui/NA
<b>Intervenir aussi peu que possible et en respectant les cycles de vie des espèces</b>		
<b>Gérer la strate herbacée</b>		
Y a-t-il une végétalisation herbacée dense et diversifiée (plantes couvre-sol basses, tapissantes), limitant les interventions de gestion (tonte, débroussaillage) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il observation, identification et sélection de la flore spontanée à maintenir ou soustraire, pour le développement diversifié et équilibré des formations végétales ?	**	Oui/non/partiel
Le désherbage est-il manuel ou mécanique selon les espèces (ni thermique ni chimique) ?	**	Oui/non/partiel
La fauche est-elle décalée dans le temps et l'espace, respectueuse de la faune (la plus haute et la moins fréquente possible, permettant à la faune de s'échapper, avec rotation de zones refuges) ?	**	Oui/non/partiel
La fauche se fait-elle avec une absence de broyage ?	**	Oui/non/partiel
Les résidus de fauche sont-ils exportés si besoin (éviter trop d'apports), avec précaution pour la petite faune (andains laissés sur place avant ramassage, travail manuel, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
La tonte est-elle limitée aux zones réellement utilisées par des publics, lorsque le piétinement ne suffit pas ?	**	Oui/non/partiel
Existe-t-il un protocole d'écopâturage basé sur des objectifs de gestion, évitant le surpâturage ?	**	Oui/non/partiel - protocole et suivi
Les soins apportés évitent-ils les vermifuges et garantissent-ils le bien-être animal (barrière, rotation avec espaces naturels, formation, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
La pratique d'écopâturage permet-elle le développement de la biodiversité avec rotation dynamique des zones et/ou des espèces sur site ?	**	Oui/non/partiel
En cas de débroussaillage pour risque d'incendie, les coupures de la végétation combustible sont-elles réalisées avec la méthode la moins impactante pour la biodiversité (période, technique, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un plan de gestion du patrimoine enherbé et d'amélioration de sa biodiversité ?	*	Oui/NA - plan ou fiche de gestion dédiée
<b>Gérer la strate arbustive</b>		
Y a-t-il une absence de taille d'entretien des arbustes installés ?	**	Oui/non/partiel
Les techniques et les outils de taille des arbustes sont-ils respectueux du mode de ramification et de floraison propre à chaque espèce, évitant taille haie, cisaille ou épareuse (sécauteur) ?	**	Oui/non/partiel
Les périodes de taille des arbres et des arbustes respectent-elles les cycles de reproduction de la faune présente (zones refuges, nidification, dendromicrohabitat, inventaires) ?	**	Oui/non/partiel
Les interventions de régénération d'ensembles d'arbustes sont-elles faites par petites sections et recépage ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un plan de gestion du patrimoine arbustif favorisant la biodiversité ?	*	Oui/NA - plan ou fiche de gestion dédiée

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

Critère	Niveau	Évaluation
<b>Gérer la strate arborée</b>		
Y a-t-il une absence de taille des arbres installés ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un diagnostic annuel visuel du patrimoine arboré et une surveillance régulière ?	**	Oui/non/partiel - protocole et suivi
Les périodes d'intervention sur les arbres respectent-elles les cycles de reproduction de la faune présente (zones refuges, nidification, dendromicrohabitat, inventaires) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un protocole pour adapter les interventions en cas de découverte d'habitats ou d'espèces faunistiques ?	**	Oui/non/partiel - protocole existant
Un périmètre de sécurité est-il mis en place pour éviter l'abattage et ainsi conserver des arbres dépérissants ou morts sur pied ?	**	Oui/non/partiel
En cas d'arbres fruitiers, les modalités de taille sont-elles respectueuses du mode de ramification et de fructification propre à chaque espèce ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un plan de gestion du patrimoine arboré favorisant la biodiversité ?	**	Oui/non/partiel - plan de gestion dédié
<b>Gérer les zones humides et les milieux aquatiques</b>		
Les méthodes de curage et de faucardage préservent-elles la faune et la flore (rotation, îlots refuges, intervention en automne-hiver) ?	**	Oui/non/partiel - protocole et suivi
Existe-t-il des plans de gestion et d'amélioration de la biodiversité des milieux aquatiques, basés sur des inventaires de la faune et de la flore ?	**	Oui/non/partiel - plan de gestion dédié
<b>Réduire le volume des résidus végétaux</b>		
Y a-t-il une démarche zéro exportation de résidus végétaux ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une réduction annuelle des volumes de résidus de fauche, de tonte, et de taille exportés, hors broyage ?	**	Oui/non/partiel - bilan annuel
<b>Identifier et gérer la faune et la flore non désirables</b>		
Les outils de coupe et de taille sont-ils nettoyés avant et après chaque intervention et au minimum entre chaque site pour éviter une contamination (chancre, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Des populations d'organismes susceptibles d'impacter la santé humaine (processionnaires, ambrosies, organismes vecteurs de maladies, moustiques, etc.) sont-elles identifiées et gérées de façon adaptée ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un inventaire et un protocole de gestion adapté des plantes exotiques pouvant être envahissantes ?	**	Oui/non/partiel
Des organismes envahissants et/ou parasitaires, sont-ils tolérés et rééquilibrés par la diversité du cortège de plantes et la colonisation/gestion de la faune auxiliaire spontanée ?	**	Oui/non/partiel
Les stratégies de gestion combinée (lutte biologique, etc.) sont-elles réservées à un besoin de lutte avéré et justifié ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*, recommandé\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### La végétation permet-elle une diversité de floraison et de fructification en toutes saisons pour la faune (insectes, oiseaux, etc.) ?

Ce critère concerne la phénologie des espèces floristiques, et a pour intérêt de questionner les ressources disponibles pour la faune tout au long de l'année.

Le gestionnaire connaît au moins les périodes de floraison/fructification des espèces présentes et a identifié des marges de manœuvre pour progresser, qu'il s'agisse de faire évoluer les pratiques (taille, tonte, fauche) ou de renouveler les gammes végétales. Dans l'idéal, les floraisons et les fructifications s'étalent sur toute l'année, sont appétentes et adaptées aux

espèces faunistiques présentes sur le site et dans la région. Le gestionnaire peut relier ce travail à son action de suivi de la biodiversité et le formaliser dans un document (liste d'espèces comprenant les périodes de floraison/fructification et les interactions supposées ou connues avec la faune).

#### Les plantes ou semences indigènes (locales et sauvages) sont-elles favorisées ?

Ce critère vise à optimiser les fonctionnalités écologiques du site en s'appuyant sur les bénéfices de la végétation indigène pour la faune locale et pour la résilience des milieux face aux possibles perturbations. Il s'intéresse aux choix réalisés pour le renouvellement des végétaux sur le site.

Le gestionnaire a au moins fait une place à la végétation indigène dans sa stratégie de végétalisation et d'approvisionnement en végétaux. Il peut justifier les choix d'espèces non

indigènes en lien avec les enjeux du site, et aucune espèce exotique envahissante n'est introduite lors des renouvellements. Dans l'idéal, le gestionnaire fait évoluer la palette végétale du site pour positionner la végétation indigène à la première place. Au moment de s'approvisionner, il choisit des végétaux dont la traçabilité génétique est garantie.

## POUR UN RENOUVELLEMENT

### **Au moins une personne de l'équipe de jardiniers a-t-elle participé à un protocole de suivi de biodiversité au cours des cinq dernières années ?**

Ce critère incite à développer les compétences naturalistes des jardiniers pour les impliquer davantage dans la stratégie de gestion et dans son amélioration.

Au moins une personne de l'équipe de jardiniers, opérateur ou encadrant, a participé à un protocole d'inventaire ou de suivi de la biodiversité du site. Celui mis en place est connu. Dans l'idéal, tous les jardiniers participent régulièrement à des suivis et les résultats alimentent les bases de données nationales. Différents groupes faunistiques et floristiques sont suivis, et les protocoles sont choisis et adaptés selon les objectifs, les capacités et les moyens. Pour assurer une progression régulière (compétences des jardiniers et connaissances de la biodiversité du site), l'évaluation de ce critère se fait sur un pas de temps de 5 ans.

## Documents justificatifs possibles

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Document daté d'inventaire de la biodiversité sur le site.
- Fiche de suivi de la biodiversité (faune, flore, habitats).
- Protocole de suivi de biodiversité lors des cinq dernières années.
- Cahier des charges pour l'achat des végétaux (extrait concernant les exigences environnementales).
- Justificatifs d'achats de végétaux bénéficiant d'une certification/labellisation environnementale (agriculture biologique, Végétal local, Plante Bleue, etc.).
- Protocole d'écopâturage [le cas échéant].
- Plan de gestion du patrimoine enherbé et d'amélioration de sa biodiversité.
- Plan de gestion du patrimoine arbustif.
- Protocole de diagnostic et de surveillance du patrimoine arboré.
- Protocole d'adaptation des interventions arboricoles en cas de découvertes d'habitats ou d'espèces faunistiques.
- Plan de gestion du patrimoine arboré favorisant la biodiversité.
- Plan de gestion et d'amélioration de la biodiversité des milieux aquatiques.
- Cahier des charges des méthodes de curage et de faucardage.
- Document bilan de la gestion des résidus végétaux.



*L'arboretum de Versailles-Chèvreloup est l'un des jardins botaniques du Muséum national d'Histoire naturelle. Il a été labellisé EcoJardin en 2024. Le site n'a aucun éclairage extérieur et joue donc un rôle clé pour la trame noire. Si de nombreux arbres morts sont conservés en chandelle, certains troncs sont également réutilisés sur place en tant que mobilier. / ARP Astrance*

# MOBILIERS ET MATÉRIAUX / MATÉRIELS ET ENGIN

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Inventorier l'existant et questionner les besoins, en privilégiant ce qui est déjà sur site, sa réparation et son recyclage, permet d'éviter des consommations de ressources sensibles (eau, énergie fossile, sable, matériaux rares, etc.).
- Évaluer les effets sensibles et physiques sur l'environnement des matières, des matériaux, des engins et des produits utilisés sur site permet de prendre des mesures pour réduire les impacts sur la biodiversité du site.
- Se défaire de la dépendance aux matières et produits toxiques, en évitant l'usage de composés chimiques et plastiques et de bois traités, permet d'améliorer la santé des habitats et des espèces.
- Mettre en place toutes les mesures possibles pour réduire l'impact de l'éclairage, en prenant en compte les attachements des publics, permet de respecter la phase nocturne des cycles de vie du vivant.

# Miser sur la frugalité pour les mobiliers et matériaux

## Connaitre et faire durer l'existant

**La connaissance du patrimoine est la première étape d'une gestion vertueuse des mobiliers et des matériaux.** Il s'agit donc d'en dresser un inventaire, qui peut être établi par fonction (confort, ludique, protection, signalisation, etc.), et qui met en avant le nombre d'équipements, leur état, les matériaux utilisés et leur âge. Les usages et les besoins sont renseignés et questionnés si nécessaire.

Dans un objectif d'utilisation sobre des ressources, la préservation de l'existant est la norme. La priorité est donc de **prolonger la durée de vie des mobiliers et des matériaux existants**. Différentes actions de l'équipe de gestion y contribuent : sensibilisation des publics, entretien régulier et suivi dans le temps, et réparation en cas d'usure ou de dégradation.

## Réduire les pollutions

La gestion des mobiliers et des matériaux peut générer des pollutions sur le site et à plus large échelle tout au long de leur cycle de vie, avec la migration des particules dans les sols, l'air et l'eau. Il en est de même pour les intrants (engrais, produits phytosanitaires, biostimulants et biocides) et les produits d'entretien. Au-delà de leurs impacts sur la biodiversité, ces pollutions ont également des effets sur la santé humaine. Dans un objectif de gestion écologique, le gestionnaire met tout en œuvre pour éviter ces pollutions et pour réduire celles qui ne peuvent être totalement éliminées.

En ce qui concerne les matériaux utilisés, le plastique et le bois traité sont les premiers à examiner, du fait des pollutions générées par leur dégradation. Pour éviter et réduire ces sources de pollution, **le gestionnaire élabore un inventaire des équipements et des matériaux, identifiant ceux à base de plastique** (dont les matières plastiques biosourcées et/ou biodégradables, également appelées bioplastiques) et ceux comprenant du bois traité. Cet état des lieux est **accompagné d'un plan de renouvellement** pluriannuel visant l'élimination progressive de ces sources de pollution sur le site lorsque c'est possible.

**Les produits d'entretien des mobiliers éventuellement utilisés sont non toxiques pour l'humain et/ou l'environnement**

(vinaigre d'alcool, huile de lin, peintures et vernis biosourcés, etc.). Ceux d'origine naturelle, non pétroliers, biodégradables et avec des émissions de composés organiques volatils réduites sont privilégiés. Il s'agit d'inclure ces critères dans les cahiers des charges de fourniture, qui peuvent également faire référence à des labels.

**Les matériaux et les produits à risque de salinisation (liants, sels de déneigement) sont connus et évités.** Des alternatives existent, à base d'abrasifs naturels (sable grossier, etc.) ou de produits fondants à base de sous-produits agricoles. Les passages concernés, voire les sites en entier, peuvent également être temporairement fermés si la sécurité des publics ne peut pas être assurée.

Pour préserver la santé humaine et celle des milieux naturels, **l'utilisation d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, biostimulants, biocides) est proscrite** dans la gestion des espaces végétalisés. Seuls les **produits phytosanitaires** utilisables en agriculture biologique et sans phrase de risque sont compatibles avec une gestion écologique. Les macro-organismes (comme les nématodes) et les substances de base (comme le vinaigre) sont également compatibles. Le recours à des produits phytosanitaires compatibles a uniquement lieu en cas de risque avéré pour le patrimoine végétal (préservation des ressources génétiques d'une collection par exemple) et après l'utilisation de l'ensemble des autres méthodes de lutte existantes, en tenant à jour un registre de traitement. Seuls les **engrais** organiques, minéraux ou organo-minéraux utilisables en agriculture biologique sont compatibles avec une gestion écologique, les **biostimulants** sont proscrits. Les amendements organiques ou minéraux et les substances naturelles à usage biostimulant (comme les infusions de prêle) sont autorisés. Les matières fertilisantes autoproduites sont à privilégier. Les produits **biocides**, quant à eux, ne sont pas compatibles avec la gestion écologique. Leur utilisation est proscrite en dehors d'exigences réglementaires (hygiène, lutte obligatoire). Il existe des alternatives qui ne sont pas issues de la chimie de synthèse pour les principaux usages dans la gestion des espaces verts : désinfection (vinaigre, alcool, chaleur, etc.) et lutte contre les nuisibles (répulsifs, pièges, auxiliaires ou prédateurs, etc.). Le recours à des techniques et à des produits biocides compatibles a uniquement lieu en cas de risque avéré pour le patrimoine végétal et pour la santé humaine, en tenant à jour un registre des actions. En dehors de la gestion des espaces verts, pour faire évoluer les pratiques sur les autres familles de biocides, il est indispensable de commencer par effectuer un inventaire des substances utilisées par la diversité des acteurs concernés. Il s'agit ensuite d'explorer les alternatives, ou, à défaut, de choisir des produits à faible risque.



## Éclairer les choix au sujet des intrants

En matière d'intrants, la gestion écologique impose une origine naturelle et le plus faible impact sur la santé humaine et sur la biodiversité. Le sujet est complexe car il relève de réglementations différentes et implique d'avoir une connaissance fine des définitions utilisées. Pour mettre

en place des pratiques respectueuses de l'environnement, il est donc nécessaire de préciser le vocabulaire et les sources d'information à consulter pour aider la décision (suite page suivante).

## Les produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires (ou produits phytopharmaceutiques) sont des produits permettant de protéger les plantes contre les organismes leur étant nuisibles, ou permettant de gérer la flore indésirable. Ils peuvent être d'origine naturelle ou issus de la chimie de synthèse ou organique. En fonction de leur toxicité pour la santé humaine et l'environnement, et de l'origine des substances les composant, les produits d'origine naturelle peuvent obtenir le statut de produits utilisables en agriculture biologique et/ou de biocontrôle. Certains peuvent également obtenir le statut de produits à faibles risques.

Au-delà des produits phytosanitaires, il existe d'autres catégories de produits de protection des plantes : les macro-organismes (insectes, acariens et nématodes) et les substances de base (substances naturelles développées à l'origine pour des utilisations autres que la protection des plantes, obtenues par un procédé accessible à tous [extraction à l'eau par exemple] et considérées sans danger pour la santé humaine et l'environnement).

## Les produits biocides

Les produits biocides sont des préparations destinées à protéger les hommes et les animaux contre les organismes leur étant nuisibles (dans un objectif d'hygiène publique/générale). Ils sont classés en quatre grandes familles : les désinfectants (surfaces des locaux, des sanitaires, etc.) ; les produits de protection (du bois, des matériaux de construction, etc.) ; les produits de lutte contre les nuisibles (rodenticides, insecticides, etc.) ; les autres produits biocides (fluides utilisés pour l'embaumement, produits antisalissures). Les substances considérées sont extrêmement variées et nombre d'entre elles sont reconnues comme dangereuses pour l'humain et l'environnement.

La gestion des espaces verts est principalement concernée par les désinfectants et les produits de lutte contre les nuisibles, et dans une moindre mesure par les autres produits biocides (notamment pour les cimetières), mais la problématique est complexe car elle concerne des acteurs (internes et externes) divers.

## Les matières fertilisantes

Les matières fertilisantes regroupent les amendements, les engrais et les biostimulants. Les amendements sont des substances incorporées aux sols pour améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques. On distingue les amendements organiques (compost, fumier, paillages organiques comme le bois raméal fragmenté, etc.) et les amendements minéraux (gypse, calcaire, cendres, etc.). Certains, comme le compost ou le fumier, présentent des éléments nutritifs intéressants pour les plantes et ont donc un pouvoir fertilisant, comme les engrais, suivant la vitesse de minéralisation.

Les engrais sont des substances incorporées au sol pour répondre aux besoins nutritifs des plantes (notamment en azote, phosphore et potassium, magnésium). Ils peuvent être d'origine naturelle ou issus de la chimie de synthèse ou organique. Parmi les premiers, on distingue les engrais organiques (poudre d'os, sang séché, etc.) des engrais minéraux (roches broyées).

Les biostimulants stimulent le processus de nutrition des végétaux et la croissance, en plus d'améliorer la tolérance aux stress abiotiques. Ils peuvent être d'origine naturelle ou issus de la chimie de synthèse ou organique. Les substances naturelles à usage biostimulant correspondent quant à elles aux substances d'origine végétale, animale ou minérale, obtenues par un procédé accessible à tous (extraction à l'eau par exemple) et à effet biostimulant.

## Les critères d'aide au choix

Pour les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les amendements et les biostimulants, la mention « utilisable en agriculture biologique » garantit l'origine naturelle des produits marqués.

L'impact sur la santé humaine et sur la biodiversité est réglementé au niveau européen et classé à l'aide de phrases de risque. Les produits compatibles avec la gestion écologique n'en comportent pas.

L'utilisation de biocides n'est pas compatible avec une gestion écologique. Néanmoins, en l'absence d'alternative, il est possible de recourir aux produits « à faible risques », qui garantissent une composition et une formulation limitant les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine.

Pour connaître les compositions et orienter les choix, il est possible de se référer aux fiches de données de sécurité existantes pour chaque produit, ainsi qu'aux bases de données en ligne régulièrement mises à jour (voir sources ci-dessous).

### Pour aller plus loin :

- Acta, s.d. **EcophytoPIC : le portail de la Protection Intégrée des Cultures.** <https://ecophytopic.fr>

- Anses, 2025. **Anses.** [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

- Anses, 2026. **BioCID. Le catalogue répertoriant les produits biocides déclarés sur le marché français, disposant ou non d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).** <https://biocid-anses.fr/biocid#>

- Anses, 2026. **E-Phy : le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France.** <https://ephy.anses.fr>

- Itab, s.d. **Substances.** <https://itab.bio/substances>

- Ministère de la Transition écologique, 2016. **Ecophyto Pro : la référence des gestionnaires espaces verts.** [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)

- Plante & Cité, 2025. **Base de données des produits utilisables dans le cadre de la loi Labbé.** Ecophyto Pro [Fichier xlsx ou ods]. [www.ecophyto-pro.fr/n/base-de-donnees-des-produits-utilisables-dans-le-cadre-de-la-loi-labbe/n:325](http://www.ecophyto-pro.fr/n/base-de-donnees-des-produits-utilisables-dans-le-cadre-de-la-loi-labbe/n:325)

**À noter pour les intrants :** ces exigences restent conformes à la réglementation en vigueur et s'appliquent donc hors raisons d'hygiène ou de risques pour la population humaine liés au code de la santé publique ; et hors mesures imposées par des règlements européens, des arrêtés nationaux ou préfectoraux ou par les services déconcentrés de l'État (organismes de lutte obligatoire, etc.).

## Limiter l'impact environnemental du renouvellement

Il est nécessaire d'adopter une approche frugale et encadrée pour limiter l'impact du renouvellement des mobiliers et des matériaux : d'abord privilégier le réemploi, puis faire des choix ayant un faible impact, tant sur les matériaux en eux-mêmes que sur leur origine ou leur cycle de vie.

Ainsi, **en dehors des mobiliers ou des équipements à base de plastique ou de bois traité, le réemploi et la récupération sont privilégiés dès que possible.** Ces actions peuvent avoir lieu au sein même du site selon sa taille et sa configuration, entre sites du même gestionnaire ou de gestionnaires voisins, ou, à plus large échelle, au niveau du territoire.

La mise en place d'une politique globale d'achats éthiques et durables est l'un des piliers d'une gestion écologique, du fait de son impact à long terme sur l'évolution de l'offre. Il s'agit d'inclure dans les cahiers des charges des mobiliers et matériaux des exigences de respect de l'environnement, de traçabilité et de production durable qui permettent **d'évaluer l'impact environnemental du cycle de vie des fournitures.** Ainsi, les mobiliers et les matériaux sont de préférence issus de matières premières biosourcées (matières naturelles non toxiques, transformées par des procédés à impact maîtrisé sur l'environnement). **Les matières plastiques sont à nouveau proscrites, ainsi que le bois traité.** Ce dernier est remplacé par du **bois issu de forêts gérées durablement et certifié PEFC ou FSC**, en choisissant des essences non exotiques, idéalement en circuit court. Les commandes contribuent à structurer des filières locales. L'achat de végétaux est traité dans le domaine Faune et flore (voir p. 37).

## Utiliser les matériels et engins avec sobriété

### Connaitre et réduire les consommations d'énergie

Réduire les consommations d'énergie des matériels et des engins est le premier levier de la sobriété. Pour cela, il est nécessaire de bien les connaître puis d'identifier les marges de manœuvre existantes liées aux usages, aux outils et à la préservation de l'existant.

**Le gestionnaire tient ainsi à jour un inventaire des matériels et des engins**, qui peut notamment mentionner leur nombre, leur état, leur âge et une appréciation de leur niveau d'usage, afin de questionner leur utilité le cas échéant. La priorité est ensuite de **prolonger leur durée de vie**, par des actions

de sensibilisation des jardiniers (notamment sur les bonnes pratiques d'utilisation), par la mise en place d'un entretien régulier et par le recours à la réparation dès que possible.

En parallèle, **un suivi détaillé des consommations d'énergie (électrique, thermique) des matériels et des engins est mené.** Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour réduire les consommations. Tout d'abord, il est utile **d'agir sur les usages**, en modifiant les pratiques (arrêt des machines lorsqu'elles ne servent pas, adaptation de la puissance, etc.), les comportements (écoconduite, réglages adaptés, etc.), ou l'organisation du travail (concentration des tâches nécessitant les mêmes matériels). Ensuite, la **production de sources d'énergies renouvelables** (petit éolien, photovoltaïque, biogaz, etc.) peut réduire la dépendance énergétique. Selon les cas, soit l'énergie est produite et utilisée directement sur le site, soit la quantité produite est suivie et mise en relation avec les consommations pour mesurer l'impact de l'action. Enfin, si la configuration du site le permet, et selon les actions de gestion programmées, **les techniques d'intervention peuvent avoir recours exclusivement à l'énergie musculaire** (absence de moteurs thermiques ou électriques).

## Éviter les nuisances pour la faune, la flore et les jardiniers

Quelques principes de base permettent de réduire les nuisances des opérations d'entretien sur le milieu, les espèces et les jardiniers.

**La circulation d'engins et leur stationnement sont proscrits en dehors des cheminements** et à proximité immédiate des arbres. Il en est de même pour le stockage de matériaux liés aux interventions prévues.

Le gestionnaire réalise un **inventaire des nuisances des opérations d'entretien sur le patrimoine naturel** au cours de l'année. Cet état des lieux identifie le type de dommage (sonore, olfactif, lumineux, fluides, tassement, etc.), sa récurrence sur le site (temporaire ou permanente) et sa gravité (simple gêne ou dommage irréversible). Des mesures correctrices sont ensuite mises en place sur le principe de la séquence ERC : elles peuvent concerner l'organisation des interventions (horaires, périodes, durée, etc.), les techniques (type de matériel) ou les comportements (bonnes pratiques).

Des mesures sont également prises pour **améliorer la santé et le bien-être des jardiniers lors des interventions**, notamment lors de conditions climatiques extrêmes telles que les canicules (équipements de protection, organisation, réduction et adaptation des interventions). L'expérience sensible de la nature est favorisée lors des interventions.

## Limiter l'impact environnemental du renouvellement

Pour limiter l'impact environnemental du renouvellement des matériels et des engins, il convient tout d'abord de **favoriser leur mutualisation entre équipes et gestionnaires, afin d'optimiser leur taux d'utilisation** et d'éviter les achats inutiles. La mutualisation peut également s'effectuer sur plusieurs sites

du même gestionnaire, entre gestionnaires voisins ayant les mêmes besoins, ou bien via des coopératives ou services de location pour du matériel plus spécifique.

Basé avant tout sur les besoins réels, **le choix des matériels et des engins s'appuie sur une évaluation de leur cycle de vie** (fabrication, utilisation, entretien, fin de vie), en privilégiant des matériels durables, réparables et peu énergivores. Dans le cadre d'une politique d'achat responsable, ces exigences sont inscrites dans les cahiers des charges.

Enfin, il est essentiel de **promouvoir le réemploi, la réutilisation de pièces et le recyclage de ces équipements en fin de vie**, en s'appuyant sur des filières adaptées, afin de réduire les déchets et de préserver les ressources naturelles.

## Préserver l'environnement nocturne

La pollution lumineuse a de nombreux impacts sur la biodiversité (dérèglement des rythmes circadiens, perturbation des espèces nocturnes, impacts sur la flore, etc.). Restaurer des espaces d'obscurité et limiter les impacts de l'éclairage sont donc des leviers importants pour maintenir des écosystèmes fonctionnels.

Ainsi, dès que c'est possible, **l'absence d'éclairage est favorisée**. Son utilisation est justifiée par des usages comme la fréquentation du site la nuit.



### Concrétiser la trame noire dans les espaces végétalisés

Basée sur le concept des trames écologiques, la trame noire est un réseau de réservoirs de biodiversité connectés par des corridors écologiques, garantissant un niveau d'obscurité suffisant pour permettre le développement de la biodiversité.

L'éclairage nocturne a des effets au niveau physiologique et métabolique sur la faune et la flore (perturbation des cycles biologiques, désorientation des espèces, etc.). Les éclairages artificiels constituent des pièges écologiques, dégradent les habitats des espèces nocturnes et nuit à la qualité des paysages.

Des dispositifs réglementaires encadrent la gestion de l'éclairage public dans les parcs et jardins, comme l'arrêté du 27 décembre 2018 cité précédemment, et l'article L371-1 du code de l'environnement. Leurs prescriptions (orientation, intensité, température de couleur, temporalité) ont donné un cadre opérationnel pour faire évoluer les pratiques en faveur de la biodiversité.

La première étape consiste à faire un diagnostic de l'éclairage existant et des enjeux écologiques du site, incluant une cartographie des sources lumineuses, l'identification des continuités écologiques nocturnes (existantes et potentielles) et le repérage des zones (lisières, plans d'eau, gîtes artificiels et naturels d'espèces nocturnes comme les chiroptères, etc.) et périodes sensibles (selon la biologie des espèces présentes). En croisant cette analyse avec les usages, le gestionnaire peut ensuite réviser l'éclairage du site en adoptant les principes de la séquence ERC.

Dans les espaces végétalisés, l'idéal est l'extinction totale. Si ce n'est pas possible, le gestionnaire réalise une analyse la plus fine possible pour éviter au maximum l'éclairage : extinction totale à minima sur les zones sensibles (dont les espaces en eau), extinction saisonnière, et suppression de points lumineux pour conserver des espaces interstitiels sombres pour la traversée de la faune. Pendant les périodes sensibles pour la faune présente, des aménagements dans les circulations peuvent être réalisés pour ménager des espaces de quiétude nocturne.

Il met également en œuvre des mesures de réduction : éclairage passif (bandes et plots réfléchissants, catadioptrés, etc.) dès que possible, durée et intensité d'éclairage réduites au maximum, température de couleur ne dépassant pas 2 400 K, flux lumineux uniquement dirigé vers le sol, réduction de la hauteur des mâts, éclairage avec détection de présence, etc. Les revêtements de sol à proximité des éclairages peuvent être revus pour limiter leur coefficient de réflexion.

Dans un objectif de cohérence, l'organisation d'événements en horaire nocturne et l'éclairage dans les zones touristiques (pour lesquelles des dérogations à la réglementation existent) doivent être soigneusement réfléchis, avec le concours d'experts naturalistes pour limiter leurs impacts sur la biodiversité.

La sensibilisation des usagers est importante pour accompagner ces mesures de réduction de l'éclairage et pour favoriser l'adhésion à la démarche. Des informations au préalable peuvent battre en brèche des idées reçues (insécurité, vandalisme, etc.) et faire comprendre les enjeux (économie d'énergie, biodiversité). Dans certains cas, des équipements (gilets réfléchissants, lampes individuelles, etc.) peuvent accompagner la transition pour certains publics.

#### Pour aller plus loin :

- Sordello R., Paquier F., Daloz A., 2021. **Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre**. OFB, 112 p. [Collection Comprendre pour agir]. <https://ofb.gouv.fr/doc/trame-noire-methodes-elaboration-et-outils-pour-sa-mise-en-oeuvre>

- Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, 2020. **Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses**. [www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/arrete-du-27-decembre-2018-relatif-prevention-reduction-limitation-nuisances](http://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/arrete-du-27-decembre-2018-relatif-prevention-reduction-limitation-nuisances)

Pour agir en cas d'éclairage, le gestionnaire réalise en premier lieu un **inventaire précis des dispositifs existants** (types de luminaires, usages, horaires), **associé à une évaluation de la pollution lumineuse**, idéalement par des relevés de terrain ou par l'analyse de photos aériennes. Cet état des lieux permet d'orienter les actions de réduction de l'éclairage en fonction des impacts sur la biodiversité, et en tenant compte des usages du site (voir encart ci-après).

Ainsi, **plusieurs mesures de gestion sont mises en place pour réduire l'éclairage au strict minimum vis-à-vis des usages** : extinction partielle ; réduction du nombre, de la hauteur et de la température de couleur des points lumineux ; orientation et intensité du flux lumineux ; etc. (voir encart ci-après). Ces mesures vont plus loin que ce qui est imposé par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Enfin, des **expérimentations peuvent être conduites pour étendre les zones du site et les périodes de l'année sans éclairage**, en concertation avec les usagers, afin de concilier sécurité, usages et préservation de la biodiversité

## Éviter et réduire l'impact environnemental des déplacements

L'équipe de gestion connaît la consommation des véhicules utilisés (carburants, huiles, électricité) pour les actions de gestion, **et met en place des dispositifs et des mesures pour limiter leur utilisation**. Des arbitrages sont faits pour les prioriser.

L'organisation du travail et des mesures de gestion permettent **d'éviter des déplacements émetteurs de gaz à effet de serre (GES)**. La distance domicile-travail est réduite, les transports en commun sont favorisés, et l'organisation des tournées ainsi que les modes de gestion sont optimisés pour limiter les trajets.

Le gestionnaire prend en compte les impacts directs et indirects des autres activités de sa structure, et **réalise notamment pour cela un Bilan Carbone scope 3**. Cette modalité de bilan carbone est la plus large, son périmètre inclut les émissions de GES indirectes qui échappent au contrôle de la structure, englobant souvent les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur : produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc. Le but d'un tel exercice est d'identifier les origines de l'impact environnemental et de les classer par ordre d'importance, pour que l'organisation puisse ensuite établir un plan de transformation.

Pour les autres ressources critiques, **le gestionnaire est engagé dans un plan d'action basé sur la séquence ERC**. Les impacts liés au domaine informatique, pouvant être utilisé pour la gestion, sont particulièrement pris en considération, afin de prendre des mesures en priorité d'évitement, puis de réduction.

## Références documentaires

### MARCHÉS, ACHATS, PROCÉDURES

- ADEME, 2025. **Les avis de l'ADEME : les produits biosourcés**. 11 p. [Collection Expertises]. <https://tinyurl.com/y25h6eu4>
- AURA-EE, 2025. **Commande publique durable & transition écologique : comment intégrer des clauses et critères environnementaux dans ses marchés ?** 104 p. <https://tinyurl.com/39rebz86>
- CD2E (Centre de déploiement de l'éco transition), 2020. **Le Guichet Vert : un service pour accompagner le verdissement de la commande publique**. <https://tinyurl.com/45f38w7f>
- Direction des affaires juridiques, GEM-DD, 2011. **Guide d'achat relatif aux produits et prestation d'entretien des espaces verts**. Collection Marchés publics, 116 p.
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, s.d. **Rapidd, la communauté des achats durables**. <https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr>
- Pellerin C., 2021. **Les achats responsables**. ADEME, 20 p. [Collection Clés pour Agir]. <https://tinyurl.com/msk3kj6p>

### ÉCLAIRAGE ET BIODIVERSITÉ

- ANPCEN, s.d. **Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne**. [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr)
- Busson S., Vo Van C., 2020. **AUBE - Aménagement, urbanisme, biodiversité, éclairage : intégrer la biodiversité dans la planification et la maintenance de l'éclairage. Série de fiches**. Cerema, Fiche chapeau, 6 p. [9 fiches, dont certaines à paraître, collection Connaissances]. <https://tinyurl.com/mr6jzkfc>
- Brasseur S., ALE 08, 2014. **Guide. Lutte contre la pollution lumineuse - collectivités**. Les Halos Gênant, 45 p. [www.lanuitestbelle.org/ressources/documentation-technique](http://www.lanuitestbelle.org/ressources/documentation-technique)

### SOBRIÉTÉ, ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ADEME, 2026. **ADEME. Réussir la transition écologique**. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Fédération Nationale des Communes forestières de France (FNCOFOR), s.d. **Construire en bois local, les guides régionaux**. <https://tinyurl.com/5p7r2unn>
- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, MCE, 2017. **Guide pour aménager mon jardin zéro déchet**. ADEME Bretagne, 19 p. <https://tinyurl.com/mp658j3u>
- Plante & Cité, 2017. **Aménager et gérer avec frugalité : préserver les ressources en faisant mieux avec moins**. N° 3, 67 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91052](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91052)



Critère	Niveau	Évaluation
<b>Miser sur la frugalité pour les mobiliers et les matériaux</b>		
<b>Connaitre et faire durer l'existant</b>		
Existe-t-il un inventaire des mobiliers et des matériaux selon leur utilisation et besoin ?	**	Oui/non/partiel - fiche inventaire
La durée de vie des mobiliers et des matériaux est-elle prolongée par l'équipe de gestion (sensibilisation, entretien, réparation) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Réduire les pollutions</b>		
Y a-t-il un inventaire des mobiliers et des matériaux à base de plastique, associé à un plan de renouvellement progressif ?	**	Oui/non/partiel - inventaire et plan d'action
Y a-t-il un inventaire du bois traité présent sur le site, associé à un plan de renouvellement progressif ?	**	Oui/non/partiel - inventaire et plan d'action
Les produits d'entretien des mobiliers sont-ils non toxiques pour l'humain et l'environnement (vinaigre d'alcool, huiles bio, peintures et vernis écolabellisés) ?	**	Oui/non/partiel - extrait de cahier des charges
Les matériaux et les produits à risque de salinisation (liants, sels de déneigement) sont-ils connus et évités ?	**	Oui/non/partiel
L'utilisation d'intrants est-elle proscrite (produits phytosanitaires, engrais, biostimulants, biocides) ?	***	Oui/non/partiel - liste des intrants utilisés
<b>Limiter l'impact environnemental du renouvellement</b>		
Le réemploi et la récupération sont-ils privilégiés pour les mobiliers et les matériaux (hors plastique et bois traité) ?	***	Oui/non/partiel
Le choix des mobiliers et des matériaux est-il fait selon une évaluation de l'impact environnemental de leur cycle de vie (politique d'achat) ?	**	Oui/non/partiel - extrait de cahier des charges
Tous les achats de mobiliers comportant du plastique ou du bois traité sont-ils proscrits ?	**	Oui/non/partiel - extrait de cahier des charges
Le bois renouvelé est-il issu de forêts gérées durablement (certifiées PEFC, FSC, etc.), et si possible localement ?	**	Oui/non/partiel - extrait de cahier des charges
<b>Utiliser les matériels et les engins avec sobriété</b>		
<b>Connaitre et réduire les consommations d'énergie</b>		
Existe-t-il un inventaire des matériels et des engins selon leur utilisation et besoin ?	**	Oui/non/partiel - fiche inventaire
La durée de vie des matériels et des engins est-elle prolongée par l'équipe de gestion (sensibilisation, entretien, réparation) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un suivi détaillé de la consommation d'énergie du matériel et des engins ?	**	Oui/non/partiel - consommations et suivi
Y a-t-il des mesures permettant de réguler et de limiter la consommation d'énergie (dont moteurs thermiques), notamment par les usages ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il des sources d'énergies renouvelables (mécanique, petit éolien, photovoltaïque, biogaz, etc.) utilisables sur le site ?	*	Oui/NA
Les techniques d'intervention ont-elles recours exclusivement à l'énergie musculaire (absence de moteurs thermiques ou électriques) ?	*	Oui/NA
<b>Éviter les nuisances pour la faune, la flore et les jardiniers</b>		
La circulation d'engins, le stationnement et le stockage en dehors des cheminements et à proximité immédiate des arbres sont-ils proscrits ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel (\*\*\*) , recommandé\*\* et facultatif\* . NA = non applicable.

Critère	Niveau	Évaluation
Y a-t-il un inventaire des nuisances des opérations d'entretien (sonores, olfactives, lumineuses, fluides, tassements, etc.) sur le patrimoine naturel, ainsi que des mesures correctrices ?	**	Oui/non/partiel - état des lieux (sources, quantité et horaires)
Y a-t-il des mesures pour améliorer la santé et le bien-être des jardiniers lors des interventions, notamment lors de canicules (équipements, organisation) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Limiter l'impact environnemental du renouvellement</b>		
Y a-t-il une mutualisation de matériels et d'engins (entre équipes, gestionnaires) permettant une optimisation de leur utilisation ?	**	Oui/non/partiel
Le choix des matériels et des engins est-il fait selon une évaluation de l'impact environnemental de leur cycle de vie (politique d'achat) ?	**	Oui/non/partiel - extrait de cahier des charges
En fin de vie, les matériels et les engins sont-ils réutilisés ou recyclés ?	**	Oui/non/partiel
<b>Préserver l'environnement nocturne</b>		
<b>Préserver l'environnement nocturne</b>		
Y a-t-il une absence d'éclairage sur tout le site ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un inventaire de tout l'éclairage (types d'éclairage, horaires) et une évaluation de la pollution lumineuse (mesures de terrain, photos aériennes) ?	**	Oui/non/partiel - fiche inventaire
Y a-t-il des mesures de gestion précises pour réduire l'éclairage (extinction, couleur chaude, hauteur de mat, absence d'éclairage superflu ou intrusif) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une expérimentation pour étendre l'absence d'éclairage par espace et par période, en concertation avec les publics concernés ?	**	Oui/non/partiel
<b>Éviter et réduire l'impact environnemental des déplacements</b>		
<b>Éviter et réduire l'impact environnemental des déplacements</b>		
L'équipe de gestion limite-t-elle la consommation des véhicules (carburants, huiles, électricité) utilisés pour les actions de gestion ?	**	Oui/non/partiel
L'organisation du travail et des mesures de gestion permet-elle d'éviter des déplacements émetteurs de GES (distance et modes de transport domicile-travail, tournées, modes de gestion, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Les déplacements courants sur site se font-ils exclusivement à énergie musculaire ?	*	Oui/NA
Le gestionnaire est-il engagé dans une démarche de scope 3 du bilan carbone, avec un plan de transformation ?	*	Oui/NA - dossier réalisé
Le gestionnaire est-il engagé dans une démarche de type « éviter, réduire, compenser » pour toutes les ressources sensibles, en particulier dans le domaine informatique servant à la gestion ?	*	Oui/NA

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*, recommandé\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### L'utilisation d'intrants est-elle proscrite (produits phytosanitaires, engrais, biostimulants, biocides) ?

L'intérêt de ce critère est la préservation de la santé humaine et celle des milieux naturels. Il s'agit de proscrire tout usage d'intrants dans la gestion des espaces végétalisés, en particulier ceux issus de la chimie de synthèse. Seuls sont autorisés les produits phytosanitaires et les engrais organiques, minéraux et organo-minéraux compatibles avec l'agriculture biologique et sans phrases de risque, uniquement en cas de danger avéré pour le patrimoine végétal ou la santé humaine, et lorsque les autres solutions se sont avérées inefficaces. Les biostimulants et les produits biocides pour la gestion des espaces verts (désinfection, lutte contre les nuisibles) sont proscrits.

A minima, le gestionnaire n'utilise que des intrants compatibles et peut justifier leur usage en lien avec la santé humaine ou le végétal après avoir testé des alternatives. Idéalement, il n'emploie aucun intrant et agit pour faire évoluer les pratiques sur les produits biocides, en dehors de ceux liés à la gestion des espaces verts (produits désinfectants des locaux et sanitaires, produits pour l'embaumement, etc.).

*Ce critère reste conforme à la réglementation en vigueur et s'applique donc hors raisons d'hygiène ou de risques pour la population humaine liés au code de la santé publique ; et hors mesures imposées par des règlements européens, par des arrêtés nationaux ou préfectoraux, ou par les services déconcentrés de l'État (organismes de lutte obligatoire, etc.). Une tolérance peut exister dans le cas de la préservation de ressources génétiques (collections inscrites) dûment justifiée, quand les autres solutions se sont avérées inefficaces.*

## POUR UN RENOUVELLEMENT

### **Le réemploi et la récupération sont-ils privilégiés pour les mobiliers et les matériaux (hors plastique et bois traité) ?**

L'intérêt de ce critère est de favoriser les démarches d'économie circulaire pour limiter l'impact sur les ressources naturelles. Il s'agit de valoriser la récupération, la réparation et la réutilisation pour l'ensemble des mobiliers et des matériaux, en dehors de ceux toxiques, comme le plastique et le bois traité.

A minima, le gestionnaire a testé le réemploi pour certains mobiliers ou matériaux, soit en tant qu'acheteur, pour se fournir en mobiliers de récupération, soit en tant que fournisseur, pour alimenter les circuits du réemploi. Ces actions peuvent avoir lieu au sein même du site selon sa taille et sa configuration, entre sites du même gestionnaire ou de gestionnaires voisins, ou, à plus large échelle, au niveau du territoire et dans des circuits formalisés. Dans l'idéal, le réemploi est devenu la norme pour le gestionnaire : il a structuré en interne une filière ultra courte de réemploi, la politique d'achat priorise le réemploi, il participe à des réseaux d'achats durables.

### **Documents justificatifs possibles**

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Inventaire des mobiliers et des matériaux.
- Inventaires et plans de renouvellement des mobiliers et des matériaux en plastique.
- Inventaires et plans de renouvellement des mobiliers et des matériaux en bois traité.
- Cahier des charges pour la fourniture en produits d'entretien (extrait concernant les exigences environnementales).
- Liste des intrants (produits phytosanitaires, engrais, biostimulants, biocides) utilisés [absent si aucun intrant].
- Cahier des charges pour la fourniture en mobiliers et en matériaux (extrait concernant les exigences environnementales).
- Document justificatif pour la fourniture de bois (non exotique, PEFC ou FSC).
- Inventaire des matériels et des engins du site.
- Document présentant les consommations annuelles globales d'énergie pour les engins.
- Cahier des charges pour la fourniture en matériels et en engins (extrait concernant les exigences environnementales).
- Inventaire de l'éclairage (types, horaires) et évaluation de la pollution lumineuse.
- Justificatif d'une démarche de scope 3 du bilan carbone avec un plan de transformation.



*La ville de Marseille accompagne l'évolution du métier de jardinier vers plus d'écologie : recrutement et formation en interne de jardiniers « naturalistes », intégration de l'écologie et de la médiation dans les fiches de poste, réalisation de guides et de fiches techniques pour des agents, etc. La ville compte 11 sites labellisés EcoJardin. / Ville de Marseille*

# FORMATIONS

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Élaborer et suivre la réalisation d'un plan de formation pour toute l'équipe de gestion permet de partager une même culture de la gestion écologique, condition nécessaire de sa réussite.
- Assurer des formations adaptées aux enjeux du site, avec une mise en pratique sur le terrain, permet aux jardiniers d'intégrer les changements culturels de gestion à mettre en œuvre.
- Développer des dispositifs de retours d'expérience et/ou de compagnonnage, au plus proche du terrain, permet de soutenir les capacités professionnelles des jardiniers, de favoriser le passage à l'action, de maintenir les savoir-faire, et de monter en compétences.
- Favoriser l'expérimentation, la créativité et l'autonomie des jardiniers permet de développer leurs compétences et leur épanouissement professionnel.

# Mettre en œuvre un plan de formation pour l'équipe de gestion

## Concevoir et suivre un plan de formation

La gestion écologique implique l'acquisition et la mobilisation de nouvelles connaissances et compétences. **Un plan de formation global actualisé permet de donner des objectifs pour toute l'équipe de gestion et d'en suivre la réalisation.** Il s'agit de tenir un registre des personnes concernées, avec les formations prévues et réalisées. Pour une gestion fine, il peut être assez détaillé concernant les personnes (qualifications, parcours et évolution professionnelle), les formations (thématique, objectif, formateur, durée, part de pratique sur site, formation certifiante ou diplômante) et le lien avec la gestion du site (mise en application, évolutions dans l'équipe de jardiniers). Les thématiques de formation sont en lien avec les domaines d'action de la gestion écologique : pilotage, sols, eau, faune et flore, matériels et mobiliers, publics.

**Le plan de formation est révisé de façon dynamique, autant que nécessaire, en fonction des besoins individuels et des enjeux de gestion.** Des entretiens individuels permettent d'identifier les besoins et d'accompagner les parcours professionnels. À cela s'ajoute un bilan annuel, qui permet de faire le point régulièrement.

## Sensibiliser et former l'équipe de gestion

La formation est ici envisagée au sens large, comprenant les stages dans des organismes de formation, publics ou privés, mais également l'ensemble des événements permettant aux participants d'acquérir des connaissances dans les domaines abordés (journées techniques, colloques, formation interne, etc.). Allant ainsi d'une simple sensibilisation à la maîtrise de gestes ou de connaissances pointues, les formations sont adaptées aux différents membres de l'équipe de gestion.

**Pour les personnes de l'équipe de gestion les plus éloignées des pratiques de terrain** (par exemple celles issues d'autres services [achats, développement durable, médiation, etc.], les élus ou l'équipe dirigeante si le gestionnaire externalise la gestion, les gardiens d'immeubles dans le cas des bailleurs, etc.), **participer à une journée de sensibilisation à la gestion écologique** permet une acculturation sur le sujet. En complément d'autres informations, la sensibilisation est un outil pour initier un changement de regard, pour avoir une meilleure compréhension des intentions des pratiques, pour impliquer toute l'équipe de gestion dans le projet et pour disposer des clés afin d'en parler en interne et auprès des usagers.

Pour les jardiniers, les formations pratiques sont indispensables afin de maîtriser des gestes techniques (tels que la taille ou l'entretien et le suivi des gîtes et nichoirs, entre autres) ou de mettre en œuvre des protocoles (tels que ceux issus des sciences participatives ou d'expérimentations). Ainsi, **au moins une personne de l'équipe de jardiniers (encadrement inclus) bénéficie régulièrement d'une formation** sur un domaine

de la gestion écologique, **dont au moins 50 % du temps est passé sur le terrain.** Pour renouveler les connaissances au sein de l'équipe, il ne doit pas s'écouler plus de 5 ans entre deux formations.

**En complément des formations pratiques, au moins une personne de l'équipe de jardiniers suit une formation au sens large (stage, colloque, journée technique, etc.) tous les 5 ans.** Celle-ci répond à une problématique de gestion identifiée sur le site.

# Accompagner la montée en compétences des jardiniers sur le terrain

## Partager des retours d'expérience

Se baser sur les expériences de terrain des jardiniers est un moyen de soutenir leur capacité professionnelle à faire face aux situations rencontrées. En cohérence avec la stratégie de gestion, il s'agit d'échanger sur les différentes manières de faire et leur pertinence, afin de favoriser la montée en compétences et l'amélioration continue des pratiques.

**Des rencontres régulières, avec visites de sites, sont organisées avec d'autres opérateurs pour partager et documenter des retours d'expérience.** Ce dispositif de rencontres peut être officialisé par l'appartenance à un réseau ou par le conventionnement avec des partenaires associatifs. Il peut s'appuyer sur des interventions d'experts pour alimenter les discussions sur des thématiques spécifiques, et des ressources documentaires peuvent être partagées avec les participants pour approfondir le sujet traité.

Si sa configuration le permet, **le site peut devenir lui-même un support de formations pratiques à la gestion écologique,** et, par son exemplarité, participer ainsi à la diffusion de connaissances.

## Développer le compagnonnage et le mentorat

Dans un contexte de personnels en mouvement, le gestionnaire met en œuvre les outils d'apprentissage adaptés pour assurer la continuité et la pérennité des pratiques de gestion écologique.

**Parmi ceux-ci, le compagnonnage et le mentorat peuvent accompagner l'acquisition de nouvelles compétences, en fonction des besoins identifiés dans l'équipe de jardiniers.** Cet apprentissage entre pairs permet de répondre aux difficultés rencontrées et de s'acculturer sur les pratiques de gestion. Il nécessite de désigner des jardiniers comme experts (appelés compagnons ou mentors), qui **sont sensibilisés ou formés pour transmettre leurs connaissances à des jardiniers apprenants.** Selon les modalités retenues, cette transmission peut avoir lieu par la démonstration et la réalisation commune d'activités professionnelles (au sein d'une même équipe), ou bien par un suivi régulier (regard extérieur à l'équipe).



## Mobiliser une diversité d'acteurs pour s'informer et se former sur la gestion écologique

L'acquisition de compétences sur la gestion écologique peut mobiliser une diversité d'acteurs et de techniques d'apprentissage. Au-delà de la transmission des savoirs en interne, l'offre de formation ou d'information sur la gestion écologique n'est pas centralisée et il n'existe pas d'inventaire exhaustif. Pourtant, une diversité d'organismes publics ou privés peut intervenir et contribuer à l'acquisition des compétences.

L'OFB anime une offre nationale de formation destinée aux agents de l'État, des collectivités territoriales et aux professionnels de la biodiversité. Avec les réseaux des professionnels du génie écologique (A-IGÉco, Union professionnelle du génie écologique), un premier travail d'annuaire des formations initiales et continues a été réalisé sur cette thématique spécifique.

Pour le secteur public, le centre national de la fonction publique territoriale est l'organisme privilégié de formation pour les collectivités et pour la fonction publique territoriale. Il anime des e-communautés thématiques (dont une dédiée aux espaces verts, naturels et agricoles) et peut concevoir et proposer des formations spécifiques sur demande.

Du côté des services de l'État et de ses établissements publics, la plateforme interministérielle Mentor dispose d'une formation en ligne de découverte de la gestion écologique. De plus, le jeu sérieux PlanEcoJardin a été développé dans l'objectif d'accompagner les transitions au sein de ces organisations parfois non expertes de la gestion écologique.

Les centres de formation techniques (lycées professionnels, centres de formation pour adultes et par apprentissage, maisons familiales rurales, etc.) et supérieurs (écoles d'ingénieurs, universités, etc.) dans les métiers de la biodiversité et du paysage proposent des formations initiales et bien souvent des modules de formation continue. Il existe des propositions dans toutes les régions de France.

Les CAUE, les agences de paysage, les bureaux d'études spécialisés (sols, génie écologique, etc.), ou les associations naturalistes peuvent également en proposer. Ils disposent parfois de la qualification d'organisme de formation, pouvant favoriser une prise en charge de leurs interventions.

Enfin, la participation à des réseaux d'échanges et de connaissances entre pairs ou non (comme l'A-IGÉco, l'Union nationale des entreprises du paysage, Hortis, Plante & Cité, etc.), ou à des rencontres (forum, colloques, etc.), est également un moyen de faire de la veille sur les dernières connaissances et de se former en continu.

### Pour aller plus loin :

- A-IGÉco, s.d. **Catalogue des formations initiales. Catalogue des formations continues.** [Rubrique en fin de page « Outils pour les étudiants »]. <https://a-igeco.fr/outils>

- CNFPT, s.d. **E-communautés : s'informer, partager, se former entre pairs.** <https://e-communautes.cnfpt.fr/accueil>

- Ministère de l'Action et des Comptes publics, s.d. **Mentor : la plateforme interministérielle de formation. Gestion écologique des espaces verts.** [Sur inscription, réservé aux agents de l'État]. <https://mentor.gouv.fr/catalog/2272>

- Ministère de la Transition écologique, SGAR Occitanie, Plante & Cité, 2023. **Jeu sérieux et collaboratif PlanEcoJardin.** [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/92396](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/92396)

- OFB, 2026. **Le portail formation.** <https://formation.ofb.fr>

- Unep, s.d. **Les formations du paysage.** [www.lesmetiersdupaysage.fr/formations](http://www.lesmetiersdupaysage.fr/formations)

Le compagnonnage, ou le mentorat, est un véritable parcours de formation et de professionnalisation qui mérite d'être accompagné et évalué à chaque étape pour garantir sa réussite. Au-delà de ces dispositifs d'apprentissage, le tutorat ou le coaching, qui ont une vocation de conseil et d'accompagnement, peuvent également soutenir l'évolution professionnelle des jardiniers.

Les pratiques de gestion écologique font partie des savoir-faire qui peuvent être mis à mal lors de changements importants dans l'équipe de gestion. Pour maintenir la continuité des pratiques, **un tuilage est organisé pour tout changement de personnel dans l'équipe d'encadrement.** De la même manière, **l'intégration de nouveaux jardiniers est accompagnée par un dispositif de transmission des savoir-faire (compagnonnage par exemple).**

## Favoriser l'implication et l'engagement de l'équipe de jardiniers

Expérimentation, créativité et implication des jardiniers sont trois leviers essentiels pour faire progresser les compétences de l'équipe et les pratiques sur le site.

Ainsi, **les jardiniers contribuent à la mise en place de dispositifs expérimentaux**, simples (en autonomie, par exemple pour tester des gammes végétales, des paillages, etc.) ou plus complexes (en partenariat avec des centres de recherche ou de formation, impliquant des relevés précis, etc.). Ils peuvent être impliqués dans la mise en place, le suivi ou l'évaluation de ces expérimentations, et bénéficient ainsi de retours pouvant nourrir leur pratique professionnelle et leur compréhension des enjeux du site.

Par ailleurs, en se basant sur leur connaissance du site, **les jardiniers mettent en œuvre en autonomie des solutions créatives et frugales** répondant à des problématiques identifiées. Ces réalisations témoignent de la compétence des jardiniers, capables de faire face à la diversité des situations rencontrées. **Ils sont encouragés à s'impliquer collectivement et individuellement pour mobiliser leurs compétences** : mise en pratique des acquis des formations, évolutions de la stratégie de gestion, pilotage de projets, etc.

## Références documentaires

- ARB idF, 2024, **Le guide « Coup de pousse à la nature »**. Capitales Françaises de la Biodiversité. [www.capitale-biodiversite.fr/experiences/le-guide-coup-de-pousse-la-nature](http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/le-guide-coup-de-pousse-la-nature)

- ATEMIS, du Tertre C., Perrier C., du Tertre R., 2018. **Le référentiel des ressources immatérielles : catégorie Collaborateur**. Cap'immatériel. [www.cap-immateriel.fr/referentiel/collaborateur/#ref21](http://www.cap-immateriel.fr/referentiel/collaborateur/#ref21)

- Coquelin L., Chevereau, P., Alter Ergos. **Guide méthodologique d'élaboration du plan de formation**. COREPS Languedoc-Roussillon, 11 p. [www.coreps-occitanie.fr/les-actus/formation/download/579/850/15.html](http://www.coreps-occitanie.fr/les-actus/formation/download/579/850/15.html)

- Denjean M., CEDIP, 2002. **Compagnonnage et compétences : Pourquoi ? Comment ?** La Lettre du CEDIP – En lignes, Fiche technique n° 22, 4 p. [www.cmvrh.developpement-durable.gouv.fr/compagnonnage-et-competences-pourquoi-comment-a2258.html](http://www.cmvrh.developpement-durable.gouv.fr/compagnonnage-et-competences-pourquoi-comment-a2258.html)



## Grille d'auto-évaluation

Critère	Niveau	Évaluation
<b>Mettre en œuvre un plan de formation pour l'équipe de gestion</b>		
<b>Concevoir et suivre un plan de formation</b>		
Y a-t-il un plan de formation à jour sur la gestion écologique pour toute l'équipe de gestion (registre des personnes, formations prévues et réalisées) ?	***	Oui/non/partiel - plan de formation
Le plan de formation est-il révisé de façon dynamique en fonction des besoins individuels et des enjeux de gestion (entretiens, bilan) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Sensibiliser et former l'équipe de gestion</b>		
Toute l'équipe de gestion a-t-elle effectué une journée de sensibilisation à la gestion écologique ?	**	Oui/non/partiel - justificatif (par ex. : programme)
Au moins une personne de l'équipe de jardiniers a-t-elle bénéficié d'une formation pratique (minimum 50 % sur le terrain) dans un domaine de la gestion écologique au cours des cinq dernières années ?	**	Oui/non/partiel - justificatif de formation
Au moins une personne de l'équipe de jardiniers a-t-elle suivi une formation au sens large (stage, colloque, journée technique, etc.) au cours des cinq dernières années, répondant à un enjeu du site, et recommandée dans le précédent audit en cas de renouvellement ?	***	Oui/non/partiel - justificatif (par ex. : programme)
<b>Accompagner la montée en compétences des jardiniers sur le terrain</b>		
<b>Partager des retours d'expérience</b>		
Y a-t-il des rencontres organisées entre les jardiniers et d'autres opérateurs pour partager et documenter des retours d'expérience (réseau, visites de jardins et de gestionnaires, partenariats associatifs, AMO) ?	**	Oui/non/partiel
Le site sert-il de support pour des formations pratiques à la gestion écologique ?	*	Oui/NA
<b>Développer le compagnonnage et le mentorat</b>		
Un dispositif d'accompagnement (compagnonnage, mentorat, etc.), en fonction des compétences clés identifiées de chacun des jardiniers, permet-il de répondre aux difficultés rencontrées et/ou de se professionnaliser ?	*	Oui/NA - suivi de l'acquisition de compétences
Les jardiniers désignés comme experts sont-ils sensibilisés ou formés pour transmettre leurs savoir-faire à des apprenants ?	*	Oui/non/partiel
Lors de changements de personnel dans l'équipe d'encadrement, un tuilage est-il organisé ?	**	Oui/non/partiel
Lors de changements de personnel dans l'équipe de jardiniers, un dispositif permet-il la transmission de savoir-faire (par exemple compagnonnage) ?	**	Oui/non/partiel
<b>Favoriser l'implication et l'engagement de l'équipe de jardiniers</b>		
L'équipe de jardiniers contribue-t-elle à la mise en place d'expérimentations et à leur évaluation ?	**	Oui/non/partiel
L'équipe de jardiniers met-elle en œuvre des solutions créatives et frugales répondant à des enjeux du site ?	**	Oui/non/partiel
L'équipe de jardiniers est-elle encouragée à s'impliquer collectivement et individuellement pour mobiliser ses compétences ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### **Y a-t-il un plan de formation à jour sur la gestion écologique pour toute l'équipe de gestion (registre des personnes, formations prévues et réalisées) ?**

L'intérêt de ce critère est d'organiser l'acquisition et le maintien des compétences nécessaires à la mise en œuvre de la gestion écologique sur le site. Il s'assure d'une culture partagée et de la transmission de savoir-faire jusqu'aux jardiniers. Il concerne donc toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la gestion du site.

Dans le cas d'un entretien externalisé par un prestataire extérieur, ce critère est vérifié au moins pour l'une des deux parties (gestionnaire ou prestataire), idéalement pour les deux. Sur un pas de temps de 5 ans, le plan de formation de la structure comporte au moins une formation en lien avec les enjeux de l'écologie et de la gestion des espaces végétalisés. Idéalement, plusieurs formations concernent des jardiniers intervenant sur le site.

### POUR UN RENOUVELLEMENT

#### **Au moins une personne de l'équipe de jardiniers a-t-elle suivi une formation au sens large (stage, colloque, journée technique, etc.) au cours des cinq dernières années, répondant à un enjeu du site, et recommandée dans le précédent audit ?**

L'intérêt de ce critère est de s'assurer que les formations correspondent bien à des enjeux du site, et qu'elles viennent alimenter la démarche d'amélioration continue des pratiques de gestion écologique. Pour assurer une progression régulière, l'évaluation de ce critère se fait sur un pas de temps de 5 ans. Ainsi, au moins une formation a été suivie par un jardinier intervenant sur le site, en lien avec un enjeu de gestion, par exemple identifié lors du précédent audit. Idéalement, le gestionnaire met l'accent sur l'acquisition des compétences et des connaissances : il travaille sur les parcours de formation (plus de fréquence, plusieurs formations courtes, formation certifiante ou diplômante à la clé) et sur la mutualisation des savoirs acquis lors de temps d'échange dédiés dans l'équipe de jardiniers.

### Documents justificatifs possibles

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Plan de formation annuel ou pluriannuel sur la gestion écologique.
- Justificatif de participation de l'équipe de gestion à une journée de sensibilisation à la gestion écologique.
- Justificatif de formation pratique (au moins un jardinier dans les 5 ans).
- Renouvellement du label : justificatif de formation répondant à un enjeu du site (au moins un jardinier dans les 5 ans).



*La ferme Courbet, propriété du conseil départemental du Doubs, est un lieu culturel qui associe gestion écologique et valorisation du patrimoine à travers les arts et la nature. Le jardin sert de base à une diversité de propositions artistiques et pédagogiques : concerts, expositions, explorations sensorielles, etc. Le site a été labellisé EcoJardin en 2024. / H. Lermay, Urban & Sens*

# PUBLICS

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Évaluer la fréquentation permet de mesurer les bienfaits pour les publics et les effets sur la biodiversité, en prenant en compte les retours d'expérience de nature.
- Gérer et aménager les flux et les usages pour limiter les impacts, en favorisant des zones de libre évolution, permet de garder des zones refuges propices au développement de la biodiversité.
- Mener des actions de médiation, d'animation, et de pédagogie permet d'acculturer les publics aux principes de la gestion écologique et de favoriser leur respect et leur appropriation du site.
- Impliquer les publics, de la gestion des déchets humains et des chantiers citoyens, à la décision du futur pour le site, permet un engagement citoyen et éthique pour une gestion collective et pérenne, ancrée dans la culture et dans les pratiques locales.

## Connaitre les usages du site

### Évaluer l'expérience de nature des publics et l'accompagner

Les changements en faveur d'une gestion écologique peuvent être rapidement perceptibles par le public. L'objectif est de les accompagner au mieux pour favoriser des expériences de nature propices au bien-être.

La gestion écologique permet de **diversifier des espaces avec des ambiances naturelles**, en fonction des milieux présents. Les pratiques de gestion visent à combiner différents motifs paysagers et à éviter une uniformisation paysagère. Elles **proposent ainsi une diversité dans les usages et dans les expériences recherchées par les publics** (promenade, sociabilisation et jeux, contemplation, exploration, etc.).

**L'équipe de gestion est attentive aux retours d'expérience des différents publics, et organise cette remontée d'information pour adapter sa stratégie.** Les retours peuvent être spontanés ou sollicités, collectés en continu via des livres d'or, des observations ou des dispositifs d'évaluation. Des entretiens, des ateliers ou des cartes sensibles permettent d'objectiver les interactions entre les usagers et le milieu naturel, ainsi que le vécu de la gestion écologique menée. Lorsque le jardin vise des bienfaits particuliers (visée thérapeutique par exemple), l'évaluation permet d'attester des progrès réalisés par les publics ciblés.

Enfin, il s'agit de **prendre en considération les effets des changements de pratiques pour les publics**, à la fois sur les plans esthétiques, affectifs et physiques. Il s'agit de questionner les attachements, c'est-à-dire ce à quoi les publics tiennent, donnent ou reconnaissent de l'importance/de la valeur. Le questionnaire peut ainsi éviter les changements trop brusques, et mieux accompagner les transitions par des actions de communication ou de médiation, voire par des réorientations si nécessaire (un changement de lieu pour certaines activités par exemple).

### Connaitre la fréquentation du site et qualifier les impacts sur la biodiversité

La fréquentation du site peut avoir des impacts négatifs sur les objectifs de préservation de la biodiversité (perturbation des cycles faune-flore, dégradation des milieux, tassement des sols, etc.), tout comme sur l'expérience de nature vécue (perte de la découverte et de la tranquillité du site, inconfort, sentiment d'insécurité ou conflits, etc.). Mieux connaître les usages et qualifier les impacts sur la biodiversité est indispensable pour mettre en place des actions correctrices.

Dans un premier temps, **il est nécessaire d'évaluer la fréquentation.** Un suivi quantitatif du nombre de visiteurs, au moyen de compteurs ou d'enquêtes, permet d'objectiver la pression de fréquentation. Dans l'idéal, ce suivi est réalisé à différentes

périodes de l'année, et en particulier aux périodes sensibles pour la faune et la flore (nidification, reproduction, floraison ou fructification).

Pour qualifier les effets de la fréquentation sur la biodiversité, **les jardiniers et l'équipe de gestion font régulièrement le point sur les différents types d'impacts identifiés, afin de les objectiver.** Les impacts physiques sont principalement dus au piétinement et au tassement des sols (en particulier à proximité des arbres), au nourrissage d'animaux ou au dépôt de déchets. Il en existe aussi d'ordre sensoriel : bruits humains ou mécaniques en cas de présence de véhicules motorisés, lumières lors d'activités nocturnes, ou encore diverses odeurs. Ces impacts s'analysent en fonction du type de public, des lieux, des moments, et à l'aide d'indicateurs d'évolution de l'état écologique du site. Ils sont cartographiés si besoin.

**Les impacts des animaux domestiques** (chiens, chats, autres) **sur l'état de la biodiversité sont aussi à évaluer** pour prendre des mesures favorables à la fois au bien-être animal (tant pour les animaux domestiques que pour la faune sauvage) et à l'équilibre écologique du site. Certaines zones réservées, telles que les parcs canins, sont parfois surfréquentées (sols à nu, dégradation de la végétation, etc.) et nécessitent de repenser leur dimensionnement, leur organisation et la stratégie de fréquentation dans son ensemble.

Le but est ensuite que **l'ensemble des usages soit équilibré dans le temps et dans l'espace par rapport à une capacité d'accueil à définir**, avec des objectifs de fréquentation et des mesures correctrices en cas de dépassement. Elle représente le maximum de pression exercée par les activités ou le public que peut supporter le site sans mettre en péril la survie de la biodiversité. Il est possible de définir plusieurs capacités d'accueil, en fonction de zones du site ou de périodes données par exemple. La méthode des limites de changements acceptables (dite LCA ou LAC) et les retours d'expérience issus de la gestion des espaces naturels peuvent être des cadres d'analyse et des outils utiles pour progresser sur ce sujet.

## Favoriser les expériences de nature en respectant la biodiversité

### Agir par la gestion

Il est possible d'utiliser l'aménagement et la gestion des espaces pour concilier expérience de nature et biodiversité.

Tout d'abord, il est utile de **maintenir les lieux d'usages (allées, mobiliers, jeux, etc.) à une distance suffisante des arbres et des arbustes**, pour respecter l'espace nécessaire à leur développement racinaire et aérien, et ainsi éviter les impacts. Cela permet également d'éviter la taille d'arbustes trop proches de cheminements. En cas d'impossibilité, des mesures de protection (mise en défens, réduction de la fréquentation, horaires, etc.) peuvent être mises en place pour réduire les impacts, en particulier physiques, dans un périmètre plus proche du tronc.

En complément, la **gestion des flux vise à minimiser les impacts sur la biodiversité**, et notamment le tassement des sols. L'aménagement des circulations et de la végétation est adapté pour éviter au maximum les circulations « sauvages » et pour orienter les flux (création de haies vives et sèches, mise en défens, itinéraires « bis » dans les périodes sensibles pour la biodiversité, recharge fréquente en paillage, etc.).

Les **aires de jeux** éventuelles sont gérées et aménagées pour favoriser au maximum les interactions avec les éléments naturels du site, dans le cadre imposé par la réglementation. Au-delà des matériaux des sols ou des équipements de ces aires de jeux, l'aménagement du site en lui-même peut inviter à des activités ludiques (labyrinthe végétal, jeux de piste, cabanes, troncs d'arbres au sol, etc.).

Selon la pression de fréquentation des animaux domestiques et les impacts constatés, un plan d'action et une stratégie de gestion spécifique peuvent être mis en place. Ils peuvent aborder différents sujets pour viser une cohabitation harmonieuse : aménagement d'espaces de liberté pour les animaux domestiques et de zones refuge pour la faune sauvage, communication et sensibilisation sur les impacts et les règles à respecter (tenue en laisse, interdiction en périodes sensibles, etc.), responsabilisation des propriétaires, cartographie et orientation vers des sites moins sensibles, etc.

**Afin de créer des zones refuge pour la biodiversité, un espace en libre évolution est préservé sur le site** (voir encart ci-après). Il offre une tranquillité optimale pour la faune et la flore, et est pérennisé dans le temps. Ses objectifs et ses modalités



## Créer et maintenir un espace en libre évolution

La gestion en libre évolution s'inscrit dans le cadre de l'évolution des politiques publiques sur la restauration et la conservation de la nature, notamment à travers le règlement européen sur la restauration de la nature. Initialement consacré aux espaces naturels et forestiers, le concept a néanmoins un intérêt particulièrement fort en milieu urbain ou fortement anthropisé, où il contribue à répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité, de résilience écologique et de fonctionnalité des écosystèmes.

Dans les espaces végétalisés gérés de façon écologique, la libre évolution constitue un mode de gestion complémentaire, qui consiste à laisser les dynamiques naturelles (successions végétales, décomposition, interactions biologiques) s'exprimer librement dans la durée, sans intervention (hormis pour des aspects sécuritaires et pour éviter le développement d'espèces exotiques envahissantes problématiques). L'espace en libre évolution présente le plus fort degré de naturalité du site, avec le moins d'impact des activités humaines.

Pour la création de ce type d'espace, le gestionnaire choisit des zones adaptées : peu fréquentées ou difficiles d'accès, déjà écologiquement riches (zones de lisière, zones humides, etc.) et pouvant jouer un rôle de refuge ou de corridor écologique en lien avec les trames du territoire. Il évite néanmoins de sélectionner des espaces dont la richesse en matière de biodiversité repose sur des milieux ouverts, comme des prairies calcicoles par exemple, car il pourrait y avoir un antagonisme entre libre évolution et biodiversité. Plus l'espace retenu est grand, plus des dynamiques écologiques fonctionnelles peuvent s'exprimer. Pour des petits espaces urbains résidentiels, le gestionnaire peut commencer par sélectionner des zones de quelques mètres carrés (pieds d'arbres, abords de haies, etc.) puis les étendre si c'est possible. Des problèmes de dépérissement d'arbres ou des défauts mécaniques induisant des fragilités peuvent constituer un bon prétexte à la mise en place d'un espace en libre évolution.

Un espace en libre évolution ne signifie pas forcément sa fermeture au public, mais sa mise en défens peut parfois

être nécessaire. Plusieurs moyens sont possibles : cordes, lisses en bois ou métal, ganivelles, clôtures grillagées, haies arbustives, etc., en veillant à maintenir une perméabilité pour la circulation de la faune. La communication en amont, puis sur place (signalétique), ou lors d'animations pédagogiques ou artistiques (sensibilisation), favorise une meilleure acceptation et invite à repenser le rapport entre les humains et la nature.

Comme mentionné précédemment, le gestionnaire peut inscrire l'espace en libre évolution dans une démarche d'observation et de suivi de la biodiversité et des dynamiques à l'œuvre. Dans ce cas, il peut réaliser un ou plusieurs protocoles de suivi peu intrusifs (avec des pièges photographiques par exemple) pour documenter des indicateurs de paysage et de biodiversité. Il est préférable de solliciter l'appui de partenaires naturalistes et scientifiques pour concevoir une démarche robuste.

Pour assurer la pérennisation de l'espace, le gestionnaire inscrit le zonage dans le plan de gestion du site. L'espace peut être étendu et d'autres peuvent être créés pour constituer une mise en réseau.

### Pour aller plus loin :

- Animal Cross, ASPAS, **Forêts sauvages, et al. Coordination libre évolution : redonnons de la place au vivant.** [www.coordination-libre-evolution.fr](http://www.coordination-libre-evolution.fr)

- Union européenne, 2024. **Restauration de la nature.** [Synthèse Règlement (UE) 2024/1991 relatif à la restauration de la nature]. <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/nature-restoration.html>

- Wild Europe, 2026. **Wilderness and Large Natural Areas.** [www.wildeurope.org](http://www.wildeurope.org)

(dimensions, localisation, communication à proximité, etc.) sont définis par le gestionnaire, selon les enjeux du site et ses contraintes. L'espace peut avoir un aspect expérimental (mise en place d'un dispositif d'observation, suivi de la biodiversité et des impacts, publication des résultats).

Enfin, **les interventions de fauche, de tonte, ou de coupe pour des motifs esthétiques** (interventions pour « faire propre » dans le cadre d'un événement, d'une visite officielle ou autre) allant à l'encontre des orientations de gestion **sont proscrites** par le gestionnaire.

## Agir par la communication, la médiation et la pédagogie

La communication, la médiation et la pédagogie sont des leviers essentiels pour faire comprendre les intentions de la gestion écologique et pour faire évoluer les comportements des publics pour mieux préserver la biodiversité.

Communiquer avant que les changements ou l'action prévue soient mis en place est bien souvent la clé d'une meilleure acceptation : bien informés, les publics ne sont pas surpris par les changements et les vivent mieux. **Le gestionnaire met donc en place une communication régulière et accessible pour que les publics puissent connaître les actions de gestion prévues et réalisées.** Il peut s'agir de rendre accessible le programme d'intervention ; d'informer des actions sur les réseaux sociaux, en réunion ou avec un affichage sur site ; d'organiser des visites pour faire comprendre les intentions de gestion ; ou encore de mettre au point un système d'information très réactif (ligne dédiée par exemple) si besoin.

En complément, plusieurs actions peuvent contribuer à sensibiliser et à rassurer les publics directement sur le site. D'une part, **des supports d'information pédagogiques peuvent attirer l'attention des publics sur des thématiques environnementales ou sur des comportements importants** pour préserver l'équilibre écologique du site. D'autre part, **les jardiniers** sont des interlocuteurs privilégiés pour sensibiliser les publics à la gestion écologique. En contact direct avec ces derniers, ils ont la capacité et le temps de **communiquer sur leurs pratiques.**

Dans certains cas, la fréquentation du site entraîne des conflits d'usage, des mésusages ou des règles non respectées. **Les personnes en relation avec les publics sont ainsi formées à la médiation environnementale** pour gérer ces situations conflictuelles ou d'arbitrages. Ce rôle est joué par l'équipe de gestion ou par un personnel spécifique (gardes, associations, médiateurs) bénéficiant d'une formation adaptée sur le milieu naturel, sur la biodiversité et sur les enjeux du site.

Lorsque c'est pertinent, **des projets pédagogiques ou artistiques menés en lien avec les éléments et les cycles naturels du site** renforcent l'expérience de nature du public. Ils peuvent s'inscrire dans des stratégies d'acculturation pour créer ou renforcer des liens avec le vivant et faire évoluer les imaginaires sur la nature et la gestion écologique. Ces projets pédagogiques définissent des objectifs (publics cibles), des moyens (supports pédagogiques) et des critères d'évaluation.

**Lors de l'organisation d'événements** importants pouvant impacter la biodiversité, **des conditions d'accueil du public respectueuses des équilibres naturels** et des principes de gestion du site sont définies le plus en amont possible. Elles s'inspirent de la séquence ERC, en favorisant l'évitement. Plusieurs thématiques sont abordées, en lien avec les impacts physiques et sensoriels : lieu de l'événement, fréquentation (jauge, comptage), horaires (sonorisation, bruit, lumière), matériels utilisés, prévention des déchets, etc. L'ensemble des engagements souhaités ou pris par l'organisateur peut être rassemblé dans un document cadre (charte, contrat, etc.). Un état des lieux avant et après l'événement est réalisé pour évaluer les dégâts éventuels et pour y remédier par des mesures compensatoires le cas échéant.

## Impliquer les publics dans la vie du site

### Accompagner la réduction des déchets

Très opérationnelle, la gestion des déchets est également un levier pour éviter la pollution et divers impacts sur les milieux naturels. Dans une démarche de gestion écologique, le principal objectif est de se baser sur l'évitement, la réduction de la production, la réutilisation et le recyclage.

Ainsi, **le gestionnaire met en place des actions pour réduire les dépôts sauvages de déchets sur le site.** Celles-ci vont de la sensibilisation des publics (campagnes de communication, animations, etc.) à la mise en place du mobilier correspondant (poubelles, dont conteneurs de tri), avec une fréquence adaptée de relève. En dernier recours, des sanctions peuvent être envisagées.

**Le tri et le compostage sur place, ou à proximité des déchets alimentaires liés à un bâtiment du site, sont favorisés dès que possible** par la mise en place de composteurs collectifs. Celle-ci suit un protocole encadré (restes alimentaires autorisés, mélange avec des résidus végétaux, gestion dans le temps).

Pour aller plus loin, **le gestionnaire met en place une stratégie zéro déchet (hors biodéchets), incitant les publics à repartir avec leurs détrit.** Les poubelles du site sont remplacées par des affichages, par des réorientations vers des points d'apports volontaires et par une sensibilisation des publics. Les propositions sont à adapter à la saisonnalité et à la fréquentation (sites touristiques par exemple).

### Partager la gestion écologique

L'implication des publics dans l'aménagement ou dans la gestion des espaces végétalisés est un moyen d'agir sur la compréhension des enjeux de biodiversité, sur l'appropriation citoyenne et, in fine, sur une meilleure adhésion aux pratiques de gestion écologique.

Ainsi, **les publics sont incités à participer ponctuellement à des actions contribuant aux objectifs de gestion écologique,** par la mise en place d'ateliers ou de chantiers participatifs encadrés (plantations, restauration de milieux, collecte de graines,

etc.). Les activités sont adaptées au type de public visé (adulte, scolaire ou familial) et peuvent donner lieu à des échanges approfondis sur la gestion écologique du site.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes de la diversité des publics, **il est possible d'associer certains usagers à la réalisation de diagnostics en lien avec des problématiques de gestion** identifiées sur le site. Différentes techniques peuvent être employées (entretiens, enquêtes, groupes de travail, etc.) pour aboutir à des propositions d'évolution partagées collectivement.

Enfin, pour aller plus loin, **il est possible d'impliquer les publics pour co-décider, voire pour mettre en œuvre des mesures de gestion**. Chaque gestionnaire crée et s'approprie sa méthode, en fonction de ses propres caractéristiques sociales et historiques (comités d'usagers, comité de jeunes, etc.). Il s'agit d'initier des pratiques de co-gestion, avec un partage des responsabilités entre le gestionnaire et les acteurs impliqués (public familial structuré ou non dans un collectif ou une association, public scolaire dans le cadre d'une aire éducative, etc.).

## Références documentaires

### DEMANDE SOCIALE ET PERCEPTION

- Bourdeau-Lepage L., Vidal R., 2012. **Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?** Dans dossier Nature et agriculture pour la ville. Les nouveaux désirs des citadins s'imposent, Demeter 2013, p. 195-210. <https://hal.inrae.fr/view/index/identifiant/hal-00950697>

- Fleury C., Prévot A.-C., 2017. **Le souci de la nature : apprendre, inventer, gouverner**. CNRS éditions, 378 p. [Collections Écologie, environnement, sciences de la Terre ; Philosophie et histoire des idées].

- Meyer-Grandbastien A., 2019. **Perception écologique et sociale de la biodiversité des espaces verts urbains publics**. 144 p. [Thèse de doctorat en Écologie, Université de Rennes 1]. <https://theses.fr/2019REN1B073>

### IMPACTS DU PUBLIC SUR LA BIODIVERSITÉ

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2024. **Une fréquentation respectueuse de la biodiversité dans les PNR**. 109 p. [www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/une-frequentation-respectueuse-de-la-biodiversite-dans-les-parcs-naturels](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/une-frequentation-respectueuse-de-la-biodiversite-dans-les-parcs-naturels)

- Gómez-Serrano M.-Á., 2026. **Quand les animaux de compagnie doivent la biodiversité : un vide juridique dans l'Union européenne**. *The Conversation*. <https://doi.org/10.64628/AAK.phxdjkvrr>

- Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, 2023. **Tri à la**

**source des biodéchets : une obligation, de nombreuses solutions**. [www.ecologie.gouv.fr/biodechets](http://www.ecologie.gouv.fr/biodechets)

- Réseau des Grands Sites de France, 2024. **La gestion durable de la fréquentation dans les Grands Sites de France : méthode et pratiques**. 71 p. [www.grandsitedefrance.com/actus/755-gestion-durable-frequentation-gsf](http://www.grandsitedefrance.com/actus/755-gestion-durable-frequentation-gsf)

### IMPLICATION CITOYENNE

- Cerema, 2016. **Implication citoyenne et nature en ville : premiers enseignements issus de sept études de cas en France**. Éditions du Cerema, 143 p. [Collection Connaissances]. <https://doc.cerema.fr/doc/SYRACUSE/14163/implication-citoyenne-et-nature-en-ville-premiers-enseignements-issus-de-sept-etudes-de-cas-en-franc>

- Cerema, 2021. **Construire la nature en ville avec les citoyens**. 11 p. [Collection Les essentiels]. <https://doc.cerema.fr/doc/SYRACUSE/584792/construire-la-nature-en-ville-avec-les-citoyens>

- Deschamps A., 2021. **Faire végétaliser l'espace public aux habitants : quelle participation pour quelle ville durable ?** 517 p. [Thèse de doctorat, Université Jean Moulin (Lyon 3)]. <https://theses.fr/2021LYSE3036>

- OFB, 2020. **Les Aires éducatives : guide méthodologique, version 3**. 49 p. [Document en bas de page, rubrique « Ressources »]. <https://ofb.gouv.fr/les-aires-educatives>

- Touenart C., 2014. **Mettre en place un projet de jardinage participatif : guide méthodologique**. Plante & Cité, 37 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90697](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/90697)

# Infos label

## Grille d'auto-évaluation



Critère	Niveau	Évaluation
<b>Connaitre les usages du site</b>		
<b>Évaluer l'expérience de nature des publics et l'accompagner</b>		
Y a-t-il une diversité d'ambiances naturelles propice à des usages et des expériences variés selon les publics ?	**	Oui/non/partiel
Les retours d'expérience et la perception de la gestion écologique sont-ils collectés et utilisés pour adapter la stratégie de gestion ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une considération de ce qui compte pour les publics (attachements esthétiques, affectifs ou physiques), pour éviter des décisions trop brusques et pour les accompagner ?	**	Oui/non/partiel
<b>Connaitre la fréquentation du site et qualifier les impacts sur la biodiversité</b>		
Y a-t-il une évaluation quantitative de la fréquentation du public (comptage, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Les impacts physiques (piétinement, nourrissages, etc.) et sensoriels (bruit, lumière, odeur) sur l'état écologique du site, selon les types de fréquentation (public, moment, lieu), sont-ils évalués ?	**	Oui/non/partiel - méthode et résultats
Les impacts des animaux domestiques (chiens, chats, autres) sur l'état de la biodiversité sont-ils évalués ?	**	Oui/non/partiel - méthode et résultats
Y a-t-il une définition de la capacité d'accueil, selon les zones du site le cas échéant ?	*	Oui/NA
<b>Favoriser les expériences de nature en respectant la biodiversité</b>		
<b>Agir par la gestion</b>		
Les lieux d'usage (allées, jeux, etc.) sont-ils à une distance suffisante des arbres et des arbustes, pour éviter leur taille régulière et tout impact sur leur développement (racinaire et aérien) ?	**	Oui/non/partiel
La gestion des flux des publics limite-t-elle les impacts sur la biodiversité, notamment le tassement des sols ?	**	Oui/non/partiel
En cas d'aires de jeux, sont-elles gérées et aménagées pour favoriser les interactions avec les éléments naturels du site ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il un plan d'action stratégique permettant de maîtriser la fréquentation des animaux domestiques (chiens, chats, autres) ?	**	Oui/non/partiel - plan d'action, affichage
Y a-t-il un espace en libre évolution (non-intervention), avec des objectifs et des modalités adaptés au site ?	***	Oui/non/partiel
Les interventions de fauche, de tonte, ou de coupe pour « faire propre » sont-elles proscrites ?	**	Oui/non/partiel
<b>Agir par la communication, la médiation et la pédagogie</b>		
Une communication régulière et accessible permet-elle aux publics de connaître les actions de gestion prévues et réalisées ?	***	Oui/non/partiel
Des supports d'information pédagogiques permettent-ils de sensibiliser à des comportements importants pour le site ?	**	Oui/non/partiel
Les jardiniers ont-ils le temps et les compétences pour échanger avec les usagers et pour communiquer sur les pratiques de gestion ?	**	Oui/non/partiel
Les personnes en lien avec les publics sont-elles formées à la médiation pour gérer les conflits d'usages ou les mésusages ?	*	Oui/NA - justificatif de formation
Des projets pédagogiques ou artistiques sont-ils menés en lien avec les éléments et les cycles naturels du site ?	*	Oui/NA - liste des projets
L'organisation d'événements pouvant impacter la biodiversité met-elle en place des conditions d'accueil adéquates (temps, espace, jauge, matériel, évaluation des dégâts, charte) ?	**	Oui/non/partiel - protocole ou liste des mesures

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

Impliquer les publics dans la vie du site		
<b>Accompagner la réduction des déchets</b>		
Y a-t-il des actions pour réduire les dépôts sauvages par les publics ?	**	Oui/non/partiel
Les déchets alimentaires sont-ils intégrés à la production de compost sur place ou à proximité ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une stratégie zéro déchet ?	*	Oui/NA
<b>Partager la gestion écologique</b>		
Les différents publics sont-ils invités à participer ponctuellement à des actions contribuant à la gestion écologique (chantiers, récolte de graines, ramassage de fauches, observations, visites, actions artistiques, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Les différents publics sont-ils impliqués dans la réalisation de diagnostics sur des problématiques de gestion du site ?	*	Oui/NA
Une diversité d'acteurs est-elle impliquée pour co-décider de mesures de gestion (méthode adaptée, temps dédiés aux retours d'expérience collectifs) ?	*	Oui/NA

Essentiel|\*\*, recommandé\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### Une communication régulière et accessible permet-elle aux publics de connaître les actions de gestion prévues et réalisées ?

L'intérêt de ce critère est de favoriser l'adhésion des publics à la gestion écologique par une bonne information. En effet, installer une communication régulière et bien en amont des actions prévues leur permet de se préparer aux changements à venir et de mieux les accepter. Les relations entre les jardiniers (et par extension la structure gestionnaire) et les publics s'en trouvent améliorées.

Ce critère implique de disposer au moins d'un espace d'affichage sur site ou d'un canal de communication (réseaux sociaux, réunions, lettre d'information, etc.) pour diffuser des informations sur la gestion écologique auprès des publics. Idéalement, une stratégie de communication a été conçue pour parler des interventions sur site (gestion, travaux, etc.) et les retours des publics sont analysés pour l'améliorer régulièrement.

### POUR UN RENOUVELLEMENT

#### Y a-t-il un espace en libre évolution (non-intervention), avec des objectifs et des modalités adaptés au site ?

L'intérêt de ce critère est de créer des zones refuge pour la biodiversité. La libre évolution est un mode de gestion qui consiste à laisser les processus et successions naturels s'exprimer librement dans la durée, sans intervention (hormis pour contenir la végétation dans l'espace et pour éviter le développement d'espèces exotiques envahissantes problématiques). Il s'agit de préserver au moins un espace sans intervention, proportionné à la taille du site, en fonction de son contexte et de ses contraintes, et d'assurer son maintien dans le temps. Une mise en défens est déployée si besoin, tout en conservant une perméabilité pour la petite faune. Idéalement, la localisation et la taille de l'espace ont été pensées en fonction des enjeux de biodiversité du site et certaines espèces y font leur cycle de vie complet.

## Documents justificatifs possibles

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Méthodes d'évaluation des impacts de la fréquentation sur la biodiversité.
- Projets pédagogiques ou artistiques menés en lien avec les éléments et les cycles naturels du site.
- Justificatif de formation à la médiation environnementale des personnes en relation avec le public.
- Plan d'action stratégique, affichage permettant de maîtriser la fréquentation des animaux domestiques (chiens, chats, autre).
- Charte environnementale pour l'organisation d'événements pouvant impacter la biodiversité.

---

# Compléments

*Situé à Saint-Denis, sur un ancien site industriel sans végétation, le Campus Pleyad concilie activités humaines et accueil de la biodiversité. Il est labellisé EcoJardin depuis 2020. / ARP Astrance*



## Cimetières

Ces critères spécifiques pour les cimetières complètent ceux détaillés dans le référentiel général.

### Pilotage

Plusieurs types de gestionnaires sont présents au sein des cimetières : la collectivité, les familles et les opérateurs privés.

La collectivité assure l'entretien des espaces publics de la ville, en général les allées, les inter-tombes et des espaces d'inhumation particuliers (jardins du souvenir, terrains communs, espaces d'inhumation où l'entretien est prévu dans le règlement intérieur). Pour cela, elle fait appel soit à des agents communaux, soit à des prestataires privés. Elle n'intervient pas sur les espaces concédés (sauf exceptions).

Les familles ont la responsabilité de la superficie concédée et des constructions qui s'y trouvent pendant toute la durée de la concession. L'entretien de ces espaces leur incombe directement.

Plusieurs opérateurs privés sont également concernés par la gestion des cimetières. Les opérateurs funéraires ont la charge, dans un domaine concurrentiel, de procéder aux inhumations et aux opérations mortuaires demandées par les familles, dans le respect de la loi. Pour cela, ils reçoivent une habilitation de la préfecture. Les marbriers, les fleuristes, les sociétés d'entretien de tombes, etc., peuvent être chargés par la famille des tâches d'entretien qui lui incombent, à savoir : le nettoyage des monuments, le désherbage du terrain concédé, le fleurissement, les travaux de marbrerie (pose et dépose de monuments, construction de caveaux, etc.). Il n'y a pas besoin d'habilitation pour assurer ces travaux.

Pour aller dans le sens d'une gestion écologique des espaces non gérés directement par la collectivité, plusieurs stratégies sont à mettre en place. La sensibilisation des différents acteurs de ces espaces, à la fois les usagers, les opérateurs funéraires,

les marbriers, les fleuristes, et autres sociétés d'entretien, peut passer par une réglementation précise, définie dans le règlement des cimetières, mais également par une communication adaptée, des réunions, etc.

L'incitation à une gestion plus écologique des espaces concédés peut également se faire par l'intégration de critères dans les documents de vente des concessions (ne pas utiliser de produits chimiques nocifs pour nettoyer les sépultures par exemple), par la réalisation d'une charte écologique d'entretien à destination des usagers du cimetière, par l'affichage de la gestion écologique des cimetières dans les loges de gardiens et au service concessions, etc.

### Sols

La gestion des cimetières implique une relation particulière avec le sol, qui est le récepteur des éléments de décomposition des corps. L'évacuation des terres de cimetières est de la responsabilité de son producteur, soit de la collectivité ou de l'opérateur funéraire privé.

Dans une démarche de gestion écologique, il faut assurer que ces déchets sont bien évacués vers une décharge spécialisée par le producteur du déchet.

Par ailleurs, les produits parfois utilisés pour la conservation des corps ont un impact néfaste sur l'environnement, et principalement sur les sols. Dans le cadre d'une gestion écologique d'un cimetière, il est important d'alerter le public sur cette problématique (affichage, règlement interne, etc.) et d'en avoir soi-même conscience, même si les leviers d'actions sont encore aujourd'hui difficiles.

La présence de sols à nu en dehors des espaces de concessions, sur les zones gérées par la collectivité, est proscrite. Par ailleurs, il est indiqué au public (dans les documents concernant les espaces concédés) que la présence de sols à nu (terre battue) sur ou auprès des tombes est également interdite, sauf pour des raisons de pratiques culturelles et religieuses.

## Eaux

Les opérations de gestion au sein des cimetières nécessitent plusieurs précautions en termes de pollution, notamment des eaux, avec l'évacuation de celles générées par les activités.

Pour les eaux de lavage, les équipes d'intervention ont des combinaisons jetables, et une aire de lavage pour les matériels et les engins utilisés est mise en place. L'évacuation de ces eaux ne doit pas être réalisée directement dans le réseau d'eau pluviale.

Les caveaux, mais aussi les fosses, peuvent contenir des eaux issues d'une remontée de nappe ou des eaux de ruissellement, suivant les suites. Ces eaux de caveaux ne doivent pas être évacuées directement dans le réseau d'eau pluviale. Aujourd'hui, quelques initiatives sont mises en place pour éviter leur présence : caveaux autonomes, étanches, équipés de systèmes épurateurs et de bacs de rétention ; caveaux tête-bêche, qui permettent de creuser moins profondément et qui limitent donc le risque d'atteindre les nappes.

Ces points, essentiels pour une gestion écologique des cimetières, sont difficilement réalisables aujourd'hui, mais sont à prendre en compte en priorité en cas de rénovation ou d'agrandissement, pour axer la réflexion dans ce sens.

## Faune et flore

Le rôle du végétal dans les cimetières n'est plus à prouver. En effet, la présence d'un couvert végétal permet de mieux régénérer les sols, mais contribue aussi à l'aspect reposant du lieu. C'est notamment le cas des arbres, qui développent un grand système racinaire et qui permettent de mieux « dépolluer » les sols. Ainsi, dans le cadre d'une gestion écologique des cimetières, il est nécessaire d'implanter et de renouveler les arbres afin de maintenir une surface de houppier couvrant au minimum 15 % de la superficie totale du site.

Les usagers des cimetières sont très sensibles à la présence de plantes spontanées, et le désherbage est souvent l'une des opérations principales des équipes d'entretien. Plusieurs alternatives existent cependant : accepter la présence de plantes spontanées rases, la hauteur de la plante étant souvent ce qui dérange les usagers ; enherber certaines allées (graminées, trèfles, etc.) ; maîtriser les plantations dans les espaces inter-tombes (plantation de sedum, plantes couvre-sol, etc.) ; avoir des semelles jointives entre les tombes pour éviter les espaces de sols à nu à gérer.

## Mobiliers et Matériaux / Matériels et Engins

Les cimetières sont des espaces présentant de nombreux matériaux, utilisés sur les concessions, et récupérés par la collectivité lors de leur reprise : cercueils, pierres tombales, piles, prothèses présentes avec les ossements, etc.

Ces déchets sont gérés en suivant une procédure bien précise. Ceux non réglementés (pierres tombales par exemple) entrent dans un circuit de recyclage (réutilisation dès que possible en tant que matériaux) avant d'être évacués vers une filière

adaptée si aucune valorisation n'est possible. Les cercueils, pollués, sont directement évacués vers une filière adaptée, tout comme les déchets réglementés (prothèses fonctionnant au moyen d'une pile).

Par ailleurs, la mise en place d'équipements et de matériaux plus écologiques est valorisée, notamment à travers l'installation de caveaux autonomes, qui doit représenter plus de 50 % de la création de nouveaux caveaux pour l'inhumation des personnes isolées ou dépourvues de ressources.

## Formations

Les équipes d'entretien des cimetières ont des missions qui diffèrent un peu de celles d'un simple jardinier, notamment vis-à-vis des usagers en deuil. Pour leur permettre de répondre au mieux aux enjeux que cela soulève, des modules de formation spécifiques sont mis en place, traitant de la gestion psychologique du deuil et de la gestion des conflits avec les usagers en deuil.

Par ailleurs, tous les agents, quelle que soit leur fonction (assistant funéraire, gardien, conservateur, responsable, chef d'équipe, fossoyeur, agent d'entretien, jardinier, etc.), sont sensibilisés à la gestion écologique des cimetières pour pouvoir répondre aux questions des usagers.

## Publics

Dans les cimetières plus que dans d'autres espaces verts, le public participe activement à la gestion du site, par le fleurissement et l'entretien des espaces qui lui sont concédés.

La collectivité met alors toutes les mesures en œuvre pour sensibiliser ce dernier à l'écologie (notamment via l'information sur l'impact des produits utilisés pour les soins de conservation des corps, l'existence de solutions biodégradables pour les cercueils, etc.) et au tri des déchets, donnant ainsi la possibilité aux usagers d'accéder à des containers de tri (terre et déchets végétaux, pots, etc.).

## Références documentaires

- ARB IDF, 2026. **Nos projets. Cimetières vivants (COOL)**. [Ensemble des ressources de l'ARB IDF sur les cimetières]. [www.arb-idf.fr/nos-actions/nos-projets/#.filtre-cimetieres-vivants-cool](http://www.arb-idf.fr/nos-actions/nos-projets/#.filtre-cimetieres-vivants-cool)

- Groupe SLR Éditions, Design, 2026. **Résonance Funéraire**. [Magazine à destination des professionnels du funéraire]. [www.resonance-funeraire.com/magazine](http://www.resonance-funeraire.com/magazine)

- Larramendy S., Gutleben C., Laille P., 2017. **Paysages et entretien des cimetières : recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières**. Plante & Cité, 92 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91085](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91085)

- Union du Pôle Funéraire Public, 2026. **Union du Pôle Funéraire Public**. [www.upfp.fr](http://www.upfp.fr)



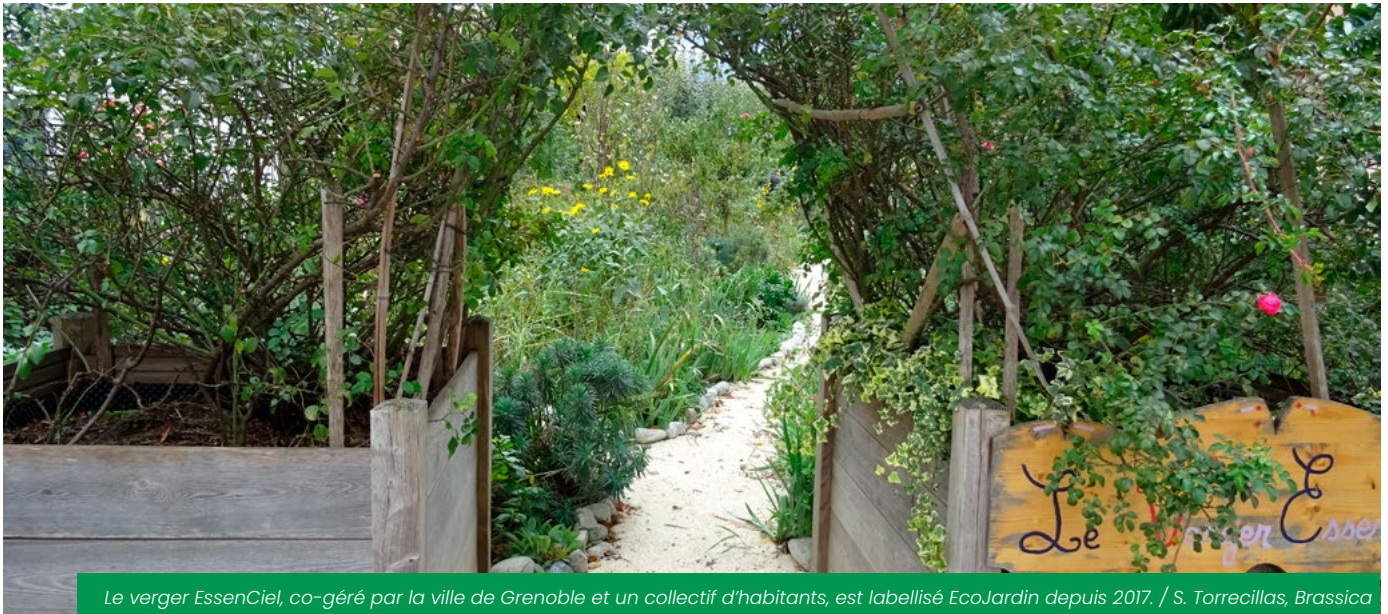
Critère	Niveau	Évaluation
<b>PILOTAGE</b>		
Y a-t-il une incitation à la gestion écologique par l'intégration de critères de gestion dans les documents relatifs au cimetière (règlement, document de concession, charte d'entretien, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - documents
Y a-t-il au minimum une superficie végétalisée équivalente à au moins 30 % de la superficie totale du site, dont au moins la moitié en houppier d'arbres ?	**	Oui/non
<b>SOLS</b>		
Y a-t-il une connaissance des matières actives utilisées pour la conservation des corps ?	**	Oui/non/partiel
Les terres de cimetières sont-elles bien évacuées par le producteur vers une décharge spécialisée ?	**	Oui/non/partiel - reçu de décharge
Les zones de sol à nu, sauf justification pour motifs culturels et religieux, sont-elles proscrites dans les documents remis aux usagers concernant les concessions ?	**	Oui/non - vérification du document
<b>EAUX</b>		
L'évacuation des eaux (eaux de lavage des matériels et des engins et eaux de caveaux) se fait-elle par un réseau différent du réseau d'eau pluviale ?	*	Oui/non/partiel - visite des réseaux
Y a-t-il des mesures mises en place pour limiter la présence d'eau dans les caveaux (caveaux autonomes, caveaux tête-bêche, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - visite des mesures
<b>MOBILIERS ET MATÉRIAUX / MATÉRIELS ET ENGINES</b>		
Les déchets non réglementés sont-ils envoyés dans un circuit de recyclage avant d'être évacués vers une filière adaptée ?	**	Oui/non/partiel
Les déchets pollués ou réglementés sont-ils évacués vers une filière adaptée ?	**	Oui/non/partiel
La mise en œuvre de caveaux autonomes représente-t-elle au moins 50 % du renouvellement de caveaux pour les inhumations des personnes isolées ou sans ressources ?	**	Oui/non/partiel

Légende des niveaux de critères : essentiel (\*\*\*) , recommandé\*\* et facultatif\* . NA = non applicable.

### Documents justificatifs possibles

Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.

- Règlement du cimetière, contrat relatif aux concessions et/ou charte d'entretien à destination du public.
- Reçu de décharge pour l'évacuation des terres de cimetières.



Le verger EssenCiel, co-géré par la ville de Grenoble et un collectif d'habitants, est labellisé EcoJardin depuis 2017. / S. Torrecillas, Brassica

## Jardins familiaux et partagés

Ces critères spécifiques pour les jardins collectifs complètent ceux détaillés dans le référentiel général.

### Pilotage

Les jardins familiaux, partagés ou communautaires sont des espaces publics mis à disposition des usagers pour la réalisation d'un potager, d'un espace de détente, etc. Les objectifs sont différents, mais tous se retrouvent dans la création d'un lien social.

Ces espaces sont souvent gérés par une association, et parfois en direct par le maître d'ouvrage. La multitude d'intervenants sur le site nécessite la mise en place de règles collectives (à la fois entre le gestionnaire et l'association, mais aussi entre l'association et les usagers). Dans une optique de gestion écologique, ces documents (contrat, convention, charte, règlement, etc.) incitent les usagers à la gestion écologique en reprenant les préconisations phares de celle-ci, notamment l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dangereux pour la faune auxiliaire et pour l'environnement. Pour garantir son application, tout manquement au règlement fait l'objet de sanctions.

### Sols

Les jardins familiaux, partagés ou communautaires sont souvent des espaces de production alimentaire. Aussi, pour garantir la bonne qualité des sols, des analyses ont lieu au minimum tous les 10 ans.

L'analyse initiale est indispensable pour garantir l'absence de pollution dans le sol et éventuellement pour déterminer la composition de la terre, afin de l'améliorer si nécessaire. Les analyses tous les 10 ans permettent d'avoir un suivi de la qualité des sols.

De même, les jardiniers et les usagers intervenant sur le site sont incités à respecter les exigences du référentiel EcoJardin en termes d'amélioration des sols, en réfléchissant bien les apports et leurs impacts sur l'environnement. Ces exigences sont reprises dans un document diffusé à l'ensemble des personnes intervenant sur le site, qui cite, entre autres, la mise en œuvre du compostage individuel ou collectif pour l'utilisation du compost produit sur place, le broyage des déchets verts grossiers pour les incorporer au tas de déchets végétaux en cours de compostage, la mise en valeur des techniques de travail manuel du sol qui ne contribuent pas à sa déstructuration (aération régulière en surface, binage, griffage, etc.), et l'incitation au paillage du sol (à adapter selon la culture), pour limiter notamment le lessivage, l'évaporation, la concurrence de la végétation spontanée, etc.

### Eaux

Les exigences concernant la gestion de l'eau d'arrosage sont les mêmes que pour les espaces verts. Le non-arrosage est bien entendu la première méthode de préservation de la ressource en eau.

En termes de connaissance et de suivi de la ressource, il est nécessaire d'installer des compteurs dédiés (à minima un compteur pour l'ensemble des parcelles et un compteur pour les espaces d'accompagnement) et de suivre les consommations associées pour visualiser les gains réalisés en fonction des efforts, avec un suivi pouvant être assuré par le gestionnaire du site (association ou maître d'ouvrage).

La gestion raisonnée de l'eau d'arrosage des parcelles de jardin est essentielle. Pour cela, il est indispensable d'installer et de suivre des pluviomètres permettant d'établir les besoins des plantes en arrosage, et d'en maîtriser les horaires (première heure du matin ou horaire nocturne) via la responsabilisation des jardiniers ou l'installation d'un programmeur de coupure de l'eau, par exemple.

Enfin, il est intéressant de mettre en place des mesures préventives limitant l'arrosage, comme le paillage. Le choix de plantes peu exigeantes en eau (dans la mesure du possible pour des cultures potagères) est également une action à valoriser.

Ces mesures préventives sont accompagnées par un recours à des alternatives à l'eau potable pour l'arrosage. Il faut favoriser systématiquement la récupération des eaux pluviales, notamment via des récupérateurs d'eau installés avec les abris de jardin, ou se tourner vers l'emploi d'autres possibilités : forage, puits, etc.

## Faune et flore

La gestion écologique des jardins familiaux et partagés cherche à maintenir la richesse de la biodiversité et à favoriser les prédateurs naturels. Les aspects concernant la biodiversité sont détaillés dans la partie générale du référentiel.

Le maintien de la biodiversité dans les parcelles de jardin est assuré par l'application de plusieurs principes : la mise en place de la rotation des cultures sur les parcelles potagères du site ; l'interdiction de pratiquer la monoculture ; le fleurissement des parcelles potagères, notamment par des plantes nectarifères ; la redécouverte, l'usage et la valorisation des variétés anciennes de légumes ; la mise en place de techniques préventives évitant le désherbage (paillage, enherbement maîtrisé des parcelles, etc.) et un choix adapté des techniques alternatives de désherbage (désherbage manuel, eau chaude, etc.).

L'aménagement d'un verger dans les parties collectives peut également être une réponse à ce maintien de la biodiversité.

De plus, la gestion de l'état sanitaire des végétaux est primordiale dans les jardins. Le référentiel général décrit les principes de prophylaxie à mettre en œuvre, ainsi que le recours à la lutte biologique. Les produits phytosanitaires ne sont à utiliser qu'en dernier recours, et seuls les produits utilisables en agriculture biologique et non dangereux pour l'environnement sont autorisés sur les parcelles du jardin (voir partie *Infos labels*).

Enfin, la mise en place de composteurs (individuels ou collectifs) nécessite une sensibilisation et/ou une formation des jardiniers, ainsi que des consignes d'utilisation affichées clairement sur le site.

## Mobiliers et Matériaux / Matériels et Engins

Dans une optique de gestion écologique, il faut s'assurer que les abris de jardin soient constitués de bois issus de forêts gérées durablement (FSC, PEFC, etc.), et surtout que les produits d'entretien aient un impact réduit sur l'environnement, en favorisant ceux d'origine naturelle (du type huile de lin ou goudron suédois par exemple). La végétalisation de leur toiture et les dispositifs de récupération des eaux pluviales sont favorisés.

Pour tendre vers une gestion la plus écologique possible, l'utilisation de matériels motorisés sur les parcelles potagères du site est interdite, sauf raison de santé. La mise en place d'alternatives pour se rendre sur le site est également nécessaire (accessibilité du site aux transports en commun, attribution des parcelles en fonction de la proximité du lieu d'habitation, etc.). La mise en place d'achats communs ou la mutualisation du gros matériel est également une mesure à prendre.

## Formations

Les jardins familiaux et partagés sont aussi des espaces d'échanges de connaissances et de savoir-faire. Ce sont donc des lieux de formation à la gestion écologique par excellence.

Le gestionnaire du site propose ainsi une offre de formation variée à l'ensemble des jardiniers intervenant sur le site. Les principales thématiques à aborder sont l'agronomie et l'amélioration des fonctions écologiques du sol ; la gestion raisonnée de l'eau d'arrosage ; l'écologie et la biodiversité ; le jardinage au naturel. Elles sont à décliner selon les besoins des sites concernés.

Il faut s'assurer que l'ensemble des jardiniers ait suivi au moins une formation sur l'une de ces thématiques au cours des trois dernières années.

## Références documentaires

- FNJFC, s.d. **Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs**. [www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr)

- Lespinasse J.-M., 2013. **Le jardin naturel, 3<sup>e</sup> édition**. Éditions du Rouergue, 185 p.

- Réseau national du Jardin dans Tous Ses États, s.d. **Réseau des jardins partagés**. <http://jardins-partages.org>

- Schwartz C. (dir.), 2013. **Jardins potagers. Terres inconnues ?** EDP Sciences, 176 p.

- Schwartz C., Consalès J.-N., 2017. **Projet ANR-12-VBDU-0011. Jardins Associatifs Urbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques. Compte-rendu de fin de projet**. 50 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91063](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91063)



Critère	Niveau	Évaluation
<b>PILOTAGE</b>		
Y a-t-il une incitation à la gestion écologique par l'intégration de critères de gestion, concernant notamment l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dans les documents de la collectivité relatifs au jardin familial/partagé à destination de l'association gestionnaire (règlement, convention, charte d'entretien, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - documents
Y a-t-il une incitation à la gestion écologique par l'intégration de critères de gestion, concernant notamment l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dans les documents de l'association gestionnaire relatifs au jardin familial/partagé à destination des adhérents (règlement pour les adhérents, convention de parcelle, charte d'entretien, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - documents
<b>SOLS</b>		
Les jardiniers sont-ils incités à respecter les exigences du référentiel EcoJardin en matière d'apports sur les sols (matière organique à privilégier, matière minérale d'origine naturelle, limitation du travail du sol, etc.) ?	**	Oui/non - vérification des informations diffusées (référentiel, charte d'entretien, etc.)
<b>EAUX</b>		
Y a-t-il des compteurs (réseau et forage) spécifiques à l'irrigation des parcelles de jardin ?	**	Oui/non - visite du compteur
Y a-t-il une optimisation de la gestion des fuites sur les parcelles du jardin (détection inférieure à 1 mois et arrêt instantané de la consommation) ?	**	Oui/non - fiche relevé
Dans les parcelles, les jardiniers sont-ils en capacité d'évaluer les besoins en eau des végétaux en fonction du climat, du type de sol et des plantes ?	***	Oui/non/partiel - présence de pluviomètre et d'un suivi régulier
L'arrosage des parcelles de jardin a-t-il lieu pendant les heures de moindre évaporation (première heure du matin ou horaire nocturne) ?	**	Oui/non - horaires d'arrosage
Y a-t-il un dispositif limitant les consommations d'eau potable sur les points d'eau des parcelles de jardin (boutons poussoirs, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Des méthodes préventives sont-elles utilisées pour limiter l'arrosage (paillage, plantes couvre-sol, etc.) ?	**	Oui/non - recensement des méthodes utilisées
Y a-t-il un recours à d'autres sources d'eau pour l'arrosage des parcelles (en favorisant l'eau de pluie ou recyclée avant le recours au forage ou au pompage) ?	**	Oui/non/partiel
<b>FAUNE ET FLORE</b>		
Y a-t-il une installation de plantes à intérêt écologique (nectarifères par exemple) sur les parcelles de jardin ?	**	Oui/non/partiel - explication et visite des plantes installées
Les variétés anciennes sont-elles favorisées sur les parcelles de jardin ?	**	Oui/non/partiel - explication et visite des plantes installées
Sur les parcelles de jardin, le désherbage est-il manuel ou mécanique selon les espèces (ni thermique ni chimique) ?	**	Oui/non - justification des méthodes utilisées
La rotation des cultures est-elle pratiquée sur les parcelles de jardin ?	**	Oui/non
La monoculture est-elle proscrite sur les parcelles de jardin ?	**	Oui/non
Les traitements avec des produits phytosanitaires non utilisables en agriculture biologique et ayant un classement sont-ils proscrits sur les parcelles de jardin ?	***	Oui/non/partiel - visite des abris des jardiniers
Les jardiniers sont-ils sensibilisés ou formés à la production de compost, avec des consignes affichées clairement sur le site ?	**	Oui/non/partiel - visualisation de l'affichage

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

Critère	Niveau	Évaluation
<b>MOBILIERS ET MATÉRIAUX / MATÉRIELS ET ENGINs</b>		
Les abris de jardin/abris collectifs sont-ils constitués de bois issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC, etc.) ?	**	Oui/non/partiel - facture ou équivalent
Les produits d'entretien pour les abris de jardin/abris collectifs ont-ils un impact réduit sur l'environnement ?	**	Oui/non/partiel - produit utilisé
L'utilisation d'engins motorisés est-elle interdite dans les parcelles de jardin ?	**	Oui/non/partiel - document justificatif
Y a-t-il des mesures mises en place pour une diminution de l'usage des véhicules pour se rendre sur le jardin familial/partagé ?	**	Oui/non/partiel - recensement des alternatives
Les matériels sont-ils utilisés à temps plein sur les parcelles de jardin ? Sinon, y a-t-il une mutualisation des matériels (entre sites, entre jardiniers, etc.) ?	**	Oui/non
<b>FORMATIONS</b>		
Tous les jardiniers ayant des parcelles sur le site ont la possibilité de suivre des formations (stage, colloque, journée technique, etc.) abordant les thèmes ci-dessous. Tous les thèmes doivent être proposés dans un pas de temps de 5 ans.		
Agronomie et amélioration des fonctions écologiques du sol	**	Oui/non - justificatif
Gestion raisonnée de l'eau d'arrosage	**	Oui/non - justificatif
Écologie et biodiversité	**	Oui/non - justificatif
Jardiner au naturel	**	Oui/non - justificatif
Les jardiniers ont-ils tous suivi au moins une formation concernant la gestion des jardins dans les cinq dernières années ?	**	Oui/non - justificatif

Légende des niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Critères essentiels

### POUR TOUTE CANDIDATURE

#### Dans les parcelles, les jardiniers sont-ils en capacité d'évaluer les besoins en eau des végétaux en fonction du climat, du type de sol et des plantes ?

L'intérêt de ce critère est de s'assurer que les jardiniers ont bien les capacités, le savoir et les outils pour évaluer les besoins des végétaux en eau et pour adapter l'arrosage dans les parcelles du jardin collectif.

L'équipe de jardiniers sait au moins reconnaître les signes de sécheresse (ou d'excès d'eau) des plantes et déclenche l'arrosage en fonction de cette analyse. Dans l'idéal, les jardiniers mobilisent toutes les mesures préventives pour l'éviter (choix de variétés résistantes, paillage, étage, etc.) et surveillent les besoins réels avec des pluviomètres.

#### Les traitements avec des produits phytosanitaires non utilisables en agriculture biologique et ayant un classement sont-ils proscrits sur les parcelles de jardin ?

L'intérêt de ce critère est la préservation de la santé humaine et celle des milieux naturels. Il s'agit de proscrire tout usage de produits phytosanitaires dans la gestion des parcelles du jardin collectif, en particulier ceux issus de la chimie de synthèse. Seuls sont autorisés les produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique et sans phrases de risque, uniquement en cas de danger de perte de la production alimentaire, et lorsque les autres solutions se sont avérées inefficaces.

A minima, les jardiniers n'utilisent que des produits phytosanitaires compatibles et peuvent justifier leur usage après avoir testé des alternatives. Idéalement, aucun produit n'est employé.

*Ce critère reste conforme à la réglementation en vigueur et s'applique donc hors raisons d'hygiène ou de risques pour la population humaine liés au code de la santé publique ; et hors mesures imposées par des règlements européens, par des arrêtés nationaux ou préfectoraux, ou par les services déconcentrés de l'État (organismes de lutte obligatoire, etc.).*

### Documents justificatifs possibles

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Règlement, convention d'usage et/ou charte d'entretien à destination des jardiniers et/ou de l'association gestionnaire.
- Fiche relevé des compteurs d'eau.
- Affichage relatif au compostage ou document équivalent.
- Facture ou équivalent pour la fourniture du bois utilisé pour les abris de jardin.
- Document justificatif de l'interdiction d'usage d'engins motorisés dans les parcelles de jardin (règlement, convention d'usage, etc.).
- Document justificatif du programme de formation disponible pour les jardiniers et de leur participation.



## Arbres d'alignement

Ces critères spécifiques pour les arbres d'alignement complètent les critères détaillés dans le référentiel général.

### Pilotage

Les arbres d'alignement font partie de la gestion de l'espace public et s'intègrent donc dans des projets d'aménagement plus larges, dans lesquels les gestionnaires ne sont pas toujours les maîtres d'ouvrage.

La gestion écologique des arbres d'alignement débute au même moment que le projet d'aménagement et est appliquée tout au long de leur vie. La maîtrise de la phase « étude/aménagement » et la sensibilisation des aménageurs sont donc essentielles. Pour cela, le gestionnaire met en place un document de type cahier des charges ou cahier de recommandations, transmis aux aménageurs à chaque opération d'aménagement, définissant les caractéristiques à respecter dans la conception des alignements (fosses, aérations, volume souterrain et aérien, etc.). Il met également en place un document de gestion ou de bonnes pratiques concernant le patrimoine arboré, et mettant en œuvre les principes de la gestion différenciée (en fonction des essences, de l'âge des végétaux et du paysage urbain).

Par ailleurs, pour bien gérer les arbres d'alignement, la première étape est la connaissance du patrimoine arboré, par le biais d'un inventaire informatisé et mis à jour régulièrement. Bien que non indispensable, la mise en place d'un logiciel dédié pour cette gestion peut se révéler une aide utile.

Pour connaître la tendance générale concernant le patrimoine arboré d'alignement, le gestionnaire suit les chiffres de la plantation et de l'abattage des arbres, obtenant ainsi plusieurs indicateurs : le bilan vert (rapport entre le nombre d'arbres plantés et le nombre d'arbres abattus), la progression cumulée des plantations, le nombre d'arbres pour 100 habitants, ainsi que la diversification des essences (nombre d'essences différentes au regard du nombre d'arbres plantés).

Enfin, dans l'esprit du renforcement des trames vertes et dans la mesure où les usages le permettent, une réflexion est menée sur les liaisons écologiques à créer. Les pieds d'arbres sont reliés entre eux sous la forme d'une banquette végétalisée.

### Sols

La gestion des sols est essentielle pour le bon développement des arbres d'alignement.

La première étape consiste à préserver le sol en place ou à le reconstituer dans la fosse de plantation, en fonction des besoins des arbres. Une analyse du sol, constitué ou existant, est donc nécessaire pour déterminer ses caractéristiques et les éventuelles corrections à réaliser. Le développement de l'arbre d'alignement en milieu urbain (voiries, trottoirs, parkings, etc.) est dépendant de la fosse de plantation et des échanges avec l'air et l'eau en surface. Il est essentiel de favoriser ces derniers avec une couverture perméable de la fosse de plantation. Cette couverture peut être végétalisée (strate herbacée, florale ou arbustive), minérale (revêtements perméables sans liant ou avec une teneur en liant limitée, inerte : stabilisé, gravillons, concassé, copeaux de bois sous grille, etc.), ou constituée de paillages organiques (écorces, mulch, etc.), ou de grilles d'arbres. Ces dernières permettent de protéger le sol du tassement et donc de préserver les sols existants. En cas de couverture minérale, il convient de conserver un espace au pied de l'arbre ou d'utiliser un paillage minéral (ardoises, etc.). Les enrobés perméables et le béton bois sont à éviter autant que possible, puisqu'ils ne restent pas forcément perméables.

Comme pour les parcs et jardins, les sols à nu sont proscrits pour les arbres d'alignement, et les éléments ci-dessus sont indispensables pour répondre à cette problématique. La végétalisation et le paillage sont privilégiés dès que possible (en fonction du contexte), à la fois pour la couverture de la fosse de plantation et pour le traitement des pieds d'arbres.

De plus, si la couverture de la fosse de plantation est minérale, des mesures préventives au désherbage sont mises en place, comme l'enherbement naturel par exemple, et les méthodes

curatives alternatives retenues sont justifiées en fonction des caractéristiques de l'alignement concerné.

## Eaux

Dans le cadre d'une gestion écologique, les arbres d'alignement sont autonomes en eau. Un suivi hydrométrique est cependant nécessaire pendant les deux ou trois années suivant leur plantation, afin d'apporter un arrosage complémentaire si la pluviométrie est insuffisante. L'adaptation de l'essence au contexte (milieu, climat), les caractéristiques de la fosse de plantation et la couverture perméable du sol permettent à l'arbre de se développer sans arrosage.

Malgré son caractère temporaire, il est important de suivre la consommation d'eau affectée aux arbres d'alignement, sa comptabilisation permettant tout d'abord d'éviter les manques ou les excès pour les arbres (utilisation de sondes tensiométriques par exemple), mais aussi de mieux préserver la ressource et d'adapter les essences à planter.

## Faune et flore

L'entretien des arbres d'alignement repose sur les principes de la taille raisonnée. En dehors de la taille de formation, destinée aux jeunes arbres pour structurer le futur gabarit du houppier, les interventions sont limitées aux motifs de sécurité (bois mort et dégagement de façade) ou de préservation du patrimoine (taille architecturée). Le port libre (forme naturelle de l'arbre, aucune intervention) et le port semi-libre (réduction en conservant la forme naturelle de l'arbre) sont à privilégier.

Pour la végétalisation des pieds d'arbres, les espèces régionales ou à intérêt écologique (nectarifères ou hôtes pour les auxiliaires, etc.), vivaces et résistantes, qui peuvent cohabiter avec les arbres, sont à favoriser.

## Mobiliers et Matériaux / Matériels et Engins

Les éléments de protection des arbres et des pieds d'arbres sont multiples (potelets, grilles, etc.). Pour bien les gérer, il est important de les inventorier, avec comme objectif un suivi de leur entretien. Cette étape permet d'aborder plus facilement la question de leur adaptation aux usages de l'alignement (stationnement, etc.) et donc celle de leur renouvellement, pour aller vers des équipements durables.

Une attention particulière est portée à l'éclairage de l'alignement, source de pollution lumineuse et ayant un effet non neutre sur les arbres, avec la mise en place d'une réflexion et d'actions concrètes pour sa rationalisation.

## Formations

Pour une gestion écologique, les équipes d'entretien des arbres d'alignement possèdent des connaissances et des savoir-faire spécifiques, parmi lesquels on peut citer : les connaissances théoriques sur le développement et sur la gestion de l'arbre en milieu urbain, la maîtrise des techniques d'élagage mettant

en pratique la taille raisonnée dans le cadre des opérations d'entretien (taille de formation, taille de sécurité), des notions et la connaissance des méthodes de diagnostic sanitaire pour effectuer un suivi régulier de l'état des arbres, et la connaissance de la biologie de l'arbre.

## Publics

Les publics sont invités à contribuer à la végétalisation des pieds d'arbres, librement ou de manière encadrée à l'occasion de démarches participatives portées par le gestionnaire.

## Références documentaires

- Ambiehl C., Gourmaud A., Salvatoni F., 2016. **Mémento de l'arboriste. Volume 1 : l'arboriste grimpeur, 3<sup>e</sup> édition.** Naturalia Publications, 624 p.

- Association Copalme, CAUE 77, Plante & Cité, 2020. **Barème de l'arbre : un outil pour connaître la valeur des ARBRES & évaluer les dégâts.** [www.baremedelarbre.fr](http://www.baremedelarbre.fr)

- Dagois R., Dépinoy M., Haouzi M., 2025. **Végétaliser les pieds d'arbre urbains. Guide technique de conception écologique.** Plante & Cité, 52 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98840](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/98840)

- Département des Hauts-de-Seine, 2025. **Le guide de l'arbre des Hauts-de-Seine.** 4 p. + 46 p. + 30 p. + 10 p. + 11 p. [5 documents constituant le guide]. [www.hauts-de-seine.fr/le-guide-de-larbre](http://www.hauts-de-seine.fr/le-guide-de-larbre)

- Diraison A., 2003. **Les droits de l'arbre : aide-mémoire des textes juridiques.** MEDDAT, 63 p. <https://tinyurl.com/yc42z6ce>

- Laïlle P., Courtant C., Meyer-Grandbastien A., 2025. **Racines & réseaux : (a)ménager la cohabitation. Vol. 1 : Comprendre – Guide technique.** Plante & Cité, 79 p. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/97907](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/97907)

- Laïlle P., Courtant C., Meyer-Grandbastien A., 2026. **Racines & réseaux : (a)ménager la cohabitation. Vol. 2 : Agir – Guide technique.** Plante & Cité. [Titre provisoire. À paraître].

- Les Arbusticulteurs, 2026. **Les Arbusticulteurs : pour une gestion durable des arbustes.** [www.arbusticulteurs.com](http://www.arbusticulteurs.com)

- Plante & Cité, 2022. **Prendre soin des arbres en ville : pour une approche transversale.** N° 8, 67 p. [Collection &]. [www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91563](http://www.ressources.plante-et-cite.fr/fiche/91563)

- Société française d'arboriculture, 2026. **Société française d'arboriculture : pour une gestion raisonnée du patrimoine arboré.** <https://sfa-asso.fr>

- Trees and Design Action Group (TDAG), VALHOR (trad.), 2016. **Arbres en milieu urbain : guide de mise en œuvre.** 164 p. [www.tdag.org.uk/arbres-en-milieu-urbain.html](http://www.tdag.org.uk/arbres-en-milieu-urbain.html)



Critère	Niveau	Évaluation
<b>PILOTAGE</b>		
Existe-t-il un inventaire du patrimoine arboré sur le territoire du gestionnaire ?	**	Oui/non - fiche inventaire/ cartographie, date de mise à jour
Des indicateurs de tendance, par exemple ceux spécifiés dans le référentiel EcoJardin, sont-ils suivis pour leur maintien et/ou leur augmentation (bilan vert, progression cumulée des plantations, nombre d'arbres pour 100 habitants et diversification des essences) ?	**	Oui/non - indicateurs suivis et résultats sur les dernières années
Existe-t-il un document de gestion ou de bonnes pratiques concernant le patrimoine arboré mettant en œuvre les principes de la gestion différenciée (en fonction des essences, de l'âge des végétaux et du paysage urbain) ?	**	Oui/non/partiel - document de référence (ex. : cartographie associée au plan de gestion différenciée)
Y a-t-il un règlement sur les arbres d'alignement (cahier des charges ou document équivalent avec les caractéristiques à respecter pour les arbres, les fosses, etc.) à destination des aménageurs du territoire ?	**	Oui/non/partiel - cahier des charges ou document équivalent
Le service dispose-t-il d'un logiciel pour la gestion de son patrimoine arboré ?	*	Oui/non
<b>SOLS</b>		
L'évolution des caractéristiques du sol est-elle suivie en cas de mortalité anormale ?	*	Oui/non - justification du suivi
Les caractéristiques du sol de la fosse de plantation sont-elles connues (nature, perméabilité, caractéristiques physico-chimiques) ?	**	Oui/non - date et document justificatif
Les matériaux en pieds d'arbres sont-ils adaptés aux usages du site (matériaux organiques si possible [végétalisation ou paillage organique], ou matériaux minéraux perméables [stabilisé, gravillons, concassé, copeaux de bois sous grille, etc.]) ?	**	Oui/non/partiel - justification des matériaux en fonction du contexte
<b>EAUX</b>		
L'arrosage est-il inexistant sur le site ou uniquement ponctuel (lors de nouvelles plantations d'arbres, pendant 4 ans au maximum) ?	**	Oui/non
<b>FAUNE ET FLORE</b>		
Les essences arborées présentes sur le site sont-elles adaptées aux conditions du milieu et du contexte (microclimat, volume aérien et souterrain, etc.) ?	**	Oui/non/partiel
Y a-t-il une tendance à la diversification des genres et des espèces d'arbres ?	**	Oui/non/partiel - nombre genres et nombre espèces
Y a-t-il un recours à des essences indigènes lors du renouvellement ?	**	Oui/non/partiel
Les essences envisagées pour le renouvellement sont-elles avérées non envahissantes ?	**	Oui/non/partiel
Le port libre ou semi-libre est-il privilégié en alignement ?	**	Oui/non/partiel
<b>MOBILIERS ET MATÉRIAUX / MATÉRIELS ET ENGIN</b>		
Existe-t-il un inventaire des équipements de protection des arbres d'alignement ?	**	Oui/non
Existe-t-il un suivi du bon état et de la bonne adaptation des équipements de protection ?	*	Oui/non
La protection des arbres et des pieds d'arbres (grilles, barreaux, etc.) est-elle adaptée aux usages du site ?	**	Oui/non/partiel
<b>PUBLICS</b>		
Y a-t-il des actions favorisant l'implication du public à la végétalisation des pieds d'arbres ?	**	Oui/non

Légende des niveaux de critères : essentiel (\*\*), recommandé\* et facultatif\*. NA = non applicable.

## Documents justificatifs possibles

*Les documents détaillés ci-après peuvent servir de justificatif pour la labellisation EcoJardin. Néanmoins, en disposer n'est pas une condition nécessaire et suffisante à l'obtention du label. Certains sont cependant recommandés, car ils permettent au gestionnaire de piloter son action et de mesurer son impact.*

- Fiche inventaire/cartographie du patrimoine arboré avec date de mise à jour, à utiliser pour définir la gestion du patrimoine.
- Document de suivi d'indicateurs concernant le patrimoine arboré.
- Cahier des charges, règlement ou document équivalent concernant l'installation d'arbres, à destination des aménageurs.
- Document de suivi des consommations d'eau pour l'ensemble du patrimoine arboré.
- Document de suivi des volumes de déchets exportés pour l'ensemble du patrimoine arboré.

**Plante & Cité** est le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts et le paysage. Sous statut associatif, il compte aujourd'hui plus de 750 adhérents (collectivités, entreprises du paysage, bureaux d'études, établissements de recherche et de formation...).

Parrainé par l'AMF et soutenu par l'interprofession VALHOR et par les ministères en charge de l'agriculture et l'écologie, Plante & Cité développe la recherche et l'expertise pour apporter des réponses nouvelles et innovantes pour l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels urbains dans la perspective du développement durable.

Créé à Angers, Plante & Cité bénéficie du soutien d'Angers Loire Métropole et participe à la dynamique du pôle de compétitivité mondial Végépolys Valley, notamment sur l'axe végétal urbain.

[www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)



# S'engager dans la gestion écologique

## RÉFÉRENTIEL DE CRITÈRES DU LABEL ECOJARDIN

Dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité, la gestion écologique s'impose comme un outil concret pour transformer les espaces végétalisés en écosystèmes fonctionnels et résilients.

Initialement publié en 2011, le référentiel EcoJardin est à la fois un guide technique et un outil d'aide à la décision pour les jardiniers et les gestionnaires d'espaces végétalisés souhaitant s'engager et progresser sur la gestion écologique. Il va de pair avec le label EcoJardin, outil de communication et de valorisation des pratiques. Cette 4<sup>e</sup> édition intègre les évolutions des dernières années en matière de pratiques et d'enjeux. Structuré autour de sept domaines (pilotage, sols, eaux, faune et flore, mobiliers et matériaux / matériels et engins, formations, publics), il présente la diversité des actions à mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité et les critères pour obtenir le label EcoJardin.

Chaque domaine est complété par des grilles d'auto-évaluation et des références documentaires, afin d'accompagner les jardiniers et les gestionnaires d'espaces végétalisés dans l'évaluation et l'évolution de leurs pratiques vers une gestion plus écologique.

### **Pour citer cette publication :**

Micand A., Rochard S., 2026. **S'engager dans la gestion écologique.**  
**Référentiel de critères du label EcoJardin, 4<sup>e</sup> édition.** Plante & Cité, 84 p.